



Bulletin Officiel

N°6578 Mardi 05 Avril 2022

www.cmf.tn27^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR
DES NORMES IFRS

3

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

4

RESOLUTIONS ADOPTEES

TUNISO-EMIRATIE SICAV

5

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TUNISO-EMIRATIE SICAV

8

PAIEMENT DE DIVIDENDES

TUNISO-EMIRATIE SICAV

9

COMMUNIQUES DE PRESSE : APPELS A CANDIDATURE

ADVANCED e-TECHNOLOGIES -AeTECH-

10

ENNAKL AUTOMOBILES

14

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

BIAT SUBORDONNE 2022-1

19

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

29

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 17/03/2022)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- BEST LEASE
- BH LEASING
- HANNIBAL LEASE
- FCPR PHENICIA FUND

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- HANNIBAL LEASE

COMMUNIQUE DU CMF

**DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE
LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1^{er} janvier 2023 au lieu du 1^{er} janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches en vue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-
Siège social : 139, avenue de la Liberté 1002 Tunis-Belvédère

Mesdames et Messieurs les Actionnaires Minoritaires de L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie sont convoqués en Assemblée Elective le **Mardi 26 Avril 2022 à 09 heures** à l'hôtel «SHERATON» à Tunis, à l'effet de désigner l'Administrateur Représentant des Actionnaires Minoritaires et ce, pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2024.

La liste des candidats retenus accompagnée des informations prévues à l'article 22 de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 sont mises à la disposition des Actionnaires Minoritaires au siège de la banque.

2022 - AS - 0244

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES**TUNISO-EMIRATIE SICAV**

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

Agrément du CMF n° 45 -2006 du 8 novembre 2006

Siège social : Boulevard Beji Caid Essebsi –lot AFH- DC 8- Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2022**Première résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture :

- du rapport du conseil d'Administration relatif aux états financiers de Tuniso-Emiratie SICAV arrêtés au 31 décembre 2021,
- des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes concernant les états financiers de Tuniso-Emiratie SICAV arrêtés au 31 décembre 2021,

Approuve sans réserve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2021 et prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à L'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve à tous les administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à L'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation et à la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation	10 044 136,843
Régularisation du résultat d'exploitation	358 323,409
Sommes distribuables exercice 2021	10 402 459,366
Report à nouveau 2020	1 581,428
Total sommes distribuables 2021	10 404 040,794
Dividendes	10 403 194,284
Report à nouveau	846,510

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2021 à 6,412 dinars par action et d'affecter le reliquat au compte report à nouveau.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 25 Mai 2022 selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions Tuniso-Emiratie Sicav sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 25 Mai 2022 ; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au 24 Mai 2022 pour faire le choix ; passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions Tuniso Emiratie Sicav.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à L'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la nomination de Mr Rochdi ABDENNADHER en tant que Président directeur général de la Tuniso Emiratie Sicav, et ce, pour une période de trois années qui s'achèvera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à L'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la désignation du Conseil d'Administration de :

- Mr ROCHDI ABDENNADHER ;
- Mr KOUTHEIR SASSI ;
- Mr HEDI BAYAR ;
- Mr MOURAD MELLOULI ;
- Mr SAMI HEDHILI ;
- Mr TAOUFIK KHEMISSI.

En tant qu'administrateurs au sein du conseil d'administration la Tuniso Emiratie Sicav pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à L'unanimité.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative au maintien du Cabinet GAC en tant que commissaire aux comptes de la Tuniso Emiratie Sicav pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée L'unanimité.

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de servir des jetons de présence d'un montant net de 2 500 dinars par administrateur au titre de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à L'unanimité.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités de publication ou autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée L'unanimité.

2022 - AS - 0245

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**TUNISO-EMIRATIE SICAV**

Société d'Investissement à Capital variable

Agrément du CMF n°45-2006 du 8 novembre 2006

Siège social : Boulevard Beji Caid Essebsi –lot AFH- DC 8- Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Rochdi ABDENNADHER Président Directeur Général de la SICAV	Chargé de la Direction Centrale du Corporate et du Retail Banking au sein de la BTE	Néant
M. Hédi BAYAR	Directeur Central de la Direction de la Trésorerie au sein de la BTE	Administrateur de la société BTE SICAR
BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS- BTE-	Banque	Administrateur des sociétés suivantes: *BTE SICAR *Tuniso- Emiratie de Participations -TEP- *Rapid Recouvrement *Société Djerba Aghir *Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte * Industrie des Nouvelles Briques -INB-
BTE SICAR	Capital Investissement	Administrateur des sociétés suivantes: *STEG INTERNATIONAL SERVICES *Société de Traitement des Minéraux - SOTRAMINE- * Société des Adjuvants Industriels -SADIN- * Société de Valorisation des Matériaux - SVM- * Société Hôtelière Port Prince -SHPP- * Société Touristique des Parcs et Loisirs - SOTOPARC-
RAPID RECouvreMENT	Recouvrement des créances (Filiale de la BTE)	Administrateur de la société BTE SICAR

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

TUNISO-EMIRATIE SICAV
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Agrément du CMF n° 45 -2006 du 8 novembre 2006
Siège social : Boulevard Beji Caid Essebsi –lot AFH- DC 8- Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

En application de la 3^{ème} Résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 Mars 2022, Tuniso Emiratie SICAV a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2021:

un dividende de 6,412 dinars par action

Ce dividende, sera mis en paiement, à partir du **mercredi 25 Mai 2022** au choix de l'actionnaire:

-Soit en numéraire;
-Soit sous forme de réinvestissement en actions Tuniso Emiratie SICAV sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 25 Mai 2022; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au **mardi 24 Mai 2022** pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.

2022 - AS - 0247

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Advanced e-Technologies -AeTECH-
Z.I Ariana Aéroport 03 Rue des Métiers, Charguia II 2035 Tunis Carthage

**Appel à candidature au poste d'Administrateur représentant des actionnaires minoritaires
Pour les années 2022-2023-2024**

La Société Advanced e-Technologies « AeTECH » S.A lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires devant siéger dans son Conseil d'Administration.

A cet effet, la société Advanced e-Technologies « AeTECH » S.A informe ses actionnaires que la nomination aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une prochaine Assemblée Générale Ordinaire dont la date sera fixée ultérieurement.

Les candidats à ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions.

Ils doivent être obligatoirement des personnes physiques, jouissant de leurs droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires :

- Les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques.
- Quiconque ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour faux, contrefaçon, vol, abus de confiance, escroquerie, pour détournement commis par un fonctionnaire public ou assimilé, dépositaire public ou comptable public, émission de chèque sans provision, ou pour complicité dans toutes ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et plus généralement, les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce.
- Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.

Tout candidat à ce poste doit répondre aux conditions suivantes :

- Doit justifier d'une participation individuelle dans le capital de la société Advanced e-Technologies « AeTECH » ne dépassant pas 0,5 %.

- Il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans et ce, dans la spécialité ou le secteur d'activité spécifié dans l'appel à candidature.
- Ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la société Advanced e-Technologies « AeTECH », ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint:
 - ✓ Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, ou salarié de la société Advanced e-Technologies « AeTECH » ;
 - ✓ Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société Advanced e-Technologies « AeTECH » ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle la société Advanced e-Technologies « AeTECH », détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Président du Directoire ou le Directeur Général Unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de la société Advanced e-Technologies « AeTECH », désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse ;
- Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, Directeur Général Unique, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société Advanced e-Technologies « AeTECH » ou d'une société concurrente ;
- Ne pas être auditeur, conseiller, client, fournisseur, banquier de la société Advanced e-Technologies « AeTECH » ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Constitution et dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du Président du Conseil d'Administration ;
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1** ;
- Une lettre de motivation présentant le candidat(e), les motifs de sa candidature et son profil ;
- Le curriculum vitae du candidat(e) ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;

- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signé par le candidat(e) attestant qu'il ou elle répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature selon le modèle prévu en **annexe 2**;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- Une attestation de situation fiscale ;
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae ;
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la société.

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société par porteur, contre décharge du Bureau d'Ordre ou courrier électronique (**contact@aetech-solutions.com**) ou postal, la décharge de la poste fais foi, au plus tard le **30/04/2022** date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

La liste des candidatures répondant aux conditions retenues et leurs dossiers seront mis à la disposition des actionnaires avant la date prévue pour les élections.

Les actionnaires seront informés du lieu et de la date de la séance d'élection (Réunion de l'AGO statuant sur l'exercice 2021) par un avis au bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier (CMF), au JORT, au journal officiel RNE.

Les votes se feront au cours d'une séance spéciale de la réunion de l'AGO de l'année 2021 où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et le résultat sera proposé à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour la désignation d'un membre au conseil d'administration représentant les actionnaires minoritaires.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**Annexe 1: FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT
DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES POUR LES ANNEES
2022-2023-2024**

Nom et Prénom :
Numéro CIN :
Adresse :
Téléphone : Fixe GSM :
E-mail :
Profession/Activité :
Formation Académique :
Autres qualifications du candidat :

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'identité Nationale numéro.....demeurant au, candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société Advanced e-Technologies « AeTECH » S.A, déclare formellement sur l'honneur, ne pas être en contradiction avec les interdictions prévus par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales, et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Ariana-Aéroport 1080 Tunis Cedex-B.P :12

Appel à candidature pour le poste d'Administrateur indépendant au Conseil d'Administration

1. Objet

En se référant à la réglementation en vigueur, la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et à la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'Administration et au Conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la société ENNAKL Automobiles lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur indépendant au sein de son Conseil d'Administration, dont le mandat est de trois (3) ans.

2. Conditions d'éligibilité

Le candidat, au poste d'Administrateur indépendant, ne doit pas être actionnaire à la société ENNAKL Automobiles et doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après :

- Être une personne physique jouissant de ses droits civils.
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur d'activité de la société Ennakl.
- Ne se trouvant pas dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales.
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- N'avoir à la date de la candidature au poste d'Administrateur Indépendant aucun intérêt direct ou indirect avec la société ENNAKL Automobiles, l'un de ses actionnaires ou ses administrateurs, ou une tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - ✓ Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, ou salarié de la société ENNAKL Automobiles,
 - ✓ Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, ou salarié d'une société appartenant au même groupe ENNAKL.

- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle la société ENNAKL Automobiles détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Président du Directoire ou le Directeur Général Unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de la société ENNAKL Automobiles, désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - ✓ Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou salarié de la société ENNAKL Automobiles
 - ✓ Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe ENNAKL Automobiles
- Ne pas être prestataire de services, notamment Conseiller, client, fournisseur ou banquier de la société ENNAKL Automobiles.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital social de la société ENNAKL Automobiles ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, du Président du Directoire, du Directeur Général Unique ou d'un salarié de la société.
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société ENNAKL Automobiles ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

3. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration de la société ENNAKL Automobiles, les motifs de sa candidature ainsi que son profil
- Une fiche de candidature selon le modèle en Annexe 1 au présent appel à candidature
- Le curriculum vitae du candidat
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale
- Une déclaration sur l'honneur signée, selon le modèle en Annexe 2 au présent appel à candidature attestant que le candidat répond aux critères d'éligibilité prévus par la Décision Générale du Conseil du Marché Financier ainsi que le présent appel à candidature
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

4. Date limite de dépôt de candidatures

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la société ENNAKL Automobiles et portant la mention « **Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour les postes d'administrateurs indépendants au Conseil d'Administration de la société ENNAKL Automobiles** »

Le dossier de candidature doit parvenir soit par lettre recommandée avec accusé de réception à ENNAKL AUTOMOBILES zone industrielle Charguia II-1080 Tunis cedex : BP 129 (le cachet de la poste faisant foi), soit déposée en mains propres par porteur contre décharge au bureau d'ordre au Siege de la société sis à la zone industrielle Charguia II-1080 Tunis, Tunisie au plus tard le 15 Avril 2022 à 17H heures, date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenant après la date limite de réception des candidatures sera systématiquement éliminé.

5. Choix des membres indépendants au Conseil d'Administration

Un comité de nomination d'administrateur indépendant sera mis en place par la société ENNAKL Automobiles.

Le candidat sera choisi après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature, Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêté par le comité de nomination créé à cet effet au sein de la société ENNAKL Automobiles et ce, en vertu d'un pouvoir qui lui est accordé par le Conseil d'Administration.

Cette liste sera transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier, avant l'approbation définitive des candidats par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les candidats retenus

seront informés de leur sélection, vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Ledit membre indépendant sera élu, lors de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, prévue le **9 mai 2022 à 9H00** au siège de la société sis à la Charguia II Zone industrielle-Tunis.

()Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1
FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom :

N° CIN : Adresse :

..... Téléphone : Fixe

..... GSM

E-mail :

Profession/Activité : Formation

académique du candidat :

.....

.....

Autres qualifications du candidat dans le domaine :

.....

.....

.....

.....

Signature légalisée

()Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 2
DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :
Nom & Prénom :
N° CIN :
Adresse :

Candidat à l'élection au poste d'un membre indépendant au sein du Conseil d'Administration de la société ENNAKL Automobiles, déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions mentionnées au sein de l'appel à candidature
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature lancé par la société ENNAKL Automobiles
- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature légalisée

()Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2022 - AS - 0249

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 20/04/2022 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2021, pour tout placement sollicité après le 30/04/2022. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «BIAT SUBORDONNE 2022-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03 juin 2020 a autorisé l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 500 millions de dinars sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 23 avril 2021, a décidé d'augmenter à 950 millions de dinars le montant global maximum, autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2020, pour l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés.

L'Assemblée Générale Ordinaire a aussi autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 16 mars 2022, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné par Appel Public à l'Epargne, au courant du deuxième trimestre de l'exercice 2022, d'un montant de 150 MD susceptible d'être porté à 200MD.

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction des conditions du marché.

Usant de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » d'un montant de 150 MD susceptible d'être porté à 200 MD par Appel Public à l'Epargne selon les conditions suivantes :

- Catégorie **A** : **5 ans**, taux fixe **8,75%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,55%** brut l'an ; exclusivement réservée aux personnes physiques pour un montant global maximum de 40 000 000 DT (400 000 obligations subordonnées).
- Catégorie **B** : **5 ans**, taux fixe **8,75%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,55%** brut l'an ;
- Catégorie **C** : **5 ans in fine**, taux fixe **9,15%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,95%** brut l'an ;
- Catégorie **D** : **7 ans dont 2 années de grâce**, taux fixe **9,20%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,00%** brut l'an ;
- Catégorie **E** : **7 ans in fine**, taux fixe **9,45%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,25%** brut l'an ;
- Catégorie **F** : **10 ans dont 5 années de grâce**, taux fixe **9,60%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,35%** brut l'an ;
- Catégorie **G** : **10 ans in fine**, taux fixe **9,70%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,45%** brut l'an.

Pour la catégorie A : Amortissement anticipé par rachat en Bourse :

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, après une durée minimale de détention de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
≥ 2 ans et < 3 ans	7,4%	TMM + 1,2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7,8%	TMM + 1,6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8,2%	TMM + 2%

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant :**

L'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » est d'un montant de 150 000 000 dinars, divisé en 1 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 200 000 000 dinars, divisé en 2 000 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **06/04/2022** et clôturées sans préavis au plus tard le **03/06/2022**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (200 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 2 000 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 150 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/06/2022**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 150 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/06/2022**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2022** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **06/04/2022** aux guichets de la **BIAT**, 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis et aux guichets de **Tunisie Valeurs**, intermédiaire en Bourse Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

But de l'émission

Le but de cet emprunt est de permettre à la BIAT de renforcer ses quasi-fonds propres et d'améliorer, par conséquent, ses ratios de solvabilité et de concentration des risques et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : «BIAT SUBORDONNE 2022-1»
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.
Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par l'intermédiaire en bourse TUNISIE VALEURS.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **03/06/2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **03/06/2022** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
 - **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,75%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :***
 - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **8,75%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans in fine :***
 - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,15%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,95%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 295 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :***
 - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,00%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans in fine :***
 - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,45%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie F d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce :***
 - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,60%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,35%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 335 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie G d'une durée de 10 ans in fine :***
 - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,45%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 345 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **A** et **B** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **C**, **E** et **G** feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **D** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la troisième année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **F** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la sixième année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **03/06/2027** pour les catégories **A**, **B** et **C**, le **03/06/2029** pour les catégories **D** et **E** et le **03/06/2032** pour les catégories **F** et **G**.

Pour la catégorie A : Amortissement anticipé par rachat en Bourse

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, après une durée minimale de détention de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
≥ 2 ans et < 3 ans	7.4%	TMM + 1.2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7.8%	TMM + 1.6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8.2%	TMM + 2%

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **03 juin** de chaque année.

Pour les catégories A et B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2023**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2027**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2025**.

Pour la catégorie E, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2029**.

Pour la catégorie F, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2028**.

Pour la catégorie G, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2032**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Par catégorie ce taux est de :

- Catégorie A : 8,75% brut l'an
- Catégorie B : 8,75% brut l'an
- Catégorie C : 9,15% brut l'an
- Catégorie D : 9,20% brut l'an
- Catégorie E : 9,45% brut l'an
- Catégorie F : 9,60% brut l'an
- Catégorie G : 9,70% brut l'an

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2022 à titre indicatif, qui est égale à 6,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,798% pour la catégorie A et B, de 9,198% pour la catégorie C, 9,248% pour la catégorie D, 9,498% pour la catégorie E, 9,598% pour la catégorie F, et 9,698% pour la catégorie G.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de :

- 2,55% pour la catégorie A et B
- 2,95%, pour la catégorie C
- 3,00% pour la catégorie D
- 3,25% pour la catégorie E
- 3,35% pour la catégorie F
- 3,45%, pour la catégorie G

et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale :**

Les obligations du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon 7 catégories :

- Catégorie A : 5 ans ;
- Catégorie B : 5 ans ;
- Catégorie C : 5 ans in fine
- Catégorie D : 7 ans dont 2 années de grâce ;
- Catégorie E : 7 ans in fine ;
- Catégorie F : 10 ans dont 5 années de grâce ;
- Catégorie G : 10 ans in fine.

- **Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Par catégorie, cette durée est de :

- Catégorie A : 3 ans ;
- Catégorie B : 3 ans ;
- Catégorie C : 5 ans.
- Catégorie D : 5 ans ;
- Catégorie E : 7 ans ;
- Catégorie F : 8 ans ;
- Catégorie G : 10 ans.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

Par catégorie, la duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de :

- Catégorie A : 2,697 années ;
- Catégorie B : 2,697 années ;
- Catégorie C : 4,229 années.
- Catégorie D : 4,166 années ;
- Catégorie E : 5,426 années ;
- Catégorie F : 5,887 années ;
- Catégorie G : 6,828 années.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 25/03/2022 sous le n°22-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la banque :

La BIAT est notée **Caa 1** à long terme avec perspectives négatives pour les dépôts en monnaie locales et en devises et **B3** à long terme pour le risque de contrepartie en monnaie locale et en devise, en date du 24/11/2021 par l'agence de notation Moody's.

Notation de l'emprunt :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **06/04/2022** aux guichets de la **BIAT**, 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis et aux guichets de **Tunisie Valeurs**, intermédiaire en Bourse Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par l'article 52 c du code de l'IRPP et de l'IS, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BIAT Subordonné 2022-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il n'existe pas d'emprunt obligataire émis par la BIAT coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BIAT s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT Subordonné 2022-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La BIAT s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT Subordonné 2022-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- ***Nature du titre :***

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- ***Qualité de crédit de l'émetteur :***

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- ***Le marché secondaire :***

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 25/03/2022 sous le numéro 22-1074, du document de référence « BIAT 2022 » enregistré par le CMF en date du 25/03/2022 sous le n°22-004, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2022 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2021, pour tout placement sollicité après le 30/04/2022.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BIAT, siège 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis, Tunisie valeurs, Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activités relatifs au premier trimestre 2022 et les états financiers arrêtés au 31/12/2021 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2022 et le 30/04/2022.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
<i>SICAV OBLIGAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	208,788	211,460	211,525
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	145,191	145,232
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	120,904	120,921
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	130,496	130,519
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	126,311	126,324
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	126,346	126,367
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	121,382	121,400
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	48,996	49,002
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	35,327	35,332
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	118,444	120,153	120,175
<i>FCP OBLIGAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	18,458	18,705	18,708
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	131,146	131,155
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,232	1,232
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	126,848	126,910
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,355	12,357
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	178,582	178,608
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,233	12,234
18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	101,582	101,612
19 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	102,185	103,790	103,808
20 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE***	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	14,570	14,572
<i>FCP OBLIGAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
21 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	1,978	1,981
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
22 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	66,548	66,556
23 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	136,772	136,874
24 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	104,174	104,402
25 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	112,807	112,824
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
26 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	139,186	139,232
27 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	534,054	534,157
28 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	136,735	136,677
29 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	176,767	176,372
30 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	99,171	98,815
31 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	132,438	132,447
32 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	164,532	164,653
33 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	143,652	143,797
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	22,456	22,418
35 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	93,743	93,704
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
36 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2242,121	2260,804	2261,895
37 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	131,173	131,640
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	216,319	216,125
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	2,918	2,910
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,639	2,635
41 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	64,211	63,949
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,349	1,350
43 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,220	1,220
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,192	1,190
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	106,676	105,207	105,212
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
47 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1187,879	1146,464	1143,055
48 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	12,610	12,683
49 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	10,264	10,236
50 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	12,148	12,213
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
51 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	86,421	87,158
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
52 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,267	1,259

OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES							
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,644	110,830	110,847
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	101,621	102,733	102,745
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	14/09/21	5,309	107,869	109,409	109,425
56 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	105,079	106,575	106,591
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,086	108,837	108,873
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,883	111,366	111,385
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,472	107,914	107,930
60 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/21	4,821	103,512	104,864	104,880
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/06/21	2,630	103,245	103,633	103,634
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,099	108,611	108,628
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,109	110,768	110,788
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	106,026	107,112	107,125
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	105,277	106,330	106,341
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	105,388	101,915	101,940
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,652	106,079	106,093
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,146	105,526	105,544
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	106,957	107,865	107,877
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,691	106,147	106,163
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	102,939	104,199	104,233
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	31/05/21	4,222	107,582	108,856	108,869
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,256	104,342	104,353
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	109,904	111,209	111,223
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	106,205	107,685	107,753
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	108,972	110,607	110,627
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
77 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,053	112,685	112,780
SICAV MIXTES							
78 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	66,230	64,527	64,426
79 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	99,498	97,632	97,790
80 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,119	18,196	18,190
81 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	289,132	275,577	276,555
82 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	2272,799	2235,840	2240,664
83 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	70,374	70,588	70,535
84 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	27/05/21	1,629	55,762	56,349	56,356
85 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	107,031	107,038
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
86 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/05/21	0,273	11,901	11,660	11,648
87 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	15,054	15,690	15,678
88 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,964	15,696	15,778
89 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	14,003	13,937	13,976
90 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	8,987	8,973
91 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	101,175	101,098	101,653
92 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	79,110	81,146	80,776
93 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	84,946	84,501
94 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	101,183	103,699	103,406
95 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	93,645	91,578	92,166
96 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	9,993	10,000
97 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	99,459	95,115	95,147
98 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/21	1,001	153,044	145,019	145,108
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
99 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	16/06/21	0,523	103,493	101,173	101,134
100 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	118,376	120,664	120,547
101 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	119,753	120,186	119,602
102 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	186,219	182,102	182,129
103 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	172,970	170,684	170,845
104 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	168,703	167,329	167,764
105 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	22,411	22,023	22,092
106 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	143,303	142,199
107 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	159,487	157,819
108 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5264,108	5253,578
109 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation
110 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	89,960	90,232	90,172
111 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	31/05/21	105,254	4559,325	4571,177	4556,030
112 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,240	10,389	10,378
113 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	168,487	169,791	169,640
114 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	24/05/21	106,138	10967,515	10925,947	10917,290
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
115 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	124,018	121,839	121,725

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé BNAC PROGRÈS FCP

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Tunisienne d'Automobile -STA - » et l'ouverture au public du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR MOURAFIK II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
61. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. BTK Leasing	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
44. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

				AFC-	Tunis
49	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
50	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
51	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
58	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUIDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
69	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

74	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
76	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
81	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
82	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
83	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
84	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
85	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
86	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
87	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
91	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
92	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
93	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
96	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
98	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

101	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
104	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
109	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
110	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
111	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

بلاغ الشركات

القوائم المالية

بيت الإيجار المالي التونسي السعودي

المقر الاجتماعي : 54، شارع شارل نيكول متوال فيل - 1002 تونس -

ينشر بيت الإيجار المالي التونسي السعودي قوائمه المالية للسنة المحاسبية المختومة في 2021/12/31 التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 27 أبريل 2022. هذه القوائم مصحوبة بالتقرير العام و الخاص لمراقبي الحسابات : محمد لسعد البرجي و محمد وسيم الحديجي.

الموازنة

بيت الإيجار المالي التونسي السعودي

في 31 ديسمبر 2021

(الوحدة :دينار تونسي)

31 ديسمبر 2020	31 ديسمبر 2021	الإيضاحات
46 506 608	75 979 660	1.3
290 277 036	300 726 629	السيولة و ما يعادلها
4 608 149	5 682 747	مستحقات الإيجار المالي
12 358 680	17 455 959	عقود إيجار في طور الموافقة
-956 478	-1 456 649	المستحقات غير المدفوعة
-10 045 893	-12 385 527	الأرباح المعلقة
296 241 494	310 023 159	2.3
20 558 100	29 198 200	صافي المستحقات الناجمة عن الإيجار
-110 446	-110 446	محفظة المساهمات
20 447 654	29 087 754	3.3
5 882 289	5 955 699	صافي محفظة المساهمات
-3 264 844	-3 457 882	الأصول الثابتة المادية
2 617 445	2 497 817	4.3
463 477	591 318	صافي الأصول الثابتة
-325 616	-402 685	الأصول الثابتة غير المادية
137 861	188 633	5.3
3 631 765	1 847 805	6.3
369 582 827	419 624 828	6.3
246 630 012	286 347 372	صافي الأصول الثابتة غير المادية
6 270 460	6 785 578	الأصول جارية أخرى
24 950 914	25 526 593	مجموع الأصول
3 726 147	6 033 277	تمويلات بنكية
281 577 533	324 692 820	7.3
30 000 000	30 000 000	تسبيقات على عمليات الإيجار
19 320 850	23 641 397	مزدون و الحسابات المتصلة بهم
-2 711 814	-2 711 814	الخصوم الجارية الأخرى
22 985 329	23 085 847	مجموع الخصوم
11 519 598	10 836 645	رأس المال الاجتماعي
6 891 331	10 079 933	الإحتياطي
88 005 294	94 932 008	11.3
369 582 827	419 624 828	11.3
		أسهم ذاتية
		الأموال الذاتية الأخرى
		نتائج مؤجلة
		النتيجة
		مجموع الأموال الذاتية
		مجموع الأموال الذاتية والخصوم

جدول التعهدات خارج الموازنة

بيت الإيجار المالي التونسي السعودي

في 31 ديسمبر 2021

(الوحدة: دينار تونسي)

31 ديسمبر 2020	31 ديسمبر 2021	
-	-	مجموع الخصوم المحتملة
-	-	الضمانات والكفالات المقدمة
37 540 308	49 992 759	مجموع التعهدات الممنوحة
1 609 338	5 448 759	تعهدات ممنوحة للحرفاء
-	-	تعهدات على المساهمات
35 930 970	44 544 000	تعهدات على العمولات وعائدات الإيجار
76 161 258	88 321 587	مجموع التعهدات المستلمة
-	-	الضمانات المقبولة
76 161 258	88 321 587	العوائد المستحقة على العقود الجارية

قائمة النتائج
بيت الإيجار المالي التونسي السعودي
في 31 ديسمبر 2021
(الوحدة: دينار تونسي)

31 ديسمبر 2020	31 ديسمبر 2021	الإيضاحات	
34 748 976	41 275 955		مداخل الإيجار المالي
3 233 998	4 242 521		مداخل الإيجار المالي الأخرى
-175 823	-645 993		التغير في المداخل المجنبة
5 049 273	3 246 416		أرباح على مساهمات
42 856 424	48 118 899	1.4	إجمالي الدخل من الإيجار المالي
-25 018 930	-23 163 880	2.4	أعباء مالية صافية
17 837 494	24 955 019		صافي الدخل من الإيجار المالي
-3 658 178	-4 531 053	3.4	أعباء الأعوان
-2 809 245	-3 184 679	4.4	أعباء الاستغلال الأخرى
-4 202 944	-3 684 926	5.4	صافي المخصصات المدخرات
-363 994	-415 482	6.4	مخصصات الإستهلاكات
-11 034 361	-11 816 140		مجموع أعباء الإستغلال
1 135 557	429 698	7.4	الأرباح العادية الأخرى
-14 711	-84 702	8.4	الخسائر العادية الأخرى
7 923 979	13 483 875		نتيجة الأنشطة العادية
-778 833	-2 978 449	VI	الضريبة على الشركات
-253 815	-425 493	VI	أعباء طارئة/استثنائية
6 891 331	10 079 933		النتيجة الصافية للسنة المحاسبية

جدول التدفقات النقدية
بيت الإيجار المالي التونسي السعودي
في 31 ديسمبر 2021
(الوحدة: دينار تونسي)

البيانات	الإيضاحات	31 ديسمبر 2021	31 ديسمبر 2020
أنشطة الاستغلال			
مبالغ محصلة من الزبائن	1.5	160 114 900	155 065 850
مبالغ مدفوعة لتمويل الزبائن-الإيجار المالي	2.5	-142 616 000	-124 569 983
مبالغ مدفوعة لسداد أجور ومكافآت الموظفين	3.5	-3 143 006	-2 821 153
أعباء مالية مدفوعة	4.5	-18 689 850	-23 662 626
عائدات محصلة		4 888 795	2 211 866
المبالغ المسددة بعنوان الضرائب والرسوم	5.5	-7 772 269	-11 023 778
مبالغ أخرى محصلة	6.5	271 206	-
مبالغ أخرى مدفوعة	7.5	-5 568 369	-3 127 205
التدفقات النقدية الصافية المخصصة لأنشطة الاستغلال		-12 514 593	-7 927 029
أنشطة الاستثمار			
الدفعات المتأتية من اقتناء الأصول ثابتة	8.5	-207 688	-132 463
الدفعات المتأتية من بيوعات الأصول ثابتة		42 320	-
الدفعات المتأتية من اقتناء أصول مالية		-66 060 100	-23 236 153
التدفقات النقدية الصافية المخصصة لأنشطة الاستثمار		-66 225 468	-23 368 616
أنشطة التمويل			
توزيع الأرباح		-3 300 000	-
التمويلات المتحصل عليها من المؤسسات المالية وسداد الأقساط المتعلقة بها	9.5	97 463 598	33 928 287
التدفقات النقدية الصافية المتأتية من أنشطة التمويل		94 163 598	33 928 287
التغيير الصافي في السيولة أو ما يعادلها خلال السنة		15 423 537	2 632 642
السيولة أو ما يعادلها بداية السنة		13 396 097	10 763 455
السيولة أو ما يعادلها نهاية السنة		28 819 634	13 396 097

الإيضاحات حول القوائم المالية

I-تقديم المؤسسة

بيت الإيجار المالي التونسي السعودي هي شركة خفية الاسم منشأة وفقا للقانون التونسي برأس مال قدره ثلاثون مليون دينار تونسي، بمساهمات نقدية مدفوعة بالكامل تنقسم إلى 30 000 000 سهما بقيمة واحد دينار تونسي للسهم الواحد مدفوعة بالكامل.

يتمثل نشاط الشركة في القيام بعمليات الإيجار المالي للمعدات والعقارات وغيرها من المنقولات وفقا لمعايير الصيرفة الإسلامية وذلك لفائدة حرقائها بهدف الاستغلال المهني في المجال التجاري أو الصناعي أو غيرها من الأنشطة الاقتصادية.

وتخضع الشركة للقانون عدد48 لسنة 2016 المتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية، وكذلك للقانون عدد89 لسنة 1994 المتعلق بشركات الإيجار المالي.

II-المعايير والمبادئ المحاسبية المعتمدة

تم إعداد وعرض القوائم المالية وفقا للتشريعات الجاري بها العمل في البلاد التونسية بما في ذلك النظام المحاسبي للمؤسسات مع الأخذ بعين الاعتبار الفرضيات الأساسية والاتفاقات المحاسبية التي حددها الأمر عدد 2459-96 الذي يتعلق بالمصادقة على الإطار المرجعي للمحاسبة. القوائم المالية تحترم مختلف السياسات المحاسبية التي نصّ عليها هذا الأمر.

2.1 - تقديم القوائم المالية

تمسك حسابات بيت الإيجار المالي التونسي السعودي وفقا للسياسات المحاسبية المنصوص عليها في إطار تحديث النظام المحاسبي للمؤسسات في سنة 1997 (قرار من وزير المالية الصادر في 31 ديسمبر 1996).

في نهاية سنة 2008، وفي إطار تحديث قطاع الإيجار المالي، غيرت المؤسسة كيفية عرض بياناتها المالية بما يتماشى مع معايير المحاسبة للمصارف بما في ذلك المعيار NCT 21 والمعيار NCT41 المتعلق بعقود الإيجار.

2.2 - المبادئ المحاسبية المعتمدة

أعدت القوائم المالية لبيت الإيجار المالي التونسي السعودي على أساس تدوين الأصول بالتكلفة التاريخية. السياسات المحاسبية المتبعة تتوافق مع المعايير المحاسبية المعمول بها في تونس.

وتتلخص أهم المبادئ المحاسبية المعتمدة في إعداد القوائم المالية كالآتي:

2.2.1- الأصول الثابتة

تدون الأصول الثابتة بتكلفة شرائها، ما عدا الضرائب القابلة للاسترداد، ومع الأخذ بعين الاعتبار التكاليف المباشرة. ويتم احتساب الاستهلاك على أساس الاستهلاك القار.

2.2.2- الأصول الثابتة المؤجرة

تمثل هذه الأصول الممتلكات التي تم إقتنائها من قبل بيت الإيجار المالي التونسي السعودي والتي تم تأجيرها لمدة تتراوح بين ثلاث وسبع سنوات. بالنسبة للعقود المبرمة قبل 1 جانفي 2008، تم تدوين هذه الأصول في الموازنة بتكلفة شرائها وذلك طوال مدة الإيجار. عند انتهاء عقد الإيجار، للمستأجر خيار شراء الأصول، ليصبح المالك وذلك بالقيمة المتبقية والمقررة في العقد.

تشمل عمليات التأجير الممتلكات المنقولة (معدات، وسائل نقل ...) والعقارية (الأراضي والمباني).

وتجدر الإشارة إلى أن الأصول المؤجرة تبقى خلال فترة الإيجار، ملكا لبيت الإيجار المالي التونسي السعودي، ولا يمكن للمستأجر بيعها أو رهنها.

قد تخضع بعض العقود لتعديلات بهدف إما إعادة النظر في الإجراءات أو تمديد مدة العقد أو إعادة جدولة الإيجار.

2. 2. 3- الديون الناتجة عن عمليات الإيجار المالي

ابتداء من سنة 2008، ووفقاً للمعيار المحاسبي NCT41، تعرض الأصول الثابتة المؤجرة في الموازنة ضمن المستحقات على الزبائن بمبلغ مساوي لصافي التمويل المنصوص عليه في عقد الإيجار.

2. 2. 4- التمويلات

يقع تسجيل التمويلات التعاقدية أصلاً بالنسبة للجزء المسند في خصوم الموازنة وبالتحديد في بند "التمويلات البنكية".

2. 2. 5- سياسات تكوين مخصصات مخاطر الإيجار المالي

حددت المخصصات طبقاً لمبادئ تقسيم وتغطية المخاطر ومتابعة التعهدات المنصوص عليها بمقتضى منشور البنك المركزي التونسي عدد 24-91 المؤرخ في 17 ديسمبر 1991 وذلك بتطبيق نسبة مخصص الصنف على قيمة التعهدات المتبقية بعد خصم تقييم الضمانات المتوفرة و الأرباح المعلقة عن كل زبون.

كما تم تطبيق نسب المخصصات الواردة بمنشور البنك المركزي مع الأخذ بعين الاعتبار القواعد الحذرة المعمول بها و وجود الضمانات الصالحة و الكافية.

النسبة المخصص	الصنف
0%	الديون العادية
0%	الديون التي تستوجب متابعة خاصة
20%	الديون غير المؤكدة
50%	الديون المتعثرة
100%	الديون المشكوك فيها

كما أصدر البنك المركزي التونسي المنشور عدد 21 لسنة 2013 المتعلق بتكوين مخصصات اضافية لتغطية المخاطر الكامنة على التعهدات المشكوك فيها (صنف 4) كالآتي:

نسبة تخفيض الضمان	أقدمية في الصنف 4
40%	3 إلى 5 سنوات
70%	6 أو 7 سنوات
100%	أكثر من 8 سنوات

2. 2. 6- تقييم المستحقات على الزبائن

أ- كيفية التقييم:

يقع تقييم المخصصات المطلوبة على المستحقات وفقاً للمنهجية التالية:

- تحديد التمويلات التي يجب فحصها؛
- تصنيف التعهدات حسب وضعيتها في 31 ديسمبر 2021 حسب فئات المخاطر وإسناد نسبة المخصص التي يجب تطبيقها حسب التصنيف؛
- تطبيق نسبة المخصصات الخاصة بكل صنف؛
- الأخذ بعين الاعتبار للضمانات المتحصل عليها والقيمة الحقيقية للمعدات المستأجرة؛
- الأخذ بعين الاعتبار القيمة الذاتية لمعدات الإيجار المالي؛
- تحديد المخاطر المواجهة.

ب- التصنيف :

تصنف المستحقات حسب المعلومات المتاحة في 31 ديسمبر 2021 و المستندة في المقام الأول على أقدمية تعثر سداد قيمة الإيجارات:

الصف	الأقدمية
1	- تأخير في التسديد بأقل من 90 يوما
2	- تأخير في التسديد بأقل من 180 يوم و يفوق 90 يوما
3	- تأخير في التسديد بأقل من 360 يوم و يفوق 180 يوما
4	- تأخير في التسديد لمدة تفوق 360 يوم

مع اعتبار الأوضاع الخاصة بما في ذلك:

- النزاعات مع الزبائن
- حالات إيقاف الفوترة
- الضمانات

الضمانات المعتمدة لاحتساب المخصصات و طرق تقييمها:

- الرهون العقارية المسجلة : تحتسب قيمة الضمان على أساس تقييم مستقل داخلي أو خارجي وحسب حصة بيت الإيجار المالي التونسي السعودي في تمويل المشروع.
- قيمة المعدات التي تم اقتناؤها في إطار عقود الإيجار المالي و يتم تقييم قيمة الضمان كما يلي :

نوع المعدات	الإستهلاكات
بنايات	القيمة الأصلية بعد تنزيل 5 بالمائة للسنة
معدات عادية	القيمة الأصلية بعد تنزيل 20 بالمائة للسنة
معدات خاصة	القيمة الأصلية بعد تنزيل 40 بالمائة للسنة

III-إيضاحات حول الموازنة

1.3. السيولة و ما يعادلها

البيانات	31 ديسمبر 2021	31 ديسمبر 2020
الحسابات البنكية	28 895 596	13 477 520
أوراق للتحويل	82 641	29 072
استثمارات	47 000 000	33 000 000
الخبزينة	1 423	16
المبلغ الجملي	75 979 660	46 506 608

2.3. مستحقات الحرفاء

البيانات	31 ديسمبر 2021	31 ديسمبر 2020
مستحقات الإيجار المالي (*)	306 409 376	294 885 185
المستحقات غير المدفوعة	17 455 959	12 358 680
مخصصات على الحرفاء	- 8 978 614	-7 026 600
المدخرات الجماعية	- 3 406 913	-3 019 293
الأرباح المعطاة	- 1 456 649	-956 478
صافي المستحقات الناجمة عن الإيجار	310 023 159	296 241 494

(*) بما في ذلك عقود الإيجار في طور الموافقة.

1.2.3.1. مقاييس التغطية وتقسيم وتصنيف المخاطر

1.1.2.3. المخاطر المستحقة التي تفوق 5 % من الأموال الذاتية الصافية

في 31 ديسمبر 2021، مجموع المستحقات على الحرفاء الذين تتجاوز المستحقات المحمولة عليهم 5% من مجموع الأموال الذاتية لبيت الأيجار المالي التونسي السعودي لا يتجاوز ثلاث مرات من الأموال الذاتية الصافية. و بالتالي، فقد تم احترام النسبة القصوى والتي تتمثل في ثلاث مرات من الأموال الذاتية الصافية حسب ما يقتضيه الفصل 50 من منشور البنك المركزي التونسي ع-06-2018دد المؤرخ في 05 جوان 2018.

2.1.2.3. المخاطر المستحقة التي تفوق 15 % من الأموال الذاتية الصافية

في 31 ديسمبر 2021، مجموع المستحقات على الحرفاء الذين تتجاوز المستحقات المحمولة عليهم 15% من مجموع الأموال الذاتية لبيت الأيجار المالي التونسي السعودي لا يتجاوز مرة ونصف الأموال الذاتية الصافية. و بالتالي، فقد تم احترام النسبة القصوى والتي تتمثل في مرة ونصف من الأموال الذاتية الصافية حسب ما يقتضيه الفصل 50 من منشور البنك المركزي التونسي ع-06-2018دد المؤرخ في 05 جوان 2018.

3.1.2.3. المخاطر المستحقة التي تفوق 25 % من الأموال الذاتية الصافية

إن المخاطر المستحقة على نفس المنتفع، حسب الفصل 51 من منشور البنك المركزي التونسي ع-06-2018دد المؤرخ في 05 جوان 2018، لا يجب أن تتخطى 25% من الأموال الذاتية الصافية للشركة.

وفي 31 ديسمبر 2021، لا يوجد أي حريف يمثل مخاطر مستحقة تفوق النسبة المشار إليها، وبالتالي، فإن الفصل المذكور قد تم احترامه.

4.1.2.3. مؤشر الملاءة

عملا بالفصل 10 من المنشور المشار إليه أعلاه، بلغ مجموع المخاطر الجارية المرجحة، باحتساب المخاطر التشغيلية، 396 346 ألف دينار تونسي في 31 ديسمبر 2021.

كما بلغ مجموع الأموال الذاتية الصافية لشركة "باست ليز"، حسب العنوان الأول من منشور البنك المركزي التونسي ع-06-2018دد المؤرخ في 05 جوان 2018، 84 049 ألف دينار تونسي في 31 ديسمبر 2021.

وبذلك تمثل الأموال الذاتية الصافية للشركة بتاريخ 31 ديسمبر 2021، 21,21% من مجموع المخاطر الجارية المرجحة.

2.2.3. تقسيم التعهدات حسب التصنيف

التصنيف	المستحقات الجارية	المستحقات غير المدفوعة	التعهدات المنتظرة	التعهدات الخامة	المدخرات	الأرباح المعلقة
	31 ديسمبر 2021	31 ديسمبر 2021	31 ديسمبر 2021	31 ديسمبر 2021	31 ديسمبر 2021	31 ديسمبر 2021
-	233 386 403	3 404 269	5 593 484	242 384 156	631 302	-
1	55 798 809	5 921 394	89 263	61 809 466	377 341	-
2	2 982 644	1 065 870	-	4 048 514	290 945	181 153
3	4 218 946	2 004 596	-	6 223 542	1 272 374	403 736
4	4 339 827	5 059 830	-	9 399 657	6 406 652	871 760
المجموع	300 726 629	17 455 959	5 682 747	323 865 335	8 978 614	1 456 649

3.3. محفظة الأوراق المالية الإستثمارية

بلغ رصيد هذا الحساب في 31 ديسمبر 2021، ما قيمته 29 087 754 دينار تونسي وهو يتوزع كالتالي:

31 ديسمبر 2020	31 ديسمبر 2021	البيانات
30 000	30 000	مساهمة في شركة NSC TELECOM
900 000	900 000	مساهمة في ELAMANA TAKAFUL
100 000	100 000	مساهمة في MUTUELLE DU SAVOIR
6 698 400	6 698 400	مساهمة في TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III
999 600	999 600	مساهمة في TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II
100	100	مساهمة في LOISIRS STE LAC DES ACTIVITES DE
11 830 000	16 410 000	استثمارات
-	3 700 000	مساهمة في STE SOTUVER
-	360 000	مساهمة في صندوق استثمار الأمانة تكافل
-	100	مساهمة في albaraka sicar
-110 446	-110 446	مخصصات محفظة الاستثمار
20 447 754	29 087 754	المبلغ الجملي

4.3. الأصول الثابتة المادية

31 ديسمبر 2020	31 ديسمبر 2021	البيانات
4 098 069	4 098 069	بنايات
549 509	575 113	معدات اعلامية
647 689	675 388	تجهيزات عامة و تهيئة
446 774	464 212	معدات نقل
140 248	142 917	معدات مكتبية
5 882 289	5 955 699	إجمالي كلفة الأصول الثابتة المادية
-1 944 747	-2 148 173	استهلاكات البناءات
-500 290	-522 060	استهلاكات المعدات الاعلامية
-413 470	-466 721	استهلاكات التجهيزات العامة
-274 560	-185 785	استهلاكات معدات النقل
-131 777	-135 143	استهلاكات المعدات المكتبية
-3 264 844	-3 457 882	إجمالي الاستهلاكات
2 617 445	2 497 817	صافي الأصول الثابتة المادية

5.3. الأصول الثابتة غير المادية

31 ديسمبر 2020	31 ديسمبر 2021	البيانات
463 477	591 318	برامج إعلامية
-325 616	-402 685	إستهلاكات
137 861	188 633	صافي الأصول الثابتة الغير مادية

6.3. الأصول الجارية الأخرى

31 ديسمبر 2020	31 ديسمبر 2021	البيانات
853 691	898 227	تمويلات للموظفين
3 617	44 506	تسبقة على المزدودون
937 021	690 795	إيرادات مرتقية
1 779 931	-	فائض رسوم و أداءات

-	167 704	حسابات دائنة أخرى
900	900	ضمان
66 426	55 494	تسبقة للموظفين
-9821	-9821	مخصصات
3 631 765	1 847 805	المبلغ الجملي

7.3. التمويلات البنكية

يتكون هذا البند من المساعدات البنكية بقيمة قدرها 109 529 197 دينار تونسي وتمويلات بنكية بقيمة قدرها 176 034 514 دينار تونسي. ويفصل كما يلي:

- المساعدات البنكية

31 ديسمبر 2020	31 ديسمبر 2021	البيانات
42 727 662	103 453 922	تمويلات بنكية و عقود مضاربة - تستحق في أجل لا يتجاوز السنة
251 197	251 197	شهادة إيجار تمويل مشترك
81 439	77 385	الحسابات البنكية
-	-	شهادات إيداع
4 735 365	5 746 693	الديون المتعلقة بالتمويلات البنكية
47 795 663	109 529 197	المبلغ الجملي

- التمويلات البنكية

31 ديسمبر 2020	31 ديسمبر 2021	البيانات
57 200 000	57 200 000	شهادات إيجار - "البركة"
141 634 349	119 618 175	تمويلات بنكية - تستحق في أجل يتجاوز السنة
198 834 349	176 818 175	المبلغ الجملي

8.3. تسبيقات على عمليات الإيجار

31 ديسمبر 2020	31 ديسمبر 2021	البيانات
6 270 460	6 785 578	الخصوم المتصلة بالحرفاء
6 270 460	6 785 578	المبلغ الجملي

9.3. المزودون والحسابات المتصلة بهم

31 ديسمبر 2020	31 ديسمبر 2021	البيانات
23 455 617	24 462 864	أوراق الدفع
1 495 297	1 063 729	المزودون
24 950 914	25 526 593	المبلغ الجملي

10.3. الخصوم الجارية الأخرى

31 ديسمبر 2020	31 ديسمبر 2021	البيانات
1 094 482	1 572 170	مصاريف مستحقة وغير مدفوعة
1 352 014	1 226 713	مداخيل العوائد المتأخرة
1 005 657	2 853 744	ضرائب و رسوم
149 844	200 634	حسابات متصلة بالموظفين
124 150	180 016	دائنون آخرون
3 726 147	6 033 277	المبلغ الجملي

11.3. الأموال الذاتية

31 ديسمبر 2020	31 ديسمبر 2021	البيانات
30 000 000	30 000 000	رأس المال الاجتماعي
-2 711 814	-2 711 814	اسهم ذاتية
3 514 880	7 607 170	الاحتياطي القانوني
3 500 000	200 000	منحة الإصدار
4 607 170	4 435 427	احتياطي مخاطر التمويلات
1 235 329	1 335 847	الأموال الذاتية الأخرى
21 750 000	21 750 000	إصدارات باسْت ليز (*)
7 698 800	11 398 800	احتياطي إعادة استثمار
11 519 598	10 836 645	النتائج المرحلة
6 891 331	10 079 933	النتيجة المحاسبية
88 005 294	94 932 008	المبلغ الجملي

(*) بتاريخ 25 مارس 2017، وافقت الجلسة العامة العادية للشركة على إصدار سندات مساهمة بقيمة 100 مليون دينار تونسي على مدى سبع سنوات وعلى عدة أقساط ووفضت الصلاحيات اللازمة لمجلس الإدارة لتعيين الشروط والأحكام، وفي هذا الإطار، قامت الشركة بإصدار سندات مساهمة بقيمة 21.750. ألف دينار تونسي.

بيان التغيرات في حقوق الملكية :

31 ديسمبر 2021	النتيجة المحاسبية	تغييرات أخرى	توزيع أرباح	تخصيص النتائج	31 ديسمبر 2020	البيانات
30 000 000	-	-	-	-	30 000 000	رأس المال
23 641 397	-	-	-3 300 000	7 620 547	19 320 850	احتياطيات
1 335 847	-	518	-	100 000	1 235 329	الصندوق الاجتماعي
10 836 645	-	146 263	-	-829 216	11 519 598	نتيجة مرحلة
10 079 933	10 079 933	-	-	-6 891 331	6 891 331	النتيجة المحاسبية
-2 711 814	-	-	-	-	-2 711 814	الأسهم الذاتية
21 750 000	-	-	-	-	21 750 000	إصدارات باسْت ليز
94 932 008	10 079 933	146 781	-3 300 000	-	88 005 294	المبلغ الجملي

IV-إيضاحات حول قائمة النتائج 1.4. مداخيل الإيجار المالي

31 ديسمبر 2020	31 ديسمبر 2021	البيانات
19 358 846	23 066 341	هامش ربح العمليات الخاضعة للضريبة
15 382 453	18 193 681	هامش ربح العمليات الغير خاضع للضريبة
34 741 299	41 260 022	إجمالي هامش الربح على الإيجار المالي
63 670	4 474	الإيجار الخاضع للضريبة
-64 227	-4 374	مجموع استهلاكات الأصول المؤجرة
-557	100	صافي الربح على الإيجار المالي
8 234	15 833	عمولات ورسوم التمويل
3 233 998	4 242 521	عائدات أخرى
-175 823	-645 993	التغير في المداخيل المعلقة
5049273	3 246 416	الأرباح على المساهمات
42 856 424	48 118 899	إجمالي الدخل من الإيجار المالي

2.4 . أعباء مالية صافية

31 ديسمبر 2020	31 ديسمبر 2021	البيانات
14 994 696	10 149 728	نفقات شهادات الإيجار المالي
8 317 089	11 273 022	نفقات التمويلات البنكية
1 707 145	1 741 130	نفقات تمويلات سندات باسْت ليز
25 018 930	23 163 880	المبلغ الجملي

3.4. أعباء الأعباء

31 ديسمبر 2020	31 ديسمبر 2021	البيانات
3 061 775	3 375 886	أجور و ملحقات الأجور
353 920	488 530	أعباء اجتماعية
62 383	40 752	الإجازات المدفوعة الأجر
-	301 102	مكافئة نهاية الخدمة عند التقاعد
45 867	62 160	الأداء على التكوين المهني و المساهمة في صندوق النهوض بالمسكن لفائدة الأجراء
118 675	132 985	مصاريف تأمين
15 558	129 638	مصاريف أخرى
3 658 178	4 531 053	المبلغ الجملي

4.4. أعباء الاستغلال الأخرى

31 ديسمبر 2020	31 ديسمبر 2021	البيانات
577 676	688 589	مصاريف خدمات و أتعاب
85 125	79 505	بدل الحضور
108 697	115 543	مصاريف الهاتف و البريد
931 336	1 064 017	الضرائب و الرسوم
7 965	24 323	مصاريف المجالس و الجمعيات
661 675	755 780	الرسوم المصرفية
92 407	81 480	شراء لوازم و مواد غير مخزنة
90 414	113 994	الخدمات الخارجية
18 365	18 737	تكاليف الوقود و صيانة السيارات
115 342	85 076	صيانة و تصليح
39 290	37 631	مصاريف مهمات
13 949	22 510	منح التأمين
35 886	35 778	ماء و كهرباء و تزويدات أخرى
2 321	6 221	دعاية و إعلان
28 797	55 495	مصاريف أخرى
2 809 245	3 184 679	المبلغ الجملي

5.4. صافي مخصصات المدخرات المتعلقة بتمويل الزبائن

31 ديسمبر 2020	31 ديسمبر 2021	البيانات
1 329 540	387 620	مخصصات المدخرات الجماعية
5 145 710	4 264 053	مخصصات المدخرات الحرفاء
-1 610 085	-1 345 291	إسترجاع مخصصات مؤونة الديون المشطوبة
1 610 085	1 345 291	ديون مشطوبة
-2 286 375	-966 747	إسترجاع مخصصات مؤونة مخاطر الحرفاء
14 069	-	أعباء ديون مشطوبة
4 202 944	3 684 926	المبلغ الجملي

6.4. الإستهلاكات

31 ديسمبر 2020	31 ديسمبر 2021	البيانات
51 680	77 069	إستهلاك الأصول الثابتة غير المادية
312 314	338 413	إستهلاك الأصول الثابتة المادية
363 994	415 482	المبلغ الجملي

7.4. الأرباح العادية الأخرى

31 ديسمبر 2020	31 ديسمبر 2021	البيانات
446 116	175 358	أرباح عادية أخرى
67 929	71 958	أرباح مختلفة
66 250	67 111	أرباح على الديون
18 043	9 295	إستردادات أخرى
10 628	45 386	الفارق في الخلاص
526 591	60 590	أرباح على معلوم التأخير (الأداء على معالم التأخير)
1 135 557	429 698	المبلغ الجملي

8.4. الخسائر العادية الأخرى

31 ديسمبر 2020	31 ديسمبر 2021	البيانات
5 644	-	خسائر على دين
6 338	78 569	خسائر عادية أخرى
2729	6 133	الفارق في الخلاص
14 711	84 702	المبلغ الجملي

V-إيضاحات حول جدول التدفقات النقدية

1.5. مبالغ محصلة من الزبائن

لقد بلغ رصيد هذا الحساب بتاريخ 31 ديسمبر 2021، مبلغا قدره 160 114 900 دينار تونسي مقابل 155 065 850 دينار تونسي في 31 ديسمبر 2020.

2.5. مبالغ مدفوعة للإيجار

لقد بلغ رصيد هذا الحساب بتاريخ 31 ديسمبر 2021، مبلغا قدره 142 616 000 دينار تونسي مقابل 124 569 983 دينار تونسي في 31 ديسمبر 2020.

3.5. أجور الموظفين

لقد بلغ رصيد هذا الحساب بتاريخ 31 ديسمبر 2021، مبلغا قدره 3 143 006 دينار تونسي مقابل 2 821 153 دينار تونسي في 31 ديسمبر 2020، ويتوزع كالتالي:

31/12/2020	2021/12/31	البيانات
2 299 599	2 227 261	الأجور
158 328	564 056	التأمين
59 144	47 740	تذاكر المطعم
304 082	303 949	تمويلات الموظفين
2 821 153	3 143 006	المجموع

4.5. الأعباء المالية

لقد بلغ رصيد هذا الحساب بتاريخ 31 ديسمبر 2021، مبلغاً قدره 18 689 850 دينار تونسي مقابل 23 662 626 دينار تونسي في 31 ديسمبر 2020، وتتوزع كالتالي:

2020/12/31	2021/12/31	البيانات
7 628 647	6 678 383	أعباء البركة
487 069	328 988	تمويلات البنك العربي لتونس
4 807 672	182 778	الزيتونة
145 115	-	تمويلات (EP SICAV)
130 656	42 645	تمويلات (BARAKA IMMO AL)
1 125 809	1 407 846	تمويلات (AB)
225 165	288 761	تمويلات (QNB)
849 958	222 070	تمويلات (BNA)
2 370 101	2 610 035	تمويلات (STB)
17 583	915 253	تمويلات (BH)
170 500	-	تمويلات (BTE SICAV)
682 500	408 000	تمويلات (SPLT)
85768	802 519	تمويلات (stusid)
192329	787 567	تمويلات (wifak)
5902	-	تمويلات (TSI)
45708	-	تمويلات (capital act seed)
298 632	290 280	تمويلات (AMANA TAKAFUL)
1 177 922	606 972	تمويلات (BTE)
245 156	148 088	تمويلات (TDF)
5818	10 678	تمويلات (TPF)
840 000	585 700	تمويلات (CTAMA)
554 690	384 000	تمويلات (MAE)
1 509 862	1 655 400	تمويلات (PARTICIPATIF TITRE)
47303	147 047	تمويلات أشخاص طبيعيين
12 761	77 539	تمويلات (UGFS)
-	109 301	تمويلات (BTK)
23 662 626	18 689 850	المجموع

5.5. الضرائب والرسوم

بلغ مجمل رصيد هذا الحساب بتاريخ 31 ديسمبر 2021، مبلغاً قدره 7 772 269 دينار تونسي مقابل 11 023 778 دينار تونسي في 31 ديسمبر 2020، وتتوزع كالتالي:

2020/12/31	2021/12/31	البيانات
8 985 961	7 661 007	التصاريح الشهرية
1 681 436	-	التسبيقات التمويلية
356381	111 262	الضريبة على الشركات
11 023 778	7 772 269	المجموع

6.5. مبالغ أخرى محصلة

2020/12/31	2021/12/31	البيانات
-	124 943	مبالغ أخرى
-	146 263	حصة أرباح الأسهم الذاتية
-	271 206	المجموع

7.5. مبالغ أخرى مدفوعة

بلغ مجموع رصيد هذا الحساب بتاريخ 31 ديسمبر 2021، مبلغا قدره 5 568 369 دينار تونسي مقابل 3 127 205 دينار تونسي في 31 ديسمبر 2020، وتوزع كالتالي:

2020/12/31	2021/12/31	البيانات
494 355	469 163	أتعاب
663 468	1 334 605	عمولات
68 100	71 755	مكافئات الحضور
129 457	739 900	مساعادات
1 639 362	2 952 946	مصاريق مختلفة
132 463	-	شراءات مختلفة
3 127 205	5 568 369	المجموع

8.5. الدفوعات من اقتناء الأصول الثابتة

لقد بلغ مجموع رصيد هذا الحساب بتاريخ 31 ديسمبر 2021، مبلغا قدره 207 688 دينار تونسي مقابل 132 463 دينار تونسي في 31 ديسمبر 2020.

9.5. التمويلات المتحصل عليها من المؤسسات المالية

بلغ رصيد هذا الحساب بتاريخ 31 ديسمبر 2021، مبلغا قدره 97 463 598 دينار تونسي مقابل 33 928 287 دينار تونسي في 31 ديسمبر 2020. وتجدر الإشارة إلى أن هذه التمويلات تم إبرامها في إطار عقود مضاربة.

VI- جدول تحديد النتيجة الجبائية

المبلغ	بيان الحساب الجبائي
13 483 875	النتيجة قبل احتساب الأداءات
603 604	إعادة دمج مصاريق ومدخرات غير قابلة للطرح
151 475	إعادة دمج معالم التأخير
60 590	طرح الأداء على معالم التأخير
2 741 937	طرح عائدات الاستثمار
573 426	إعادة دمج الخصم من المورد / عائدات الاستثمار
3 500 000	إعادة استثمار معفي
8 509 853	النتيجة الجبائية
2 978 449	الأداءات على الشركات 35%
425 493	الأداءات الظرفية على الشركات
-	التسبيقات التموينية
1 891 193	مرحل 2020
17 713	خصم من المورد
3 403 942	الأداءات على الشركات المستحقة
1 495 036	الأداءات على الشركات للخلاص

VII-توضيح حول الأطراف المرتبطة

1. إصدار سندات مساهمة:

بتاريخ 25 مارس 2017، وافقت الجلسة العامة العادية للشركة على إصدار سندات مساهمة بقيمة 100 مليون دينار تونسي وفوضت الصلاحيات اللازمة لمجلس الإدارة لتعيين الشروط والأحكام.

وفي هذا الإطار، قامت الشركة خلال سنة 2017 بإصدار سندات مساهمة بقيمة 10.100 ألف دينار تونسي يتضمن تأجيرها جزءا قارا ب 6,5% وجزءا متغيرا ب 0,5% على القيمة الاسمية للسند يحتسب اعتمادا على عناصر تتعلق بنتائج الشركة.

اكتتبت هذه السندات من قبل الشركات التالية:

المساهمون	أساس الدين (ألف دينار تونسي)
الصندوق التونسي للتأمين التعاوني الفلاحي	500
بنك الأمان	1 000
البنك العربي لتونس	2 000
تعاونية التامين للتعليم	1 000
بنك البركة	1 000
الصندوق التونسي للتنمية "3"	1 400
الأمانة تكافل	2 500
شركة البحيرة للتطهير والاستصلاح والاستثمار	700
المجموع	10 100

بلغت الأعباء المالية لهذه السندات في سنة 2021 ما قدره 707 ألف دينار تونسي.

كذلك قامت الشركة خلال سنة 2018 بإصدار سندات مساهمة بقيمة 7.000 ألف دينار تونسي يتضمن تأجيرها جزءا قارا ب 7,5% وجزءا متغيرا ب 1% على القيمة الاسمية للسند يحتسب اعتمادا على عناصر تتعلق بنتائج الشركة.

اكتتبت هذه السندات من قبل الشركات التالية:

المساهمون	أساس الدين (ألف دينار تونسي)
الصندوق الوطني للبريد	1 000
الصندوق التونسي للتنمية "3"	1 000
الأمانة تكافل	3 000
شركة البحيرة للتطهير والاستصلاح والاستثمار	2 000
المجموع	7 000

بلغت الأعباء المالية لهذه السندات في سنة 2021 ما قدره 595 ألف دينار تونسي.

كذلك قامت الشركة خلال سنة 2019 بإصدار سندات مساهمة بقيمة 4.650 ألف دينار تونسي يتضمن تأجيرها جزءا قارا ب 9% وجزءا متغيرا ب 0,5% على القيمة الاسمية للسند يحتسب اعتمادا على عناصر تتعلق بنتائج الشركة.

اكتتبت هذه السندات من قبل الشركات التالية:

المساهمون	أساس الدين (ألف دينار تونسي)
شركة البحيرة للتطهير والاستصلاح والاستثمار	1 300
الصندوق التونسي للتنمية "3"	850
الأمانة تكافل	2 000
الصندوق التونسي للتأمين التعاوني الفلاحي	500
المجموع	4 650

بلغت الأعباء المالية لهذه السندات في سنة 2021 ما قدره 442 ألف دينار تونسي.

2. الأمانة تكافل:

أبرم بيت الإيجار المالي التونسي السعودي خلال سنة 2015 مع شركة " الأمانة تكافل " إتفاقية شراكة، تؤمن بمقتضاها الأخيرة المنقولات والعقارات الممولة من طرف الأول.

تساهم الأمانة تكافل في مصاريف عقود التأمين بنسبة 7% من الاشتراكات الصافية المقبوضة خلال نفس الفترة وبلغت هذه المساهمة خلال سنة 2021 ما قدره 129 ألف دينار تونسي.

3. شركة البركة العقارية

قامت الشركة بإبرام اتفاقيات مضاربة لفائدة شركة البركة العقارية مفصلة كتالي:

- اتفاقية مضاربة بقيمة 10 ملايين دينار تونسي بتاريخ 21 ديسمبر 2018
- اتفاقية مضاربة بقيمة 4 ملايين دينار تونسي بتاريخ 05 نوفمبر 2018
- اتفاقية مضاربة بقيمة 400 ألف دينار تونسي بتاريخ 28 افريل 2021
- اتفاقية مضاربة بقيمة 600 ألف دينار تونسي بتاريخ 04 ماي 2021
- اتفاقية مضاربة بقيمة 2 مليون دينار تونسي بتاريخ 14 جوان 2021
- اتفاقية مضاربة بقيمة مليون دينار تونسي بتاريخ 22 جويلية 2021
- اتفاقية مضاربة بقيمة 2 مليون دينار تونسي بتاريخ 15 نوفمبر 2021
- اتفاقية مضاربة بقيمة 2 مليون دينار تونسي بتاريخ 13 ديسمبر 2021
- اتفاقية مضاربة بقيمة 8 مليون دينار تونسي بتاريخ 21 ديسمبر 2021

وبلغت الأرباح المتأتية من هذه الاتفاقيات 1 374 ألف دينار تونسي في 31 ديسمبر 2021. في حين بلغت قيمة هذه المضاربات في 31 ديسمبر 2021 مبلغا قدره 16.410 ألف دينار تونسي.

4. شركة البركة (SICAR)

ساهمت الشركة خلال السنة في رأس مال البركة (SICAR) بمبلغ قيمته 100 دينار تونسي.

5. صندوق استثمار الأمانة تكافل

ساهمت الشركة خلال السنة في رأس مال صندوق استثمار الأمانة تكافل بمبلغ قيمته 360 ألف دينار تونسي.

6. إتفاقيات المضاربة وشهادات الإيجار المالي

يلخص الجدول التالي التأثير المادي لإتفاقيات المضاربة وشهادات الإيجار المبرمة خلال سنة 2021 والسنوات الفارطة:

النظير	قيمة الإتفاقية ومدتها	تاريخ ابرام الإتفاقيات	قيمة المضاربة في 31 ديسمبر 2021	الأعباء المالية
شركة البركة العقارية	العديد من الإتفاقيات التي تتراوح مدتها بين 8 و 90 يوما	2020 & 2021	-	48
الصندوق التونسي للتأمين التعاوني الفلاحي	إتفاقية قيمتها مليون دينار تونسي على مدة 3 أشهر قابلة للتجديد من تاريخ الإضاء لمدة 5 سنوات	02/04/2018	11 500	1 007
	إتفاقية قيمتها مليون دينار تونسي على مدة 3 أشهر قابلة للتجديد من تاريخ الإضاء لمدة 5 سنوات	22/06/2018		
	إتفاقية قيمتها مليون دينار تونسي على مدة 3 أشهر قابلة للتجديد من تاريخ الإضاء لمدة 5 سنوات	16/07/2018		
	إتفاقية قيمتها مليون دينار تونسي على مدة 3 أشهر قابلة للتجديد من تاريخ الإضاء لمدة 5 سنوات	29/08/2018		

الأعباء المالية	قيمة المضاربة في 31 ديسمبر 2021	تاريخ ابرام الإتفاقيات	قيمة الإتفاقية ومدتها	النظير
		20/02/2019	إتفاقية قيمتها 200 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر قابلة للتجديد من تاريخ الإمضاء لمدة 3 سنوات	
		15/03/2019	إتفاقية قيمتها 200 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر قابلة للتجديد من تاريخ الإمضاء لمدة 3 سنوات	
		04/04/2019	إتفاقية قيمتها 200 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر قابلة للتجديد من تاريخ الإمضاء لمدة 3 سنوات	
		20/05/2019	إتفاقية قيمتها 200 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر قابلة للتجديد من تاريخ الإمضاء لمدة 3 سنوات	
		04/07/2019	إتفاقية قيمتها 200 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر قابلة للتجديد من تاريخ الإمضاء لمدة 3 سنوات	
		05/11/2019	إتفاقية قيمتها 200 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر قابلة للتجديد من تاريخ الإمضاء لمدة 3 سنوات	
		21/11/2019	إتفاقية قيمتها 200 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر قابلة للتجديد من تاريخ الإمضاء لمدة 3 سنوات	
		15/09/2020	إتفاقية قيمتها 2 مليون دينار تونسي على مدة 3 أشهر قابلة للتجديد من تاريخ الإمضاء لمدة 3 سنوات	
		22/09/2020	إتفاقية قيمتها 500 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر قابلة للتجديد من تاريخ الإمضاء لمدة 3 سنوات	
		09/11/2020	إتفاقية قيمتها 600 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر قابلة للتجديد من تاريخ الإمضاء لمدة 3 سنوات	
		06/02/2021	إتفاقية قيمتها 1 مليون دينار تونسي على مدة سنة	
		06/02/2021	إتفاقية قيمتها 1 مليون دينار تونسي على مدة سنة	
		06/02/2021	إتفاقية قيمتها 1 مليون دينار تونسي على مدة سنة	
202	1 500	2 021	العديد من الإتفاقيات التي تتراوح مدتها بين 10 و 90 يوما	الصندوق التونسي للتنمية
528	6 000	02/02/2020	إتفاقية قيمتها مليون دينار تونسي على مدة سنة	تعاونية التامين للتعليم
		08/08/2020	إتفاقية قيمتها 2 مليون دينار تونسي على مدة سنة	
		16/09/2020	إتفاقية قيمتها مليون دينار تونسي على مدة سنة	
		30/12/2020	إتفاقية قيمتها 2 مليون دينار تونسي على مدة سنة	
		02/02/2021	إتفاقية قيمتها مليون دينار تونسي على مدة سنة	
		09/08/2021	إتفاقية قيمتها 2 مليون دينار تونسي على مدة سنة	
		17/09/2021	إتفاقية قيمتها مليون دينار تونسي على مدة سنة	
		30/12/2021	إتفاقية قيمتها 2 مليون دينار تونسي على مدة سنة	
23	350	19/10/2020	إتفاقية قيمتها 250 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر	صندوق الخليج المتحد للخدمات المالية الرقاعي
		29/12/2020	إتفاقية قيمتها 200 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر	
		17/01/2021	إتفاقية قيمتها 250 ألف دينار تونسي على مدة 10 أيام	
		09/02/2021	إتفاقية قيمتها 300 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر	
		10/05/2021	إتفاقية قيمتها 300 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر	
		08/08/2021	إتفاقية قيمتها 300 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر	
		06/11/2021	إتفاقية قيمتها 150 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر	
		30/12/2021	إتفاقية قيمتها 200 ألف دينار تونسي على مدة 32 يوم	
14	200	01/12/2020	إتفاقية قيمتها 150 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر تم تجديدها عدة مرات آخرها في 2021/11/26	الصندوق التونسي للحبطة
		31/12/2020	إتفاقية قيمتها 50 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر تم تجديدها عدة مرات آخرها في 2021/12/26	

الأعباء المالية	قيمة المضاربة في 31 ديسمبر 2021	تاريخ ابرام الإتفاقيات	قيمة الإتفاقية ومدتها	النظير
6 846	80 000	02/11/2017	اتفاقية بقيمة 70 مليون دينار تونسي، على مدة خمس سنوات من تاريخ الإمضاء	بنك البركة
		21/12/2019	اتفاقية بقيمة 10 مليون دينار تونسي، على مدة 12 شهرا قابلة للتجديد	
342	4 144	05/07/2018	إتفاقية قيمتها 500 ألف دينار تونسي على مدة 7 سنوات	الأمانة تكافل
		04/03/2019	إتفاقية قيمتها 2 مليون دينار تونسي على مدة سنة قابلة للتجديد لمدة 7 سنوات	
		29/03/2019	إتفاقية قيمتها 644 ألف دينار تونسي على مدة سنة قابلة للتجديد لمدة 7 سنوات	
		24/12/2020	إتفاقية قيمتها مليون دينار تونسي على مدة سنة قابلة للتجديد لمدة 7 سنوات	
1	-	09/10/2020	إتفاقية قيمتها 20 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر	صندوق الخليج المتحد المالي الاسلامي
509	6 000	26/12/2020	إتفاقية قيمتها 6 مليون دينار تونسي على مدة سنة	شركة البحيرة للاستصلاح والتطهير
		26/12/2021	إتفاقية قيمتها 6 مليون دينار تونسي على مدة سنة	
98	2 100	31/05/2021	إتفاقية قيمتها 1,5 مليون دينار تونسي على مدة 6 أشهر	محمد المنصر
		14/07/2021	إتفاقية قيمتها 0,5 مليون دينار تونسي على مدة 6 أشهر	
		27/11/2021	إتفاقية قيمتها 1,6 مليون دينار تونسي على مدة 6 أشهر	
390	9 000	22/12/2021	إتفاقية قيمتها 9 مليون دينار تونسي على مدة سنة	Al baraka SICAR
		21/01/2021	إتفاقية قيمتها 8,750 مليون دينار تونسي على مدة 6 أشهر	

التقرير العام لمراقبي الحسابات حول القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2021

حضرات السيدات والسادة المساهمين في
بيت الإيجار المالي التونسي السعودي

I. التقرير حول تدقيق البيانات المالية

الرأي

تنفيذا للمهمة التي أسندتها لنا الجمعية العمومية، قمنا بتدقيق البيانات المالية، المرافقة لهذا التقرير، لبيت الإيجار المالي التونسي السعودي، والتي تشمل بيان المركز المالي وجدول التعهدات خارج الموازنة كما في 31 ديسمبر 2021، وقائمة النتائج وبيان التدفقات النقدية للسنة المالية المنتهية بذلك التاريخ والإيضاحات المرفقة، بما في ذلك ملخص للسياسات المحاسبية المهمة.

تبرز هذه البيانات المالية مجموع أصول يساوي 419.625 ألف دينار تونسي، أرباح تساوي 10.080 ألف دينار تونسي وسيولة نقدية ايجابية في نهاية سنة 2021 تعادل 28.820 ألف دينار تونسي.

وفي رأينا، فإن البيانات المالية المرفقة تظهر بصورة عادلة، من جميع النواحي الجوهرية، المركز المالي وجدول التعهدات خارج الموازنة لبيت الإيجار المالي التونسي السعودي كما في 31 ديسمبر 2021، وأدائه المالي وتدقيقه النقدي للسنة المنتهية في ذلك التاريخ وفقاً لنظام المحاسبة للمؤسسات المعتمد بتونس.

أساس الرأي

لقد قمنا بأعمال التدقيق وفقاً لمعايير التدقيق الدولية المعتمدة بالبلاد التونسية. ويرد لاحقاً في هذا التقرير ضمن فقرة "مسؤولية المدققين حول تدقيق البيانات المالية" بياناً لمسؤولياتنا وفقاً لهاته المعايير.

نحن مستقلون عن الشركة وفقاً لقواعد السلوك الأخلاقي للمهنة المعتمدة بتونس ذات الصلة بمراجعتنا للقوائم المالية. وقد استوفينا مسؤولياتنا الأخلاقية الأخرى وفقاً لهذه المتطلبات والقواعد.

نعتقد أن أدلة التدقيق التي حصلنا عليها كافية وملئمة لتوفير أساس لرأينا.

أمور التدقيق الرئيسية

أمور التدقيق الرئيسية هي تلك الأمور التي، في تقديرنا المهني، كانت أكثر الأمور أهمية أثناء تدقيقنا للبيانات المالية للفترة الحالية. وقد تم التطرق إليها في سياق تدقيقنا للبيانات المالية ككل وفي تكوين رأينا فيها ولا نقدم رأياً منفصلاً بشأن هذه الأمور.

وفقاً لتقديرنا المهني، يمثل تقييم المخصصات على مستحقات الإيجار المالي، كما هو موضح أدناه، الأمر الرئيسي للتدقيق الذي يجب الإبلاغ عنه في تقريرنا.

إن تصنيف مستحقات الإيجار المالي واحتساب المخصصات عليها يمثل مجالاً هاماً من التقديرات المعتمدة من قبل إدارة الشركة لضبط البيانات المالية. وقد بلغ مجموع مستحقات الإيجار المالي في 31 ديسمبر 2021 ما قيمته 310.023 ألف دينار تونسي باحتساب المخصصات والمخدرات الجماعية التي بلغت قيمتها 12.386 ألف دينار تونسي والأرباح المعلقة التي بلغت قيمتها 1.457 ألف دينار تونسي.

ويعرض الإيضاح رقم 5.2.2 حول البيانات المالية التفاصيل حول سياسات تكوين مخصصات مخاطر الإيجار المالي.

هذا وقمنا بتقييم واختبار الضوابط الرقابية ذات الصلة الخاصة بمنح الائتمان والرقابة والتسوية وكذلك الضوابط المتعلقة بحساب مخصصات الائتمان للتأكد من الفاعلية التشغيلية للضوابط الرقابية الهامة المطبقة، والتي تحدد مستحقات الإيجار المالي التي تعرضت لانخفاض القيمة والتي تتطلب تكوين مخصصات حسب التشايع الجاري بها العمل. كما تضمنت إجراءاتنا اختيار عينات من التمويلات وفقاً لتقديرنا، للتأكد من أن الشركة حددت جميع مستحقات الإيجار المالي التي تعرضت لانخفاض القيمة. كما قمنا أيضاً بتقييم ما إذا قد تم تكوين مخصصات لخسائر انخفاض قيمة مستحقات الإيجار المالي بصورة معقولة وفقاً لمتطلبات المعايير التونسية للتقارير المالية وأحكام البنك المركزي التونسي ذات الصلة.

وبالنسبة للمخصصات الجماعية، فقد حرصنا على التأكد من امتثال الطريقة المعتمدة من قبل الشركة للمنهجية التي صادق عليها البنك المركزي التونسي، وقمنا باختبار صحة وكمالية البيانات المدخلة في النماذج المستعملة لاحتسابها وكذلك بتقييم مختلف الخيارات والافتراضات التي وضعتها الإدارة لذلك.

تقرير مجلس الإدارة حول التصرف

إن تقرير التصرف هو من مسؤولية مجلس الإدارة.

إن رأينا حول البيانات المالية لا يشمل تقرير التصرف المعد من طرف مجلس الإدارة، ونحن لا نبدي أي تأكيد عليه بأي شكل من الأشكال.

طبقاً لأحكام الفصل 266 من مجلة الشركات التجارية، تقتصر مسؤوليتنا في التحقق من دقة المعلومات حول حسابات الشركة المضمنة بتقرير مجلس الإدارة بالرجوع إلى البيانات الواردة بالقوائم المالية. وفي هذا الصدد، تتمثل أشغالنا في قراءة تقرير التصرف ومن ثم القيام بتقييم ما إذا كان هناك تعارض جوهري بينه وبين البيانات المالية أو المعلومات التي توصلنا إليها أثناء التدقيق، أو ما إذا كانت تبدو أنها تتضمن أخطاء جوهرية بصورة أو بأخرى. إذا استنتجنا استناداً على العمل الذي قمنا به على أن هناك أخطاء جوهرية، فإننا ملزمون ببيان هذه الحقائق في تقريرنا.

هذا وليس لدينا ما يجب ذكره والابلاغ عنه في هذا الصدد.

مسؤولية الإدارة والقائمين على الحوكمة حول البيانات المالية

إن مجلس الإدارة مسؤول عن إعداد وعرض البيانات المالية بصورة عادلة وفقاً لنظام المحاسبة للمؤسسات المعتمد بتونس وعن الرقابة الداخلية التي ترى الإدارة أنها ضرورية لتمكينها من إعداد بيانات مالية خالية من أخطاء جوهرية سواء كانت ناتجة عن احتيال أو خطأ.

وعند إعداد البيانات المالية، فإن مجلس الإدارة مسؤول عن تقدير قدرة الشركة على البقاء كمنشأة مستمرة وعن الإفصاح، بمقتضى الحال، عن الأمور المتعلقة بالاستمرارية واستخدام البقاء كأساس محاسبي إلا إذا كانت الإدارة تنوي تصفية الشركة أو إيقاف عملياتها، أو ليس لديها بديل واقعي سوى القيام بذلك.

يقع على عاتق مجلس الإدارة مراقبة عملية إعداد التقارير المالية للشركة.

مسؤولية المدققين حول تدقيق البيانات المالية

تتلخص أهدافنا في الحصول على تأكيد معقول عما إذا كانت البيانات المالية ككل خالية من أخطاء جوهرية سواء كانت ناتجة عن احتيال أو خطأ وإصدار تقرير مدقق الحسابات الذي يتضمن رأينا. يعتبر التأكيد المعقول مستوى عالٍ من التأكيد، ولكنه ليس ضماناً بأن التدقيق الذي يتم وفقاً لمعايير التدقيق الدولية المعتمدة بالبلاد التونسية سيكشف دائماً عن خطأ جوهري إن وجد. يمكن أن تنشأ الأخطاء عن احتيال أو خطأ، وتعتبر جوهرية إذا كان من المتوقع إلى حد معقول أن تؤثر تلك الأخطاء، إفراداً أو إجمالاً، على القرارات الاقتصادية التي يتخذها المستخدمون على أساس هذه البيانات المالية.

كجزء من أعمال التدقيق وفقاً لمعايير التدقيق الدولية المعتمدة بالبلاد التونسية، إننا نمارس التقدير المهني ونتبع مبدأ الشك المهني في جميع مراحل التدقيق. كما نقوم بالآتي:

- تحديد وتقييم مخاطر الأخطاء الجوهرية في البيانات المالية سواء كانت ناتجة عن الاحتيال أو الخطأ وتصميم والقيام بإجراءات التدقيق التي تستجيب لتلك المخاطر والحصول على أدلة تدقيق كافية ومناسبة توفر أساساً لرأينا. إن خطر عدم اكتشاف معلومات جوهرية خاطئة ناتجة عن الاحتيال أعلى من خطر عدم اكتشاف معلومات جوهرية خاطئة ناتجة عن الخطأ، حيث قد ينطوي الاحتيال على تواطؤ أو تزوير، أو حذف متعمد أو إفادات مضللة، أو تجاوز الرقابة الداخلية.
- تكوين فهم حول ضوابط الرقابة الداخلية ذات الصلة بالتدقيق من أجل تصميم إجراءات تدقيق مناسبة في ظل الظروف القائمة.
- تقييم مدى ملائمة السياسات المحاسبية المتبعة ومعقولية التقديرات المحاسبية والإفصاحات ذات العلاقة التي قامت بها الإدارة.
- استنتاج مدى ملاءمة استخدام الإدارة لمبدأ الاستمرارية المحاسبي، واستناداً إلى أدلة التدقيق التي تم الحصول عليها، ما إذا كان هناك عدم يقين جوهري يتعلق بأحداث أو ظروف يمكن أن تثير شكوكاً كبيرة حول قدرة الشركة على البقاء كمنشأة مستمرة. وإذا خلصنا إلى وجود عدم يقين جوهري، فإنه يتوجب علينا لفت الانتباه في تقريرنا إلى الإفصاحات ذات العلاقة في البيانات المالية، أو إذا كانت هذه الإفصاحات غير كافية، يتوجب علينا تعديل رأينا. تستند استنتاجاتنا على أدلة التدقيق التي يتم الحصول عليها حتى تاريخ هذا التقرير. ومن الممكن للأحداث أو الظروف المستقبلية أن تدفع الشركة للتوقف عن البقاء كمنشأة مستمرة.

- تقييم العرض الشامل وهيكلي ومحتوى البيانات المالية، بما في ذلك المعلومات الواردة في الإفصاحات وتقييم ما إذا كانت البيانات المالية تمثل المعاملات والأحداث ذات العلاقة بطريقة تحقق عرضاً عادلاً.

إننا نتواصل مع الإدارة فيما يخص، من بين أمور أخرى، نطاق التدقيق وتوقيت أعماله المخطط لها والنقاط المهمة التي برزت أثناء أعمال التدقيق بما في ذلك أوجه القصور الهامة، إن وجدت، في الرقابة الداخلية.

نقدم أيضاً للقائمين على الحوكمة بياناً بأننا قد امتثلنا للمتطلبات الأخلاقية المعمول بها في شأن الاستقلالية، كما أننا نبلغهم بجميع العلاقات وغيرها من المسائل التي يُعتقد إلى حد معقول أنها قد تؤثر على استقلاليتنا، وسبل الحماية منها إن لزم الأمر.

ومن بين الأمور التي تم إبلاغها للقائمين على الحوكمة، فإننا نحدد تلك الأمور التي كانت لها الأهمية القصوى أثناء التدقيق على البيانات المالية للفترة الحالية والتي تمثل بدورها أمور التدقيق الرئيسية، ثم ندرجها في تقريرنا باستثناء ما تحظر النظم أو التشريعات الإفصاح عنه للرأي العام أو إذا قررنا - في حالات نادرة للغاية - أن أمراً ما لا ينبغي الإفصاح عنه في تقريرنا إذا كنا نتوقع إلى حد معقول بأن الإفصاح عن هذا الأمر سوف يترك تداعيات سلبية تفوق المزايا التي ستعود على الصالح العام من جراء هذا الإفصاح.

II. تقرير حول الفحوصات الخصوصية

في نطاق مهمتنا القانونية لتدقيق الحسابات قمنا بالفحوصات التي تنص عليها المعايير المنشورة من قبل هيئة الخبراء المحاسبين التونسية والقوانين المعمول بها في هذا الشأن.

فعالية نظام الرقابة الداخلي

طبقاً لأحكام الفصل الثالث من القانون 94-117 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، قمنا بتقييم عام لفعالية نظام الرقابة الداخلية بالشركة. وفي هذا الصدد، نذكر بأن مسؤولية تصميم واعداد نظام الرقابة الداخلية وكذلك الرصد الدوري لفعاليتها وكفاءته تقع على عاتق الإدارة ومجلس الإدارة.

واستناداً إلى مراجعتنا لم نعثر على نقائص جوهرية من شأنها التأثير على رأينا حول القوائم المالية كما هو أعلاه.

مطابقة حسابات صيانة الأوراق المالية للأنظمة المعمول بها

عملاً بأحكام المادة 19 من المرسوم رقم 2728 لسنة 2001، قمنا بالتنبث بشأن مطابقة مسك حسابات الأوراق المالية الصادرة عن الشركة للأحكام الجاري بها العمل.

تقع مسؤولية ضمان الالتزام بمتطلبات هذه اللوائح على عاتق الإدارة ومجلس الإدارة.

واستناداً إلى الإجراءات التي اعتبرناها ضرورية، ليس لنا أي ملاحظة حول احترام الشركة للأحكام المتعلقة بمسك حسابات الأوراق المالية الجاري بها العمل.

تونس في 16 مارس 2022

مراقبي الحسابات

الخبراء المحاسبون المجتمعون
أ.س.ر.
محمد وسيم الحديجي

مراقبي الحسابات المشتركين
م.ت.ب.ف.
محمد لسعد البرجي

التقرير الخاص لمراقبي الحسابات حول القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2021

حضرات السيدات والسادة المساهمين في بيت الإيجار المالي التونسي السعودي

بصفتنا مراقبي حسابات الشركة وعملا بأحكام الفصل 62 من القانون رقم 48-2016 المتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية والفصل 200 وما يليه والفصل 475 من مجلة الشركات التجارية، ننشر بإعلامكم فيما يلي بالاتفاقيات المبرمة والمعاملات المنفذة خلال السنة المنتهية في 31 ديسمبر 2021.

تتحصر مسؤوليتنا في التأكد من مدى احترام الإجراءات القانونية للترخيص والمصادقة على هذه الاتفاقيات وعلى سلامة طريقة ادراجها في القوائم المالية. وليس من مشمولاتنا البحث بصفة خاصة وبطريقة موسعة على وجود مثل هذه الاتفاقيات والعمليات بل نتحصر مهمتنا في اعلامكم بأهم خصوصيات هذه الاتفاقيات والعمليات وانعكاساتها دون الوقوف على مدى جدواها وصحتها وذلك على أساس المعلومات التي تم اشعارنا بها او التي تعرضنا اليها عن طريق إجراءات التدقيق. ويعود اليكم تقييم جدوى ابرام هذه الاتفاقيات وانجاز هذه العمليات قصد المصادقة عليها.

أ-الاتفاقيات والعمليات المبرمة خلال هذه السنة المالية:

اعلمنا مجلس ادارتكم بالعمليات والاتفاقيات المبرمة خلال سنة 2021 والملخصة في الجدول التالي :

1- اتفاقيات مضاربة

الأطراف	طبيعة الاتفاقية
الصندوق التونسي للتأمين التعاوني الفلاحي	اتفاقيات مضاربة
تعاونية التأمين للتعليم	اتفاقيات مضاربة
شركة البحيرة للاستصلاح والتطهير	اتفاقية مضاربة
شركة البركة العقارية	اتفاقيات مضاربة
البركة* (SICAR)	اتفاقيات مضاربة
صندوق الخليج المتحد للخدمات المالية الرقاعي	اتفاقيات مضاربة
الصندوق التونسي للحيطه	اتفاقيات مضاربة
محمد المنصر	اتفاقيات مضاربة
الصندوق التونسي للتنمية	اتفاقيات مضاربة

* ساهمت الشركة خلال السنة في رأس مال البركة (SICAR) بمبلغ قيمته 100 دينار تونسي. ويلخص الجدول المعروض في الفقرة "ت" التأثير المادي لإتفاقيات المضاربة المبرمة خلال سنة 2021 والسنوات الفارطة. كما ساهمت الشركة خلال السنة في رأس مال صندوق استثمار الأمانة تكافل بمبلغ قيمته 360 ألف دينار تونسي.

2- شركة البركة العقارية

قامت الشركة بإبرام اتفاقيات مضاربة لفائدة شركة البركة العقارية مفصلة كتالي:

- اتفاقية مضاربة بقيمة 400 ألف دينار تونسي بتاريخ 28 افريل 2021
- اتفاقية مضاربة بقيمة 600 ألف دينار تونسي بتاريخ 04 ماي 2021
- اتفاقية مضاربة بقيمة 2 مليون دينار تونسي بتاريخ 14 جوان 2021
- اتفاقية مضاربة بقيمة مليون دينار تونسي بتاريخ 22 جويلية 2021
- اتفاقية مضاربة بقيمة 2 مليون دينار تونسي بتاريخ 15 نوفمبر 2021
- اتفاقية مضاربة بقيمة 2 مليون دينار تونسي بتاريخ 13 ديسمبر 2021

- اتفاقية مضاربة بقيمة 8 مليون دينار تونسي بتاريخ 21 ديسمبر 2021

وبلغت الأرباح المتأتبة من هذه الاتفاقيات 338 ألف دينار تونسي في 31 ديسمبر 2021. في حين بلغت قيمة هذه المضاربات في 31 ديسمبر 2021 مبلغا قدره 16.410 ألف دينار تونسي.

ب- العمليات المنجزة والمتعلقة باتفاقيات مبرمة سابقا :

لقد تمت مواصلة الإتفاقيات التالية والتي وقع ابرمها خلال السنوات الفارطة :

1. إصدار سندات مساهمة:

بتاريخ 25 مارس 2017، وافقت الجلسة العامة العادية للشركة على إصدار سندات مساهمة بقيمة 100 مليون دينار تونسي وفوضت الصلاحيات اللازمة لمجلس الإدارة لتعيين الشروط والأحكام.

وفي هذا الإطار، قامت الشركة خلال سنة 2017 بإصدار سندات مساهمة بقيمة 10.100 ألف دينار تونسي يتضمن تأجيرها جزءا قارا ب 6,5% وجزءا متغيرا ب 0,5% على القيمة الاسمية للسند يحتسب اعتمادا على عناصر تتعلق بنتائج الشركة.

اكتتبت هذه السندات من قبل الشركات التالية:

المساهمون	أساس الدين (ألف دينار تونسي)
الصندوق التونسي للتأمين التعاوني الفلاحي	500
بنك الأمان	1 000
البنك العربي لتونس	2 000
تعاونية التامين للتعليم	1 000
بنك البركة	1 000
الصندوق التونسي للتنمية "3"	1 400
الأمانة تكافل	2 500
شركة البحيرة للتطهير والاستصلاح والاستثمار	700
المجموع	10 100

بلغت الأعباء المالية لهذه السندات في سنة 2021 ما قدره 706 ألف دينار تونسي.

كذلك قامت الشركة خلال سنة 2018 بإصدار سندات مساهمة بقيمة 7.000 ألف دينار تونسي يتضمن تأجيرها جزءا قارا ب 7,5% وجزءا متغيرا ب 1% على القيمة الاسمية للسند يحتسب اعتمادا على عناصر تتعلق بنتائج الشركة.

اكتتبت هذه السندات من قبل الشركات التالية:

المساهمون	أساس الدين (ألف دينار تونسي)
الصندوق الوطني للبريد	1 000
الصندوق التونسي للتنمية "3"	1 000
الأمانة تكافل	3 000
شركة البحيرة للتطهير والاستصلاح والاستثمار	2 000
المجموع	7 000

بلغت الأعباء المالية لهذه السندات في سنة 2021 ما قدره 594 ألف دينار تونسي.

كذلك قامت الشركة خلال سنة 2019 بإصدار سندات مساهمة بقيمة 4.650 ألف دينار تونسي يتضمن تأجيرها جزءا قارا ب 9% وجزءا متغيرا ب 0,5% على القيمة الاسمية للسند يحتسب اعتمادا على عناصر تتعلق بنتائج الشركة.

اكتتبت هذه السندات من قبل الشركات التالية:

المساهمون	أساس الدين (ألف دينار تونسي)
شركة البحيرة للتطهير والاستصلاح والاستثمار	1 300
الصندوق التونسي للتنمية "3"	850
الأمانة تكافل	2 000
الصندوق التونسي للتأمين التعاوني الفلاحي	500
المجموع	4 650

بلغت الأعباء المالية لهذه السندات في سنة 2021 ما قدره 441 ألف دينار تونسي.

2. الأمانة تكافل:

أبرم بيت الإيجار المالي التونسي السعودي خلال سنة 2015 مع شركة " الأمانة تكافل " إتفاقية شراكة، تؤمن بمقتضاها الأخيرة المنقولات والعقارات الممولة من طرف الأول.

تساهم الأمانة تكافل في مصاريف عقود التأمين بنسبة 7% من الاشتراكات الصافية المقبوضة خلال نفس الفترة وبلغت هذه المساهمة خلال سنة 2021 ما قدره 129 ألف دينار تونسي.

3. شركة البركة العقارية

قامت الشركة بإبرام اتفاقيات مضاربة لفائدة شركة البركة العقارية مفصلة كتالي:

- إتفاقية مضاربة بقيمة 10 ملايين دينار تونسي بتاريخ 21 ديسمبر 2018 .
- إتفاقية مضاربة بقيمة 4 ملايين دينار تونسي بتاريخ 05 نوفمبر 2018.

وبلغت الأرباح المتأتية من هذه الاتفاقيات 1.036 ألف دينار تونسي في 31 ديسمبر 2021. وقد تم استرجاع قيمة هذه المضاربات خلال سنة 2021.

ث- التمويلات وشهادات الإيجار المبرمة من قبل الشركة :

يلخص الجدول التالي التأثير المادي لإتفاقيات المضاربة وشهادات الإيجار المبرمة خلال سنة 2021 والسنوات الفارطة:

الأعباء المالية	قيمة المضاربة في 31 ديسمبر 2021	تاريخ ابرام الإتفاقيات	قيمة الإتفاقية ومدتها	النظير
48	-	2020 & 2021	العديد من الإتفاقيات التي تتراوح مدتها بين 8 و 90 يوما	شركة البركة العقارية
1 007	11 500	02/04/2018	إتفاقية قيمتها مليون دينار تونسي على مدة 3 أشهر قابلة للتجديد من تاريخ الإمضاء لمدة 5 سنوات	الصندوق التونسي للتأمين التعاوني الفلاحي
		22/06/2018	إتفاقية قيمتها مليون دينار تونسي على مدة 3 أشهر قابلة للتجديد من تاريخ الإمضاء لمدة 5 سنوات	
		16/07/2018	إتفاقية قيمتها مليون دينار تونسي على مدة 3 أشهر قابلة للتجديد من تاريخ الإمضاء لمدة 5 سنوات	
		29/08/2018	إتفاقية قيمتها مليون دينار تونسي على مدة 3 أشهر قابلة للتجديد من تاريخ الإمضاء لمدة 5 سنوات	
		20/02/2019	إتفاقية قيمتها 200 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر قابلة للتجديد من تاريخ الإمضاء لمدة 3 سنوات	
		15/03/2019	إتفاقية قيمتها 200 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر قابلة للتجديد من تاريخ الإمضاء لمدة 3 سنوات	
		04/04/2019	إتفاقية قيمتها 200 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر قابلة للتجديد من تاريخ الإمضاء لمدة 3 سنوات	
		20/05/2019	إتفاقية قيمتها 200 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر قابلة للتجديد من تاريخ الإمضاء لمدة 3 سنوات	
		04/07/2019	إتفاقية قيمتها 200 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر قابلة للتجديد من تاريخ الإمضاء لمدة 3 سنوات	
		05/11/2019	إتفاقية قيمتها 200 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر قابلة للتجديد من تاريخ الإمضاء لمدة 3 سنوات	
		21/11/2019	إتفاقية قيمتها 200 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر قابلة للتجديد من تاريخ الإمضاء لمدة 3 سنوات	
		15/09/2020	إتفاقية قيمتها 2 مليون دينار تونسي على مدة 3 أشهر قابلة للتجديد من تاريخ الإمضاء لمدة 3 سنوات	

الأعباء المالية	قيمة المضاربة في 31 ديسمبر 2021	تاريخ ابرام الإتفاقيات	قيمة الإتفاقية ومدتها	النظير
		22/09/2020	إتفاقية قيمتها 500 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر قابلة للتجديد من تاريخ الإمضاء لمدة 3 سنوات	
		09/11/2020	إتفاقية قيمتها 600 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر قابلة للتجديد من تاريخ الإمضاء لمدة 3 سنوات	
		06/02/2021	إتفاقية قيمتها 1 مليون دينار تونسي على مدة سنة	
		06/02/2021	إتفاقية قيمتها 1 مليون دينار تونسي على مدة سنة	
		06/02/2021	إتفاقية قيمتها 1 مليون دينار تونسي على مدة سنة	
202	1 500	2 021	العديد من الإتفاقيات التي تتراوح مدتها بين 10 و 90 يوما	الصندوق التونسي للتنمية
528	6 000	02/02/2020	إتفاقية قيمتها مليون دينار تونسي على مدة سنة	تعاونية التامين للتعليم
		08/08/2020	إتفاقية قيمتها 2 مليون دينار تونسي على مدة سنة	
		16/09/2020	إتفاقية قيمتها مليون دينار تونسي على مدة سنة	
		30/12/2020	إتفاقية قيمتها 2 مليون دينار تونسي على مدة سنة	
		02/02/2021	إتفاقية قيمتها مليون دينار تونسي على مدة سنة	
		09/08/2021	إتفاقية قيمتها 2 مليون دينار تونسي على مدة سنة	
		17/09/2021	إتفاقية قيمتها مليون دينار تونسي على مدة سنة	
		30/12/2021	إتفاقية قيمتها 2 مليون دينار تونسي على مدة سنة	
23	350	19/10/2020	إتفاقية قيمتها 250 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر	صندوق الخليج المتحد للخدمات المالية الرقاعي
		29/12/2020	إتفاقية قيمتها 200 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر	
		17/01/2021	إتفاقية قيمتها 250 ألف دينار تونسي على مدة 10 أيام	
		09/02/2021	إتفاقية قيمتها 300 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر	
		10/05/2021	إتفاقية قيمتها 300 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر	
		08/08/2021	إتفاقية قيمتها 300 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر	
		06/11/2021	إتفاقية قيمتها 150 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر	
		30/12/2021	إتفاقية قيمتها 200 ألف دينار تونسي على مدة 32 يوم	
14	200	01/12/2020	إتفاقية قيمتها 150 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر تم تجديدها عدة مرات آخرها في 2021/11/26	الصندوق التونسي للحبطة
		31/12/2020	إتفاقية قيمتها 50 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر تم تجديدها عدة مرات آخرها في 2021/12/26	
6 846	80 000	02/11/2017	اتفاقية بقيمة 70 مليون دينار تونسي، على مدة خمس سنوات من تاريخ الإضاء	بنك البركة
		21/12/2019	اتفاقية بقيمة 10 مليون دينار تونسي، على مدة 12 شهرا قابلة للتجديد	
342	4 144	05/07/2018	إتفاقية قيمتها 500 ألف دينار تونسي على مدة 7 سنوات	الأمانة تكافل
		04/03/2019	إتفاقية قيمتها 2 مليون دينار تونسي على مدة سنة قابلة للتجديد لمدة 7 سنوات	
		29/03/2019	إتفاقية قيمتها 644 ألف دينار تونسي على مدة سنة قابلة للتجديد لمدة 7 سنوات	
		24/12/2020	إتفاقية قيمتها مليون دينار تونسي على مدة سنة قابلة للتجديد لمدة 7 سنوات	
1	-	09/10/2020	إتفاقية قيمتها 20 ألف دينار تونسي على مدة 3 أشهر	صندوق الخليج المتحد المالي الاسلامي
509	6 000	26/12/2020	إتفاقية قيمتها 6 مليون دينار تونسي على مدة سنة	شركة البحيرة للاستصلاح
		26/12/2021	إتفاقية قيمتها 6 مليون دينار تونسي على مدة سنة	

النظير	قيمة الإتفاقية ومدتها	تاريخ ابرام الإتفاقيات	قيمة المضاربة في 31 ديسمبر 2021	الأعباء المالية
والتطهير				
محمد المنصر	إتفاقية قيمتها 1,5 مليون دينار تونسي على مدة 6 أشهر	31/05/2021	2 100	98
	إتفاقية قيمتها 0,5 مليون دينار تونسي على مدة 6 أشهر	14/07/2021		
	إتفاقية قيمتها 1,6 مليون دينار تونسي على مدة 6 أشهر	27/11/2021		
Al baraka SICAR	إتفاقية قيمتها 9 مليون دينار تونسي على مدة سنة	22/12/2021	9 000	390
	إتفاقية قيمتها 8,750 مليون دينار تونسي على مدة 6 أشهر	21/01/2021		

ج- الأجور والامتيازات لفائدة المسيرين وأعضاء مجلس الإدارة:

تتمثل التزامات وتعهّدات بيت الإيجار المالي التونسي السعودي تجاه المسيرين كما هو منصوص عليها في المادة 200 من مجلة الشركات التجارية كالاتي:

- عملا بمقتضى قرار مجلس الإدارة المنعقد في 13 جانفي 2009 وطبقا لقرار مجلس الإدارة المنعقد في 12 ماي 2016 المتعلق بزيادة المستحقات الشهرية للمدير العام، تتكون مستحقات المدير العام من راتب شهري خام يبلغ 13.595 دينار تونسي وذلك باحتساب بدل وقود شهري بقيمة 1.204 دينار تونسي، إضافة إلى مكافآت سنوية تحدّد عند نهاية كل سنة مالية بناءً على النتائج المحققة. كما توفر الشركة سيارة للمدير العام.

- عملا بمقتضى قرار مجلس الإدارة المنعقد في 13 جانفي 2009 وطبقا لقرار مجلس الإدارة المنعقد في 12 ماي 2016 المتعلق بزيادة المستحقات الشهرية لنائب المدير العام، تتكون مستحقات نائب المدير العام من راتب شهري خام يبلغ 3.206 دينار تونسي، إضافة إلى مكافآت سنوية تحدّد عند نهاية كل سنة مالية بناءً على النتائج المحققة. هذا وتجدر الإشارة الي ان نائب المدير العام يتمتع بتمويل من الشركة قيمته 32.665 دينار تونسي في 31 ديسمبر 2021 تم الحصول عليه في نطاق الصندوق الاجتماعي للشركة. كما تحصل نائب المدير العام على تسبقة على راتبه بقيمة 10 الاف دينار تونسي.

وقرر مجلس الإدارة المنعقد في 12 ماي 2016 إرساء قاعدة تعديل راتب المدير العام ونائبه بصفة آلية طبق نسبة الزيادة القطاعية التي يتمتع بها موظفي الشركة وذلك كلما تم تعديل الأجور في قطاع الإيجار المالي بقرار من طرف الجمعية المهنية للبنوك والمؤسسات المالية على أن تتم الزيادة في الراتب الخام الشهري باعتماد النسبة المئوية المقررة.

- ينتفع أعضاء مجلس الإدارة ببديل حضور يقع تحديدها من طرف مجلس الإدارة ويقع عرضها سنويا لمصادقة الجلسة العامة. قدرت هذه المكافآت لسنة 2021 بمبلغ قيمته 1.250 دينار تونسي لكل عضو.

- حدّدت مكافأة المتصرفين من أعضاء في اللجنة التنفيذية واللجنة الدائمة للتدقيق ولجنة التمويل ما يعادل مبلغا خاما بـ 938 دينار تونسي لكلّ عضو، طبقا لقرار الجلسة العامّة العادية الملتزمة بتاريخ 26 ماي 2012.

يلخص الجدول التالي التعهدات والالتزامات لفائدة المسيرين كما هو مبين في القوائم المالية للسنة المختومة في 31 ديسمبر 2021 (بالدينار التونسي):

المجموع	المدير العام		المدير العام المساعد		رئيس مجلس الإدارة		أعضاء مجلس الإدارة	
	أعباء السنة (مقدرة)	الخصوم في 31 ديسمبر 2021 (مقدرة)	أعباء السنة (مقدرة)	الخصوم في 31 ديسمبر 2021 (مقدرة)	أعباء السنة	الخصوم في 31 ديسمبر 2021	أعباء السنة	الخصوم في 31 ديسمبر 2021
خام الأجور والمكافآت	556 627	312 670	162 875	70 540	-	-	-	-
رسوم الحضور لمجالس الإدارة	-	-	-	-	3 750	-	36 250	-
رسوم الحضور للجان	-	-	-	-	2 813	-	28 125	-
مصاريف أخرى	-	-	-	-	7 505	-	-	-
المجموع	556 627	312 670	162 875	70 540	14 068	-	64 375	-

فيما عدى العمليات المشار إليها أعلاه، فإن أعمال التدقيق التي قمنا بها لم تفرز وجود اتفاقيات أو معاملات أخرى تدخل في نطاق الفصل 62 من القانون رقم 2016-48 المتعلق بمؤسسات القرض والفصل 200 وما يليه و475 من مجلة الشركات التجارية. كما أن مجلس إدارة بيت الإيجار المالي التونسي السعودي لم يعلمنا بأي اتفاقيات أو عقود أخرى تدخل في نطاق الفصول المذكورة.

تونس في 16 مارس 2022

مراقبي الحسابات

الخبراء المحاسبون المجتمعون
أ.س.ر.
محمد وسيم الحديجي

مراقبي الحسابات المشتركين
م.ت.ب.ف.
محمد نسعد البرجي

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BH LEASING

Siège social : Rue Zohra Faiza – Immeuble BH ASSURANCE
CENTRE URBAIN NORD-1082 TUNIS MAHRAJENE

La Société **BH LEASING** publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes. Mr. Mohamed AMMAR et Mr Tarak ZAHAF.

BH LEASING

BILAN ARRETE AUX 31/12/2021			
(En dinars tunisiens)			
ACTIFS	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Liquidités et équivalents de liquidités	1	15 967 803	29 041 820
Créances sur la clientèle	2	257 330 472	271 231 801
Créances de Leasing : encours financiers		254 655 457	274 653 688
Moins : provisions 1		<9 207 922>	<15 332 434>
		245 447 535	259 321 254
Créances de Leasing : impayées		32 102 032	33 755 111
Moins : provisions 2		<23 707 806>	<23 215 121>
		8 394 226	10 539 990
Créances de leasing encours		3 488 711	1 370 557
Portefeuille titre de placement		0	0
Portefeuille titres d'investissement	3	6 301 547	6 529 201
Titres d'investissement		7 433 435	7 679 071
Moins : provisions 3		<1 131 888>	<1 149 870>
Valeurs immobilisées	4	1 968 360	2 066 591
Immobilisations propres		6 083 192	5 873 678
Moins : Amortissement		<4 114 833>	<3 807 087>
Autres Actifs	5	2 929 836	3 177 612
TOTAL DES ACTIFS		284 498 019	312 047 024

BILAN ARRETE AUX 31/12/2021

(En dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<u>PASSIFS ET CAPTAUX PROPRES</u>			
PASSIFS			
Dettes envers les établissements financiers			
Dettes envers la clientèle	6	3 049 882	3 349 204
Emprunts et dettes rattachées	7	225 926 943	249 852 756
Fournisseurs et comptes rattachés	8	21 756 825	26 632 157
Autres passifs courants	9	3 449 050	3 023 906
<i>Total des passifs</i>		254 182 700	282 858 023
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		35 000 000	35 000 000
Réserves légales		1 490 146	1 490 146
Autres réserves		4 300 539	4 300 539
Réserves pour fonds social		233 225	247 251
Résultats reportés		<11 848 934>	<11 335 800>
<i>Total des capitaux propres avant résultat</i>		29 174 976	29 702 136
Résultat de l'exercice		1 140 342	<513 135>
<i>Total des capitaux propres après résultat</i>	10	30 315 318	29 189 001
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		284 498 019	312 047 024

ETAT DE RESULTAT (PERIODE ALLANT DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021)

(En dinars tunisiens)

Désignation	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Intérêt de crédit bail		30 440 210	28 948 649
Autres produits d'exploitation		2 401 119	3 202 294
Variation des produits réservés		320 320	<354 647>
Charges financières		<20 647 547>	<25 201 853>
Produits financiers		1 190 651	1 905 961
Produits nets	11	13 704 752	8 500 405
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
- Charges de personnel	12	<5 283 949>	<4 339 823>
Dotation nette aux provisions pour créances douteuses	13	<3 792 904>	<1 870 947>
Dotations sur titres		17 982	<115 432>
Dotations aux amortissements des immo propres	14	<307 745>	<302 054>
Dotations nettes pour risques et charges		<98 591>	32 843
Autres charges d'exploitation	15	<2 949 780>	<2 418 946>
Total des charges d'exploitation		<12 414 988>	<9 014 359>
Résultat d'exploitation		1 289 764	<513 954>
Autres gains ordinaires	16	181 130	112 528
Autres pertes ordinaires		<2 212>	<43 068>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		1 468 682	<444 495>
Impôt sur les sociétés	17	<73 203>	<63 340>
Contribution sociale de solidarité	17	<300>	<300>
Impôt sur placement		<254 837>	0
Résultat des activités ordinaires après impôt		1 140 342	<508 135>
Eléments extraordinaires	17	0	<5 000>
Résultat net de l'exercice		1 140 342	<513 135>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(PERIODE ALLANT DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021)**

(En dinars tunisiens)

31/12/2021 31/12/2020

Flux de trésorerie liés à l'exploitation

Encaissements reçus des clients	184 196 906	161 396 547
Déc. de l'acquis. d'immo. Leasing	-140 002 272	-86 252 514
Sommes versés au personnel et aux fournisseurs	-5 773 807	-4 795 713
Titres de placement	0	0
Intérêts payés CMT	-20 424 780	-27 683 303
Etat impôts et taxes payés	-6 036 342	-8 299 077
Autres flux de trésorerie	-857 266	-685 818
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	11 102 438	33 680 123

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements

Déc. de l'acquis. d'immob. Propres	-209 514	-145 371
Enc. de la cession d'immo. Propres	0	0
Déc. de l'acquis. d'immo. Financières	0	0
Enc de la cession. d'immo. Financières	203 116	188 159
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements	-6 398	42 789

Flux de trésorerie liés au financement

Enc. suite à l'émission d'actions	0	0
Dividendes et autres distributions	0	-24 912
Enc. provenant des emprunts	400 696 235	585 989 114
Remboursements d'emprunts	-424 866 291	-605 615 235
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-24 170 056	-19 651 032

Variation de trésorerie **-13 074 017** **14 071 879**

Trésorerie au début de l'exercice 29 041 820 14 969 941

Trésorerie à la clôture de l'exercice **15 967 803** **29 041 820**

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AUX 31/12/2021**(En dinars tunisiens)**

	Note	31/12/2021	31/12/2020
ENGAGEMENTS DONNES			
20-1			
Engagement de financement en faveur de la clientèle		20 190 415	18 655 263
Engagements sur titres		0	0
Engagements donnés		20 190 415	18 655 263
ENGAGEMENTS RECUS			
20-2			
Garanties Reçues		15 460 677	11 725 335
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs		59 620 474	51 162 562
Valeurs des biens, objet de leasing		194 994 120	199 639 659
Engagements reçus		270 173 965	262 527 556
ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
Emprunts obtenus non encore encaissés		0	0
Engagements réciproques		0	0

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2021

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société « BH LEASING » arrêtés au 31/12/2021, sont établis conformément aux principes comptables et aux conventions de base tels que prévus par la Loi n° 96-112 du 30 Décembre 1996 et le Décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996 ainsi que les Normes Comptables prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 Décembre 1996.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la Société « BH LEASING » ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence.

2.1. Les créances immobilisées et provisions y afférentes :

a. Créances immobilisées :

Les contrats de leasing établis par BH LEASING transfèrent aux preneurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs.

Avant l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient sous la rubrique « Immobilisations données en leasing » parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Avec l'entrée en vigueur de la norme (NCT 41), la société comptabilise, les contrats conclus à partir du 01 janvier 2008 selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. Cette nouvelle approche de présentation a été appliquée en 2009, de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de leasing est l'investissement brut dans le contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut est le total :

- Des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement, et
- De toutes valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur.

b. Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪ A : Actifs courants	0 %
▪ B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪ B2 : Actifs incertains	20 %
▪ B3 : Actifs préoccupants	50 %
▪ B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite de la valeur vénale des biens donnés en leasing, des marges réservées et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur vénale des biens donnés en leasing est déterminée par application d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition, selon la nature du bien :

Biens donnés en leasing	Décote annuelle
Matériel roulant	Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
Matériel spécifique	Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
Immeuble	Valeur d'origine avec une décote de 14,29% par an d'âge

Si le matériel a fait l'objet d'un remplacement à une valeur inférieure à la valeur vénale après décote, la correction se fait par le calcul de la valeur vénale sur la base du nouvel investissement amorti sur la durée d'amortissement restante du contrat initial.

Les provisions ainsi déterminées sont imputées, en premier lieu, sur le poste « Créances de leasing : impayées », puis en second lieu sur le poste « Créances de leasing : encours financiers ».

c. Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24.

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de clôture de l'exercice et de l'expérience acquise par la direction.

Cette analyse a pour objectif d'identifier des groupes homogènes de relations du portefeuille qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des financements, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui objectivement permet d'anticiper une perte de valeur sur l'ensemble du groupe identifié et du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade affectée individuellement aux différentes relations..

La société « BH LEASING » a déterminé cette provision selon la démarche suivante :

- a) Constitution de groupes d'actifs homogènes
- b) Détermination de taux de migration moyens
- c) Estimation des taux de provisions moyens
- e) Détermination de la provision collective à constater

d. Provisions additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a institué l'obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

2.2. Comptabilisation des charges encourues :

Les intérêts encourus et les charges assimilées, les commissions ainsi que les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la société en compte de régularisation.

2.3. Immobilisations corporelles et incorporelles :

a. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels informatiques et sont comptabilisées au prix d'acquisition historique.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

b. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations propres sont comptabilisées à leur coût d'achat hors TVA récupérable.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les durées d'utilisation estimées comme suit :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilisation estimée	Méthode d'amortissement
Mobiliers et matériels de bureaux	10 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements aménagements et installations	10 ans	Linéaire
Coffre-fort	10 ans	Linéaire
Autres matériels	10 ans	Linéaire

2.4. Placement à court terme et à long terme :

2.4.1 Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat.

Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées. Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

2.4.2 Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

2.4.3 Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif. Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts. Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2.5. Départ à la retraite :

La société a souscrit une police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

3. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

Note 1 – Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2021, à **15 967 803 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2021	31/12/2020
Banques	15 962 049	29 040 145
Caisses	5 754	1 675
Total	15 967 803	29 041 820

Note 2 – Créances sur la clientèle :

Au 31 décembre 2021, le montant des créances sur la clientèle a atteint **257 330 472 DT**, et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2021	31/12/2020
Créances de Leasing : encours financiers	255 177 050	275 669 223
Créances de Leasing : impayées	32 102 032	33 755 111
Créances de leasing encours	3 488 711	1 370 557
Intérêts capitalisés sur opérations de rééchelonnements	-521 592	-1 015 535
Total brut des créances de leasing	290 246 201	309 779 356
A déduire couverture		
Provisions sur encours	-6 183 269	-12 516 376
Provisions pour dépréciation des impayés	-19 699 302	-18 886 298
Provisions collectives	-2 682 927	-2 682 927
Provisions additionnelles	-341 726	-133 131
Marges réservées	-4 008 504	-4 328 823
Total net des créances de leasing	257 330 472	271 231 801

Note 2.1 – Créances de leasing : encours financiers :

Au 31 décembre 2021, le montant net des encours financiers a atteint **245 447 535 DT**, et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations données en Leasing	22 601 411	23 061 387
Amortissements Leasing	-21 305 746	-21 734 727
Créances immobilisées	253 881 385	274 342 564
Sous-total	255 177 050	275 669 224
Intérêts capitalisés sur opérations de rééchelonnements	-521 592	-6 029 775
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnés COVID-19	0	5 014 239
Créances de leasing : encours financiers	254 655 458	274 653 688
Provisions sur encours	-6 183 269	-12 516 376
Provisions collectives	-2 682 927	-2 682 927
Provisions additionnelles	-341 726	-133 131
Total des provisions	-9 207 922	-15 332 434
Valeurs Nettes	245 447 535	259 321 254

Note 2.1.1 – Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location :

Le poste créances immobilisées nettes des produits financiers non acquis au 31 décembre 2021 a atteint **314 275 931 DT**. Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2021	31/12/2020
Paiements minimaux sur contrats actifs		
- Loyer en principal à recevoir dans moins d'un an	101 541 229	100 499 838
- Loyer en principal à recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	150 633 595	171 598 823
- Loyer en principal à recevoir dans plus de 5 ans	2 480 633	3 570 563
Total des paiements minimaux sur contrats actifs (A)	254 655 457	275 669 224
Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	32 652 457	24 737 898
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	26 563 031	25 763 711
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	404 986	660 954
Total des produits financiers non acquis (B)	59 620 474	51 162 562
Total (A) - (B)	314 275 931	326 831 786

Note 2.2 – Créances de leasing impayées :

Le poste « Créances de leasing impayées» totalise au 31 décembre 2021, un solde net de **8 394 226 DT** et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2021	31/12/2020
Créances clients	32 102 032	33 755 111
Provisions pour dépréciation comptes clients	-19 699 302	-18 886 298
Produits réservés suite consolidation et relocations	-267 494	-267 494
Marges réservées	-3 741 010	-4 061 330
Total	8 394 226	10 539 990

Note 2.3 – Analyse classification des actifs

	(A) Actifs Courants	(B1) Actifs nécessitant un suivi particulier	(B2) Actifs Incertains	(B3) Actifs préoccupants	(B4) Actifs Compromis	Total
Encours Financiers	177 064 012	57 981 075	2 752 507	6 868 417	10 511 040	255 177 050
Impayés	2 975	7 229 149	1 005 274	2 413 363	21 451 271	32 102 032
Intérêts Perçus d'avance	0	0	-1 724	-6 489	-513 380	-521 592
Contrat en instance de mise en force (voir actif)	3 488 711	0	0	0	0	3 488 711
CREANCES LEASING	180 555 698	65 210 224	3 756 057	9 275 291	31 448 932	290 246 201
Avances Reçues (*)	2 826 037	43 915	63 897	0	116 033	3 049 882
ENCOURS GLOBAL	177 729 661	65 166 308	3 692 160	9 275 291	31 332 899	287 196 318
ENGAGEMENT HORS BILAN	20 190 415		0	0	0	20 190 415
TOTAL ENGAGEMENT	197 920 076	65 166 308	3 692 160	9 275 291	31 332 899	307 386 734
Produits réservés (Marges)	0	0	142 403	554 837	3 311 264	4 008 504
Provisions (Encours + impayé)	0	0	89 611	978 584	24 814 376	25 882 571
Provisions additionnelles	0	0	0	0	341 726	341 726
TOTAL DE LA COUVERTURE	0	0	232 014	1 533 421	28 467 366	30 232 801
ENGAGEMENTS NETS	197 920 076	65 166 308	3 460 145	7 741 870	2 865 533	277 153 932
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2021			1,20%	3,02%	10,19%	
			14,41%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2020			15,51%			
Ratio de couverture des actifs classées par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2021			6,28%	16,53%	90,85%	
			68,25%			
Ratio de couverture des actifs classées par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2020			71,14%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

Note 2.4 – Analyse par secteur d'activité

L'analyse des créances de leasing (Encours financiers et Impayés) par secteur d'activité se présente comme suit :

Libellés	31/12/2021	31/12/2020
Bâtiment et travaux publics	35 421 740	43 052 357
Industrie	56 474 488	55 783 594
Tourisme	15 333 906	9 022 390
Commerce et service	149 822 392	163 133 062
Agriculture	30 226 556	38 432 931
Total	287 279 082	309 424 335

Note 3- Portefeuille Titres d'investissements :

Le solde net de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à **6 301 547 DT** et s'analyse ainsi :

Libellés	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations financières	7 433 435	7 679 071
Provisions sur immobilisations financières	-1 131 888	-1 149 870
Total net	6 301 547	6 529 201

Les mouvements de ce poste sont détaillés dans le tableau qui suit :

Libellés	Valeurs au 31/12/2020	Mouvements 2021		Valeurs au 31/12/21	Provisions			Valeurs nettes au 31/12/2021
		Acquisition/ Reclassement	Cession		Valeurs au 31/12/2020	Dotations / reprises	Valeurs au 31/12/2021	
STIMEC	15 084	0	0	15 084	15 084	0	15 084	0
BH ASSURANCE	372 936	0	0	372 936	0	0	0	372 936
BH EQUITY	900 075	0	0	900 075	0	0	0	900 075
SGRC	199 990	0	0	199 990	0	0	0	199 990
BH TECHNOL	115 000	0	0	115 000	115 000	0	115 000	0
UTB	5 998	0	0	5 998	5 998	0	5 998	0
Fonds gérés BH EQUITY	5 982 438	0	-245 636	5 736 802	979 564	(17 982)	961 582	4 775 220
Fonds gérés ATID	87 550	0	0	87 550	34 224	0	34 224	53 326
Total	7 679 071	0	-245 636	7 433 435	1 149 870	(17 982)	1 131 888	6 301 547

Le portefeuille titres au 31/12/2021 s'analyse comme suit :

Libellés	Nombre	Nombre de titres	% part	Valeurs au 31/12/2021	Provision au 31/12/2021	Valeur nette au 31/12/2021
STIMEC	140 000	1 400	0	15 084	15 084	0
BH ASSURANCE	2 660 000	46 617	0	372 936	0	372 936
BH EQUITY	3 600 000	180 015	0	900 075	0	900 075
SGRC	200 000	19 999	0	199 990	0	199 990
BH TECHNOL	80 000	1 150	0	115 000	115 000	0
UTB	3 254 200	1 000	0	5 998	5 998	
Fonds gérés BH EQUITY				5 736 802	961 582	4 775 220
Fonds gérés ATID				87 550	34 224	53 326
Total				7 433 435	1 131 888	6 301 547

Note 4 – Immobilisations propres :

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2021 un total net de **1 968 360 DT** et se détaille comme suit :

<u>Libellés</u>	<u>Val. Brute au 31/12/20</u>	<u>Acquisition 2021</u>	<u>Transfert 2021</u>	<u>Cession 2021</u>	<u>Val. Brute au 31/12/2021</u>	<u>Amort au 31/12/20</u>	<u>Dotations 2021</u>	<u>Amort sur cession</u>	<u>Amort au 31/12/2021</u>	<u>VCN au 31/12/2021</u>
Logiciels	2 360 105	196 902	0	0	2 557 007	2 145 932	170 101	0	2 316 033	240 973
Terrain	202 697	0	0	0	202 697	0	0	0	0	202 697
Constructions	869 415	0	0	0	869 415	141 631	30 670	0	172 300	697 115
A.A.I.	442 957	22 890	0	0	465 846	342 969	16 958	0	359 928	105 919
M.M.B.	175 161	1 286	0	0	176 447	151 724	4 920	0	156 644	19 802
Matériels Informatiques	790 039	23 123	0	0	813 162	734 771	59 496	0	794 267	18 896
Autres matériels	61 978	348	0	0	62 327	55 481	1 636	0	57 117	5 209
Matériel roulant	271 939	0	0	0	271 939	234 580	23 964	0	258 544	13 395
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours	699 389	0	-35 035	0	664 354	0	0	0	0	664 354
<u>Total</u>	<u>5 873 678</u>	<u>244 549</u>	<u>-35 035</u>	<u>0</u>	<u>6 083 192</u>	<u>3 807 087</u>	<u>307 745</u>	<u>0</u>	<u>4 114 833</u>	<u>1 968 360</u>

Note 5 – Autres Actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à **2 929 836 DT**. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs, avances et acomptes	0	0
Prêts au personnel long terme	61 795	77422
Cautionnements	5 950	5950
Charge à répartir	52 405	104810
Frais d'émission des emprunts	207 903	312837
Prêts au personnel court terme	258 662	261020
Charges comptabilisées d'avance	19 266	3646
Etat, impôts et taxes	1 539 617	1602957
Comptes d'attente	719 572	754959
Débiteurs divers	14 588	11588
Produits à recevoir	76 558	68903
Total brut	2956316	3204092
Provisions pour dépréciations des actifs courants	-26 480	-26480
Total net	2929836	3177612

Note 5.1 – Tableau de mouvement des charges à répartir et des frais d'émission des emprunts :

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions 2021			Valeur comptable nette
	Début de période	Additions	Fin de Période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Charges à répartir (a)	157 216	0	157 216	52 405	52 405	104 810	52 405
Frais d'émission des emprunts	1 419 091	67 500	1 486 591	1 106 255	172 435	1 278 690	207 903
TOTAUX	1 576 307	67 500	1 643 807	1 158 660	224 840	1 383 500	260 308

(a) Les charges à répartir concernent les frais de changement de la dénomination sociale de la société et sont résorbées selon le mode linéaire à un taux de 33,33%.

(b) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus. La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à 172 435 DT figure parmi les charges financières.

Note 5.2 – Etat impôts et taxes :

Le montant des impôts et taxes a atteint 1 539 617 au 31 décembre 2021 détaillé comme suit :

Libellés	31/12/2021	31/12/2020
Acomptes provisionnels et retenues à la source	1 539 617	1 602 957
Total	1 539 617	1 602 957

Note 6 – Dettes envers la clientèle :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à **3 049 882 DT**. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2021	31/12/2020
Avances et acomptes reçus des clients	3 049 882	3 349 204
Total	3 049 882	3 349 204

Note 7 – Emprunts et dettes rattachées :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à **225 926 943 DT**. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2021	31/12/2020
Banques locales	144 773 815	154 821 651
Banques étrangères	16 000 000	18 222 222
Emprunts obligataires	8 000 000	11 400 000
Certificats de leasing	25 000 000	25 000 000
Certificats de dépôt	24 000 000	32 500 000
Autres crédits à court terme	8 000 000	8 000 000
Total des emprunts	225 773 815	249 943 873
Intérêts courus sur emprunts bancaires et obligataires	1 164 022	1 641 174
Intérêts courus sur certificats de leasing	130 390	145 197
Intérêts constatées d'avance sur certificats de dépôt	-761 990	-1 523 288
Intérêts constatées d'avance sur autres emprunts	-379 294	-354 200
Total des dettes rattachées	-153 128	-91 117
Total des emprunts et dettes rattachées	225 926 943	249 852 756

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans le tableau suivant :

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
CREDITS BANCAIRES						
BANQUES LOCALES						
BTE 2016	901 586	0	901 586	0	0	0
BTE 2018	3 380 155	0	689 309	2 690 846	1 940 748	750 098
BTE 2020	1 300 000		363 863	936 137	416 822	519 315
BTE 2021		7 000 000	279 170	6 720 830	5 537 771	1 183 059
TOTAL BTE	5 581 741	7 000 000	2 233 928	10 347 813	7 895 341	2 452 472
STB 2016-1	750 000	0	750 000	0	0	0
STB 2016-2	750 000	0	750 000	0	0	0
STB 2017-1	2 500 000	0	2 000 000	500 000	0	500 000
STB 2017-2	1 500 000	0	1 000 000	500 000	0	500 000
STB 2018	2 750 000	0	1 000 000	1 750 000	750 000	1 000 000
STB 2020	1 789 474		421 053	1 368 421	947 368	421 053
STB 2021		5 000 000	0	5 000 000	4 000 000	1 000 000
TOTAL STB	10 039 474	5 000 000	5 921 053	9 118 421	5 697 368	3 421 053
AMEN BANK 2016-2	150 000	0	150 000	0		0
AMEN BANK 2016-3	300 000	0	300 000	0		0
AMEN BANK 2017-1	600 000	0	400 000	200 000		200 000
AMEN BANK 2017-2	700 000	0	400 000	300 000		300 000
AMEN BANK 2017-3	350 000	0	200 000	150 000		150 000
AMEN BANK 2019-1	650 000	0	200 000	450 000	250 000	200 000
AMEN BANK 2019-2	700 000	0	200 000	500 000	300 000	200 000
AMEN BANK 2019-3	2 400 000	0	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
AMEN BANK 2020	1 692 308		615 385	1 076 923	461 538	615 385
TOTAL AMEN BANK	7 542 308	0	3 065 385	4 476 923	2 211 538	2 265 385

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BH 2014-1	880 616		880 616	0	0	0
BH 2015-1	2 500 000		1 428 571	1 071 429	0	1 071 429
BH 2017-1	4 642 857		1 428 571	3 214 286	1 785 714	1 428 572
BH 2017-2	5 000 000		1 428 571	3 571 429	2 142 857	1 428 572
BH 2017-3	8 035 714		2 142 857	5 892 857	3 750 000	2 142 857
BH 2018-1	7 750 000		1 000 000	6 750 000	5 750 000	1 000 000
BH 2018-2	7 750 000		1 000 000	6 750 000	5 750 000	1 000 000
BH 2018-3	10 714 286		2 142 857	8 571 428	6 428 571	2 142 857
BH 2020-1	4 275 914		684 146	3 591 768	2 907 622	684 146
BH 2020-3	4 234 528		627 337	3 607 190	2 979 853	627 337
BH 2021-1		4 696 235	375 698	4 320 537	3 569 141	751 396
BH 2021-2		15 000 000	0	15 000 000	12 857 144	2 142 856
TOTAL BH	55 783 915	19 696 235	13 139 224	62 340 924	47 920 902	14 420 022
ATTIJARI 2014	871 973	0	871 973	0	0	0
ATTIJARI 2015	1 073 000	0	714 000	359 000	0	359 000
ATTIJARI 2016	1 670 000	0	740 000	930 000	190 000	740 000
ATTIJARI 2017-1	2 321 435	0	714 284	1 607 151	892 867	714 284
ATTIJARI 2017-2	2 777 780	0	740 740	2 037 040	1 296 300	740 740
ATTIJARI 2018	6 296 300	0	1 481 480	4 814 820	3 333 340	1 481 480
ATTIJARI 2020-1	1 805 138	0	1 805 138	0	0	0
ATTIJARI 2020-2	2 795 890	0	2 795 890	0	0	0
ATTIJARI 2021	0	5 000 000	357 142	4 642 858	3 928 574	714 284
TOTAL ATTIJARI	19 611 516	5 000 000	10 220 647	14 390 869	9 641 081	4 749 788

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BNA 2015	0	0	0	0	0	0
BNA 2016	750 000	0	750 000	0	0	0
BNA 2017	5 185 185	0	1 481 481	3 703 704	2 222 222	1 481 482
TOTAL BNA	5 935 185	0	2 231 481	3 703 704	2 222 222	1 481 482
ATB 2016	450 000	0	450 000	0	0	0
ATB 2017	1 500 000	0	600 000	900 000	300 000	600 000
TOTAL ATB	1 950 000	0	1 050 000	900 000	300 000	600 000
CREDIT AL BARAKA 2016	2 273 945	0	2 273 945	0	0	0
CREDIT AL BARAKA 2020-1	2 800 000	0	2 100 000	700 000	0	700 000
CREDIT AL BARAKA 2020-2	30 000 000	0	5 294 118	24 705 882	17 647 059	7 058 823
TOTAL AL BARAKA	35 073 945	0	9 668 063	25 405 882	17 647 059	7 758 823
CREDIT BT 2017-1	4 642 857	0	1 428 571	3 214 286	1 785 714	1 428 572
CREDIT BT 2017-2	2 285 714	0	571 429	1 714 286	1 142 857	571 429
CREDIT BT 2019-1	2 249 999	0	428 572	1 821 427	1 392 855	428 572
CREDIT BT 2019-2	1 499 997	0	285 716	1 214 281	928 565	285 716
CREDIT BT 2020-1	907 375	0	518 500	388 875	0	388 875
CREDIT BT 2020-2	861 875	0	492 500	369 375	0	369 375
CREDIT BT 2020-3	855 750	0	489 000	366 750	0	366 750
CREDIT BT 2021	0	5 000 000	0	5 000 000	4 285 712	714 288
TOTAL BT	13 303 567	5 000 000	4 214 288	14 089 279	9 535 703	4 553 576
Sous-total 1	154 821 651	41 696 235	51 744 069	144 773 815	103 071 214	41 702 601

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BANQUES ETRANGERES						
CREDIT BIRD 2016	10 666 667	0	1 333 333	9 333 333	8 000 000	1 333 333
CREDIT BIRD 2017	7 555 556	0	888 889	6 666 667	5 777 778	888 889
TOTAL BIRD	18 222 222	0	2 222 222	16 000 000	13 777 778	2 222 222
Sous-total 2	18 222 222	0	2 222 222	16 000 000	13 777 778	2 222 222
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	173 043 873	41 696 235	53 966 291	160 773 815	116 848 992	43 924 823
EMPRUNT OBLIGATAIRE						
EMPRUNT OBLIGATAIRE	0	0	0	0	0	0
EMPRUNT SUBORDONNE	11 400 000	0	3 400 000	8 000 000	4 600 000	3 400 000
TOTAL EMPRUNT OBLIGATAIRE	11 400 000	0	3 400 000	8 000 000	4 600 000	3 400 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	11 400 000	0	3 400 000	8 000 000	4 600 000	3 400 000
CERTIFICATS DE LEASING						
BANQUE ZITOUNA	25 000 000	300 000 000	300 000 000	25 000 000	0	25 000 000
TOTAL CL ZITOUNA BANK	25 000 000	300 000 000	300 000 000	25 000 000	0	25 000 000
TOTAL DES CERTIFICATS DE LEASING	25 000 000	300 000 000	300 000 000	25 000 000	0	25 000 000

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
CERTIFICATS DE DEPOTS						
ASSURANCE SALIM	3 500 000	2 000 000	3 500 000	2 000 000	0	2 000 000
TOTAL CD ASSURANCE SALIM	3 500 000	2 000 000	3 500 000	2 000 000	0	2 000 000
TUNISO EMIRATE SICAV	12 000 000	14 000 000	21 000 000	5 000 000	0	5 000 000
TOTAL CD TUNISO EMIRATE SICAV	12 000 000	14 000 000	21 000 000	5 000 000	0	5 000 000
CAP OBLIGATAIRE SICAV	2 000 000	6 000 000	6 000 000	2 000 000	0	2 000 000
TOTAL CD CAP OBLIGATAIRE SICAV	2 000 000	6 000 000	6 000 000	2 000 000	0	2 000 000
SICAV BHO	0	16 500 000	11 000 000	5 500 000	0	5 500 000
TOTAL CD SUCAV BHO	0	16 500 000	11 000 000	5 500 000	0	5 500 000
SICAV BH CAPITALISATION	0	4 500 000	3 000 000	1 500 000	0	1 500 000
TOTAL CD SICAV BH CAPITALISATION	0	4 500 000	3 000 000	1 500 000	0	1 500 000
SICAV KHALIFA ATTOUN	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	0	8 000 000
TOTAL CD SICAV KHALIFA ATTOUN	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	0	8 000 000
GAT VIE	7 000 000	0	7 000 000	0	0	0
TOTAL CD GAT VIE	7 000 000	0	7 000 000	0	0	0
TOTAL DES CERTIFICATS DE DEPOTS	32 500 000	51 000 000	59 500 000	24 000 000	0	24 000 000
AUTRES CREDIT COURT TERME						
CREDITS RELAIS BH	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	0	8 000 000
TOTAL AUTRES CREDITS A COURT TERME	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	0	8 000 000
TOTAL GENERAL	249 943 873	400 696 235	424 866 291	225 773 815	121 448 992	104 324 823

Note 8 – Fournisseurs et comptes rattachés :

Ce poste totalise au 31 décembre 2021, un solde 21 756 825 DT et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs Leasing	20 817 174	26 049 743
Fournisseurs divers	939 651	582 413
Total	21 756 825	26 632 157

Note 9– Autres passifs courants :

Le poste « Autres passifs courants » s'élève au 31 décembre 2021 à 3 449 050 DT et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2021	31/12/2020
Etat, TVA à payer	586 254	768 461
Etat, impôts et taxes	406 899	537 849
CNSS à payer	400 910	349 423
Compte d'attente	19 277	8 998
Tantièmes à payer	3 333	3 333
Dividendes à payer	717	717
Impôts sur les bénéfices	73 203	63 340
Contribution conjoncturelle	0	5 000
Contribution sociale de solidarité	300	300
Charges à payer	1 026 316	715 111
Provisions pour congés payés	296 595	436 301
Provisions pour risques	233 663	135 072
Produits constatés d'avance	401 583	0
Total	3 449 050	3 023 906

Note 10 – Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2021	31/12/2020
Capital social	35 000 000	35 000 000
Réserves légales	1 490 146	1 490 146
Réserves statutaires	304 492	304 492
Autres réserves	3 996 047	3 996 047
Réserves pour fonds social	233 225	247 251
Modifications comptables	0	0
Résultats reportés	(11 848 934)	(11 335 800)
Total des capitaux propres avant résultat	29 174 976	29 702 136
Résultat de la période (1)	1 140 342	(513 135)
Total des capitaux propres après résultat	30 315 318	29 189 001
Nombre d'actions (2)	7 000 000	7 000 000
Résultat par action (1) / (2)	0,163	-0,073

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(B) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à **30 315 318 DT** et s'analyse comme suit :

<u>Libellés</u>	<u>Capital social</u>	<u>Réserves Légales</u>	<u>Autres Réserves</u>	<u>Prime liée au capital</u>	<u>Réserves statutaires</u>	<u>Réserves Fonds Social</u>	<u>Résultats Reportés</u>	<u>Résultat de la période</u>	<u>Total</u>
<u>Solde au 31/12/2018</u>	<u>35 000 000</u>	<u>1 490 146</u>	<u>3 996 047</u>	<u>0</u>	<u>304 492</u>	<u>306 283</u>	<u>440 645</u>	<u>-3 323 019</u>	<u>38 214 594</u>
Affectation du résultat de l'exercice 2018							-3 323 019	3 323 019	0
Crédits non remboursables et autres avantages en natures						-34 120			-34 120
Résultat 2019								-8 453 427	-8 453 427
<u>Solde au 31/12/2019</u>	<u>35 000 000</u>	<u>1 490 146</u>	<u>3 996 047</u>	<u>0</u>	<u>304 492</u>	<u>272 163</u>	<u>-2 882 373</u>	<u>-8 453 427</u>	<u>29 727 048</u>
Affectation du résultat de l'exercice 2019							-8 453 427	8 453 427	0
Crédits non remboursables et autres avantages en natures						-24 912			-24 912
Résultat 2020								-513 135	-513 135
<u>Solde au 31/12/2020</u>	<u>35 000 000</u>	<u>1 490 146</u>	<u>3 996 047</u>	<u>0</u>	<u>304 492</u>	<u>247 251</u>	<u>-11 335 800</u>	<u>-513 135</u>	<u>29 189 001</u>
Affectation du résultat de l'exercice 2020							-513 135	513 135	0
Crédits non remboursables et autres avantages en natures						-14 026			-14 026
Résultat 2021								1 140 342	1 140 342
<u>Solde au 31/12/2021</u>	<u>35 000 000</u>	<u>1 490 146</u>	<u>3 996 047</u>	<u>0</u>	<u>304 492</u>	<u>233 225</u>	<u>-11 848 935</u>	<u>1 140 342</u>	<u>30 315 318</u>

Note 11 – Produits nets de leasing :

Les produits nets de leasing s'élèvent au 31 décembre 2021 à **13 704 752 DT** et s'analysent comme suit :

Libellés	31/12/2021	31/12/2020
<u>Loyers leasing</u>	29 352 608	23 934 410
<u>Reprise produits capitalisés</u>	1 087 602	5 014 239
<u>Intérêts sur loyers leasing</u>	30 440 210	28 948 649
- Dotation nette marge	320 320	(354 647)
<u>Variations des marges réservées</u>	320 320	(354 647)
<u>Autres produits d'exploitation</u>	2 401 119	3 202 294
- Intérêts de retard	1 520 914	2 125 853
- Services annexes	880 205	1 076 441
<u>Charges Financières nettes</u>	(20 647 547)	(25 201 853)
<u>Produit du portefeuille commercial et d'investissement</u>	1 190 651	1 905 961
Produits nets de leasing	13 704 752	8 500 405

Note 11.1 – Charges financières :

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre 2021 à **20 647 547 DT** et se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts sur emprunts – ATB	113 414	212 524
Intérêts sur emprunts – BTE	561 751	503 752
Intérêts sur emprunts – BT	1 061 073	1 348 587
Intérêts sur emprunts – BNA	504 745	973 733
Intérêts sur emprunts – BH	4 811 187	5 861 696
Intérêts sur emprunts – AMEN BANK	578 310	929 482
Intérêts sur emprunts – ATTIJARI BANK	1 590 554	1 889 661
Intérêts sur emprunts – STB	779 967	1 445 557
Intérêts sur emprunts obligataires	772 175	40 372
Intérêts sur emprunts obligataires subordonnés	0	1 125 395
Intérêts sur emprunts - BIRD	1 308 386	1 716 044
Intérêts sur emprunts - Al Baraka Bank	3 313 448	2 659 188
Intérêts sur certificats de leasing ZITOUNA	2 417 874	2 798 635
Intérêts sur certificats de leasing Al Baraka Bank	0	1 247 107
Intérêts sur certificat de dépôt ASS SALIM	194 741	345 782
Intérêts sur certificat de dépôt TANIT LA POSTE	0	302 153
Intérêts sur certificats de dépôt TUNISO EMIRATIE SICAV	799 697	651 359
Intérêts sur certificat de dépôt ATTIJARI SICAV	0	234 095
Intérêts sur certificat de dépôt ATTIJARI DYNAMIQUE	0	115 168
Intérêts sur certificat de dépôt ATTIJARI SICAR	0	224 131
Intérêts sur certificat de dépôt SICAV BH CAPITALISATION	101 993	35 845
Intérêts sur certificat de dépôt CAP OBLIG SICAV	162 072	140 678
Intérêts sur certificat de dépôt TUNIS LLD	0	98 916
Intérêts sur certificat de dépôt KHALIFA ATTOUN	710 419	305 190
Intérêts sur certificat de dépôt GAT VIE	520 754	42 465

Libellés	31/12/2021	31/12/2020
INTERET/BILL TRES SICAV BH OBL	366 464	0
Total des charges financières des emprunts	20 669 026	25 247 515
Agios débiteurs	2 855	15 650
Agios créditeurs	-198 573	-250 438
Pertes de changes	4 160	1 843
Gains de changes	-2 355	-419
Résorption des frais d'émission des emprunts	172 434	187 703
Total des autres charges financières	-21 479	-45 661
TOTAL GENERAL	20 647 547	25 201 853

Note 12 – Charges du personnel :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à **5 283 949DT** et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2021	31/12/2020
Salaires primes et compléments de salaires	3 298 686	2 719 986
Charges connexes aux salaires	764 996	520 744
Cotisations de sécurités sociales et Assurance groupe	1 359 974	983 498
Variation de la provision pour congés à payer	-139 706	115 595
Total	5 283 949	4 339 823

Note 13 – Dotations nettes sur provisions pour créances douteuses :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2021, à **3 792 904 DT**. Il correspond à la dotation nette des provisions sur les encours et les impayés et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	14 737 805	5 329 937
Dotations aux provisions collectives	0	621 570
Dotations aux provisions additionnelles	208 595	33 374
Reprises de provisions	-11 153 496	-4 113 934
Total	3 792 904	1 870 947

Note 14 – Dotation aux amortissements des immobilisations propres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à **307 745 DT** et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Logiciels	170 101	139 668
Constructions	29 117	29 117
A.A.I.	16 958	22 348
M.M.B.	4 920	8 111
M. Informatiques	59 496	74 848
Autres matériels	3 189	3 137
Matériels roulants	23 964	24 824
Total	307 745	302 054

Note 15 – Autres charges d’exploitation :

Le solde de ce poste s’élève au 31 décembre 2021 à **2 949 780 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2021	31/12/2020
Achats de matières et fournitures	193 665	203 358
Total des achats	193 665	203 358
Charges locatives	400 028	383 046
Entretiens et réparations	495 252	367 359
Primes d'assurances	62 059	36 613
Total des services extérieurs	957 338	787 017
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	297 577	230 842
Publicités, publications, relations publiques	87 986	107 646
Contribution spéciale (APBT)	406 301	0
Déplacements, missions et réceptions	39 029	40 157
Frais postaux et de télécommunications	116 215	109 309
Formation	26 278	40 744
Services bancaires	45 270	53 649
Divers services extérieurs	105 193	49 812
Total des autres services extérieurs	1 123 849	632 158
Jetons de présence et Rémunérations des Comités	116 250	140 781
Autres charges diverses	50 680	57 189
Total des charges diverses	166 930	197 970
Impôts et taxes sur rémunération	124 550	56 742
TCL	20 911	27 937
Droits d'enregistrement et de timbres	6 208	36 146
Autres impôts et taxes	39 333	35 432
Total des impôts et taxes	191 003	156 257
Résorption des charges à répartir	52 405	52 405
Commission / C A	37 150	69 753
Commission SIFIB	12 001	17 484
BVMT bourse de TUNIS	5 001	5 251
Commission de gestion BH EQUITY	67 706	69 286
Autres commissions	142 733	228 009
Total des commissions	264 590	389 781
Total	2 949 780	2 418 946

Note 16 – Autres gains ordinaires :

Le solde du poste « Autres gains ordinaires » s’élève au 31 décembre 2021 à **181 130 DT**. Il est constitué principalement des profits résultant des cessions de matériels récupérés et propres de la société.

Note 17 – Impôt sur les bénéfices:

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

Libellés	31/12/2021	31/12/2020
Impôt sur les sociétés	73 203	63 340
Contribution sociale de solidarité	300	300
Contribution conjoncturelle	0	5 000
Total	73 503	68 640

Le décompte fiscal de la société au 31/12/2021 se présente comme suit :

Libellés	31/12/2021	31/12/2020
BENEFICE (PERTE) NET	1 213 847,681	-444 495,000
Réintégration provisions clients	5 180 946,957	5 329 937,000
Réintégration provisions collectives	-	621 570,000
Réintégration provisions additionnelles	208 595,234	33 374,000
Réintégration provisions pour Risque et Charges	98 591,173	-
Réintégration des pertes	-	39 822,000
Réintégration impôt libératoire 20% sur Placement et Agios Crédeurs	254 837,440	-
Réintégration des frais supplémentaires sur les cadeaux	-	-
Réintégration provisions sur titres	-	126 727,000
Réintégration des pénalités et amendes	-	3 246,121
Déduction des reprises sur titres	-10 678,071	-11 296,000
Déduction Produit de Placement et Agios Crédeurs	-1 166 201,000	-
Déduction des reprises provisions pour Risques et Charges	-	-32 843,000
Déduction des dividendes	-60 948,509	-
BENEFICE AVANT DEDUCTION DES PROV	5 718 990,905	5 666 042,121
Déduction provisions clients	-5 180 946,957	-5 329 937,000
Déduction provisions collectives	-	-621 570,000
Déduction provisions additionnelles	-208 595,234	-33 374,000
BENEFICE (PERTE) APRES DEDUCTION DES PROV	329 448,714	-318 838,879
Réintégration des amortissements de l'exercice	307 745,313	
BENEFICE (PERTE) APRES réintégration Amort 2021	637 194,027	
Déficit 2018	-637 194,027	
BENEFICE APRES DEDUCTION Déficit 2018	-	
INTERET CREDIT BAIL	36 601 270,393	31 670 005,192
0,2% Chiffre d'affaires	73 202,541	63 340,010
IMPOT / STE 35 %	-	
Contribution conjoncturel Min (4%)	-	5 000,000
Contribution sociale de solidarité (Min) (1%)	300,000	300,000
BENEFICE (PERTE) APRES IMPOT	1 140 345,140	-513 135,010
Réintégration des amortissements de l'exercice	307 745,313	302 054,349
Déduction des déficits reportés 2018	-1 965 412,973	-2 602 607,000
Déduction des déficits reportés 2019	-7 735 541,000	-7 735 541,000
Déduction des déficits reportés 2020	-16 784,000	

Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires 2018	-252 516,000	-252 516,000
Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires 2019	-299 637,000	-299 637,000
Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires 2020	-302 054,349	-302 054,349
Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires 2021	-307 745,313	
RESULTAT FISCAL APRES AMORT	-10 242 496,608	-11 209 139,879
Amortissements Diffères	1 161 952,662	854 207,000
Déficits Reportés	-9 080 543,946	-10 354 932,879

Note 18 – L'état de flux de trésorerie :

La variation des flux de trésoreries au cours de l'année 2021 a permis de clôturer les comptes de trésoreries au 31/12/2021 avec un solde de 15 967 803 DT contre 29 041 820 DT au titre de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation présentent un solde positif de 11 102 438 DT à la clôture de l'exercice 2021 contre un solde positif de 33 680 123 DT à la clôture de l'exercice précédent.

Le solde de la trésorerie au 31 décembre 2021 dont le montant s'élève à 15 967 803 Dinars se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2021	31/12/2020
Liquidités et équivalents de liquidités	15 967 803	29 041 820
Total	15 967 803	29 041 820

Note 19 – Etat des Engagements Hors Bilan :

Note 19.1- Engagements donnés :

Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 décembre 2021 à 20 190 415 DT et constituent des accords de financement donnés à la clientèle matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 2.3 – Analyse classification des actifs).

Note 19.2- Engagements reçus :

Garanties Reçues

Les garanties reçues s'élèvent au 31 décembre 2021 à 15 559 371 DT et représentent la valeur des garanties hypothécaires et financières reçues de la clientèle sur les opérations de leasing.

Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les engagements sur Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs s'élèvent au 31 décembre 2021 à 59 620 474 DT et sont constitués du total des intérêts sur les loyers de leasing futurs sur les contrats actifs au 31 décembre 2021.

Valeurs des biens, objet de leasing

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 31 décembre 2021 à 194 994 120 DT et constituent la valeur des biens donnés en leasing, prise le cas échéant en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé, comme il est expliqué au niveau du paragraphe b. Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing de la Note 2.1. Les créances immobilisées et provisions y afférentes.

Note 20 – Informations sur les parties liées

Les opérations avec les parties liées se détaillent comme suit :

20.1- Conventions conclues avec la « BH EQUITY » : Fonds Gérés

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH EQUITY » (filiale du groupe BH Bank) une convention de gestion de fonds à capital risque. En application des termes de la convention et en rémunération de sa gestion des fonds déposés auprès d'elle pour le compte de la société « BH LEASING », la société « BH EQUITY » perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% net payée à terme échu sur l'ensemble des fonds de « BH LEASING » gérés pour le compte de cette dernière,
- Une commission de performance de 15% assise sur les dividendes ou la plus-value de cession,
- Une commission de placement de 10% assise sur les fonds disponibles.

Le montant des commissions relatives à l'exercice 2021 s'élève à **67 706 Dinars**. A la date de clôture de l'exercice 2021, les fonds gérés par la société « BH EQUITY » totalisent **5 736 802 Dinars**.

20.2- Convention de Location siège avec BH ASSURANCE

En vertu d'un contrat de location conclu en date du 04/01/2010, modifié par l'avenant n°1 en date du 03/08/2015 la « BH LEASING » a pris en location auprès de la société « BH ASSURANCE », un local à usage administratif et commercial.

Ce contrat a produit ses effets au cours de l'exercice 2021 et a entraîné la constatation d'une charge de loyer de **343 612 Dinars** à la date de clôture de l'exercice.

20.3- Assurances souscrites auprès de BH ASSURANCE

La société « BH LEASING » a souscrit auprès de la société « BH ASSURANCE » des polices d'assurances pour un total de **594 911 Dinars** dont le détail se présente comme suit :

Police	Charges de l'exercice
Assurance groupe	287 852
IDR	276 728
Assurance Automobile	13 491
Assurance Multirisques professionnelles	8 354
Assurance Accident individuel	4 961
Assurances Responsabilité Civile	1 022
Assurances Multirisques Informatique	2 503
Total	594 911

20.4- Convention de gestion des valeurs mobilières avec la société « BH INVEST » : Convention de tenue de registre des actionnaires

La société « BH LEASING » a conclu avec la Société « BH INVEST » (filiale de la BH Bank) une convention en date du 08 octobre 2010 pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction visant à tenir et administrer ses comptes en valeurs mobilières.

Aux termes de cette convention, la charge constatée à ce titre en 2021 s'est élevée à **10 000 Dinars** hors taxes

en contrepartie des services fournis.

20.5- Convention de gestion des valeurs mobilières avec la société « BH INVEST» : Convention de placement

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2018, aux conditions ci-après :

- une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- une commission forfaitaire de 15 000 DT pour l'élaboration du document de référence
- une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

La charge constatée à ce titre en 2021 s'est élevée à 2 000 DT HTVA.

20.6- Convention de gestion des valeurs mobilières avec la société « BH INVEST» : Commission de domiciliation

La société « BH INVEST » a facturé au profit de la société « BH LEASING » des commissions de domiciliation des différents certificats de dépôts émis, au taux de 0,01% des montants placés.

La charge constatée à ce titre en 2021 s'est élevée à **1 104 Dinars**.

20.7- Contrat de leasing

Le détail des contrats de leasing conclues entre la BH LEASING et les parties liées se présente comme suit:

Bénéficiaire	Montant du crédit	Taux	Encours	Produits constatés
BH BANK	176 551	13%	71 530	10 342
BH IINVEST	69 818	13,25%	2 289	1 671
BH IINVEST	135 980	13,00%	61 056	8 633
STIMEC	749 238	9,50%	0	2 103
Total	1 131 587		134 875	22 749

20.8- Emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées

Les encours des emprunts et des titres de créances avec les parties liées se détaillent comme suit :

Libellé	Crédits bancaires	Certificats de dépôts	Certificat de leasing	Emprunts obligataire	Emprunts subordonné	Total des encours	Charges financières
BH BANK	70 340 924					70 340 924	4811187
BH ASSURANCE		2 000 000			800000	2 800 000	275 161
SICAV BHO		5 500 000			490000	5 990 000	366 438
BH EQUITY					280000	280 000	26 082
EPARGNE INVEST SICAF					40000	40 000	3 726
SICAV BH CAPITALISATION		1 500 000				1 500 000	101 993
Total	70 340 924	9 000 000	0	0	1 610 000	80 950 924	5 584 587

Note 21 – Evénements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 Mars 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 28 Avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « BH LEASING », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 284 498 019 DT, un bénéfice de 1 140 342 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 15 967 803 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « BH LEASING » au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des provisions constituées sur la clientèle

La société « BH LEASING » en tant qu'établissement financier est exposée essentiellement à un risque de défaillance de la clientèle, appelé risque de crédit. Ce risque est contrôlé à travers l'amélioration et la

réactivité du recouvrement, l'assurance d'un bon recours au contentieux, le suivi des créances accrochées et l'adéquation de leurs couvertures par les provisions et les agios réservés.

Ainsi, les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par les textes subséquents et comme décrit dans la note 2.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2021, le total des créances sur la clientèle s'élève à 290 246 201DT. Les provisions et les agios réservés constitués pour couvrir les risques rattachés à ces créances s'élèvent respectivement à 28 907 224 DT et à 4 008 504 DT.

Compte tenu, de la nature de ce risque et des critères de détermination de ces provisions, nous avons considéré l'évaluation de ces rubriques comme une question clé dans notre audit.

A ce titre, nous avons examiné l'adéquation des provisions constituées sur les créances de leasing en procédant comme suit :

- Vérification de l'exhaustivité des engagements recensés ;
- Vérification de la bonne application des critères édictés par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Vérification de la correcte évaluation des garanties réelles et financières reçues de la clientèle ainsi que de la valeur vénale des biens en leasing compte tenu des décotes annuelles applicables par la société ;
- Vérification des produits réservés.

Paragraphe d'observation

-Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que votre société, a fait l'objet d'un contrôle social et qu'elle a reçu en date du 27 Avril 2021 une notification des résultats du contrôle précité. A ce titre, un complément de contribution à la caisse nationale de la sécurité sociale pour un montant en principal de 181 542 Dinars a été notifié à la Société « BH Leasing ». Cette notification préliminaire a fait l'objet de contestation par la société dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours et l'impact définitif ne pouvant être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

La société « BH Leasing » a constaté les provisions jugées adéquates pour se prémunir contre les risques liés à ce contrôle. Le montant de la provision constatée s'élève à 98 591 Dinars.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les

états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 Mars 2022

Les commissaires aux comptes

P/ CMA

MOHAMED AMMAR

P/ PROAUDIT

Tarak ZAHAF

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

1-En application des dispositions de l'article 62 de la Loi n° 2016-48, relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés des opérations suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités.

2-Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

I- CONVENTIONS REGLEMENTEES

1- Conventions conclues avec la BH Bank :

1.1. Emprunts à Court et à Moyen terme :

Le détail des emprunts conclus avec la société mère « BH Bank » au cours de l'exercice 2021, ainsi que ceux conclus au titre des exercices antérieurs et ayant eu un impact sur l'exercice en cours, se présente comme suit au 31 décembre 2021 :

Exercice d'octroi	Nature du crédit	Principal	Marge	Encours en Dinars au 31/12/2021
2014	Moyen terme	10 000 000	2,00%	-
2015	Moyen terme	10 000 000	2,00%	1 071 429
2017-1	Moyen terme	10 000 000	2,00%	3 214 286

2017-2	Moyen terme	10 000 000	2,00%	3 571 429
2017-3	Moyen terme	15 000 000	2,00%	5 892 857
2018-1	Moyen terme	10 000 000	2,00%	6 750 000
2018-2	Moyen terme	10 000 000	2,00%	6 750 000
2018-3	Moyen terme	15 000 000	2,00%	8 571 428
2020-1	Moyen terme	4 617 987	1,00%	3 591 768
2020-3	Moyen terme	4 391 362	1,00%	3 607 190
2021-1	Moyen terme	4 696 235	1,00%	4 320 537
2021-2	Moyen terme	15 000 000	1,00%	15 000 000
2021	Court terme	8 000 000	1,25%	8 000 000
Total		126 705 584		70 340 924

Le montant des charges financières de l'exercice 2021 au titre de ces crédits s'élève à **4 811 187 Dinars**.

1.2. Contrat de leasing :

La société « BH LEASING » a conclu, en date du 20 décembre 2019, un contrat de location au profit de la « BH Bank ». Le financement porte sur du matériel de transport pour un montant de **176 551 Dinars**.

Ce contrat, est conclu au taux de 13% et sur une période de cinq années.

L'encours du financement au 31.12.2021 s'élève à **71 530 Dinars** et les produits constatés s'élève à **10 342 Dinars**.

2- Conventions conclues avec la « BH EQUITY » :

2.1Fonds Gérés :

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH EQUITY » (filiale du groupe BH Bank) une convention de gestion de fonds à capital risque. En application des termes de la convention et en rémunération de sa gestion des fonds déposés auprès d'elle pour le compte de la société « BH LEASING », la société «BH EQUITY » perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% net payée à terme échu sur l'ensemble des fonds de « BH LEASING » gérés pour le compte de cette dernière,
- Une commission de performance de 15% assise sur les dividendes ou la plus-value de cession,
- Une commission de placement de 10% assise sur les fonds disponibles.

Le montant des commissions relatives à l'exercice 2021 s'élève à **67 706 Dinars**. A la date de clôture de l'exercice 2021, les fonds gérés par la société « BH EQUITY » totalisent **5 736 802 Dinars**.

2.2. Emprunt obligataire :

La société « BH LEASING » a émis au cours de 2018 un emprunt obligataire subordonné pour un montant de 17 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux fixe de 8%, par la «BH EQUITY » s'élève à **700 000Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **26 082 Dinars**.

3- Conventions conclues avec la société « SICAV BHO » :

3.1. Emprunt obligataire

3.1.1 Emprunt obligataire subordonnée2018 :

La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire subordonné pour un montant de 17 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de TMM + 2.3%, par la « SICAV BH OBLIGATAIRE » s'élève à **2 450 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **98 514 Dinars**.

3.2. Certificats de dépôt

<u>Montant Nominal</u>	<u>Taux</u>	<u>Du</u>	<u>Au</u>
3 500 000,000	8,5%	17/12/2021	16/04/2022
2 000 000,000	8,5%	17/12/2021	16/04/2022

Les charges financières comptabilisées en en 2021 au titre de ces opérations s'élèvent à **366 463 Dinars**.

4- Conventions conclues avec la société « BH ASSURANCE » :

4.1. Certificats de dépôt

<u>Montant Nominal</u>	<u>Taux</u>	<u>Du</u>	<u>Au</u>
2 000 000	8,25%	11/03/2021	06/03/2022

Les charges financières comptabilisées en 2021 au titre de ces opérations s'élèvent à **194 741 Dinars**.

4.2. Location siège

En vertu d'un contrat de location conclu en date du 04/01/2010, modifié par l'avenant n°1 en date du 03/08/2015 la « BH LEASING » a pris en location auprès de la société « BH ASSURANCE », un local à usage administratif et commercial.

Ce contrat a produit ses effets au cours de l'exercice 2021 et a entraîné la constatation d'une charge de loyer de **343 612 Dinars** à la date de clôture de l'exercice.

4.3. Assurances

La société « BH LEASING » a souscrit auprès de la société « BH ASSURANCE » des polices d'assurances pour un total de **594 911 Dinars** dont le détail se présente comme suit :

Police	Charges de l'exercice
Assurance groupe	287 852
IDR	276 728
Assurance Automobile	13 491
Assurance Multirisques professionnelles	8 354
Assurance Accident individuel	4 961
Assurances Responsabilité Civile	1 022
Assurances Multirisques Informatique	2 503
Total	594 911

4.4. Emprunt obligataire

4.4.1 Emprunt obligataire subordonnée 2018 :

La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire subordonné pour un montant total de 17 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de TMM + 2.3%, par la « BH ASSURANCE » s'élève à **2 000 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **80 420 Dinars**.

5- Convention conclue avec la société « BH INVEST»:

5-1 Convention de tenue de registre des actionnaires

La société « BH LEASING » a conclu avec la Société « BH INVEST » (filiale de la BH Bank) une convention en date du 08 octobre 2010 pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction visant à tenir et administrer ses comptes en valeurs mobilières.

Aux termes de cette convention, la charge constatée à ce titre en 2021 s'est élevée à **10 000 Dinars** hors taxes en contrepartie des services fournis.

5-2 Convention de placement

5.2.1 Emprunt obligataire subordonné 2018

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2018, aux conditions ci-après :

- une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- une commission forfaitaire de 15 000 DT pour l'élaboration du document de référence
- une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

La charge constatée à ce titre en 2021 s'est élevée à 2 000 DT HTVA.

5-3 Contrat de leasing

- 1- La société « BH LEASING » a conclu, en date du 01 février 2019, un contrat de location au profit de la société « BH INVEST». Le financement porte sur du matériel de transport pour un montant de **69 818 Dinars**.

Ce contrat, est conclu au taux de 13,25% et sur une période de trois années.

L'encours des financements au 31 décembre 2021 s'élève à **2 289 Dinars** et les produits constatés s'élèvent à **1 671 Dinars**.

La société « BH LEASING » a conclu, en date du 01 juillet 2020, un contrat de location au profit de la société « BH INVEST». Le financement porte sur du matériel de transport pour un montant de **135 980 Dinars**.

Ce contrat, est conclu au taux de 13% et sur une période de cinq années.

L'encours des financements au 31 décembre 2021 s'élève à **61 056 Dinars** et les produits constatés s'élèvent à **8 633 Dinars**.

5-4 Commission de domiciliation

La société « BH INVEST » a facturé au profit de la société « BH LEASING » des commissions de domiciliation des différents certificats de dépôts émis, au taux de 0,01% des montants placés.

La charge constatée à ce titre en 2021 s'est élevée à **1 104 Dinars**.

6- Convention conclue avec la société « STIMEC »:

La société « BH LEASING » a conclu quatre contrats de location au profit de la société « STIMEC ». Le financement porte sur du matériel de transport pour un montant de **30 887 Dinars** et du matériel d'exploitation pour un montant de **718 351 Dinars**.

Ces contrats, sont conclus au taux de 9,5% et sur une période de cinq années pour le matériel de transport et de sept années pour le matériel d'exploitation.

L'encours des financements au 31 décembre 2021 est nul et les produits constatés s'élèvent à **2 103 Dinars**.

7- Convention conclue avec la société « EPARGNE INVEST SICAF »:

La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire subordonné pour un montant total de 17 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux fixe de 8%, par la société « EPARGNE INVEST SICAF » s'élève à **100 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **3 726 Dinars**.

8- Convention conclue avec la société « SICAV BH CAPITALISATION »:

8.1. Certificats de dépôt

<u>Montant Nominal</u>	<u>Taux</u>	<u>Du</u>	<u>Au</u>
1 000 000	8,5%	02/03/2021	16/04/2022
500 000	8,5%	22/03/2021	16/04/2022

Les charges financières comptabilisées en 2021 au titre de ces opérations s'élèvent à **101 993 Dinars**.

II- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS :

Les obligations et engagements pris par la société BH LEASING envers ses dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définis comme suit :

II-1 Rémunération du directeur général :

La rémunération du Directeur Général nommé par le conseil d'administration du 23 Mars 2020, est fixée par le Comité AD-HOC du 17 juin 2020 et modifiée par le comité du 23 juillet 2021.

La rémunération annuelle Brute du Directeur Général au titre l'exercice 2021 s'élève à **132 758 Dinars**.

II-2 Rémunération des membres du conseil d'administration

II-2-1 Jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel brut de **4 688 Dinars** par administrateur.

La charge supportée pour l'exercice 2021 s'élève à **41 016 DT**.

II-2-2 Rémunération des comités

L'Assemblée Générale Ordinaire a fixé la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit ceux du Comité des Risques et du Comité Supérieur de Financement à un montant forfaitaire annuel brut de **4 688 Dinars** par administrateur.

La charge supportée pour l'exercice 2021 s'élève à **58 984 Dinars**.

II-3 Indemnité servie au président du conseil

Une indemnité annuelle brute de 4500 Dinars a été servie au président du conseil d'administration

III- Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 Mars 2022

Les commissaires aux comptes

P/ CMA

Mohamed AMMAR

P/ PROAUDIT

Tarak ZAHAF

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire en date du 26 avril 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux Comptes M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et M. Said MALLEK.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021 (exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
ACTIFS			
	Notes		
Liquidités et équivalents de liquidités	4	17 410 026	19 346 396
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	515 463 141	585 072 547
Portefeuille-titres de placement	6	34 814 093	28 186 220
Portefeuille d'investissement	7	10 759 953	10 759 953
Valeurs Immobilisées	8	22 284 132	22 375 118
Autres actifs	9	6 282 814	6 792 746
TOTAL DES ACTIFS		607 014 159	672 532 980
PASSIFS		31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
	Notes		
Concours bancaires	10	1 903	-
Dettes envers la clientèle	11	7 362 540	6 870 947
Emprunts et dettes rattachées	12	451 374 510	526 037 704
Fournisseurs et comptes rattachés	13	68 389 338	63 400 056
Autres passifs	14	8 896 479	9 290 926
TOTAL DES PASSIFS		536 024 770	605 599 633
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		55 000 000	55 000 000
Réserves		9 000 873	8 902 071
Actions propres		(404 890)	(403 879)
Résultats reportés		3 263 397	7 426 598
Résultat de l'exercice		4 130 009	(3 991 443)
Total des capitaux propres	15	70 989 389	66 933 347
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		607 014 159	672 532 980

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2021
(Exprimé en dinars)

	31 Décembre <u>2021</u>	31 Décembre <u>2020</u>
ENGAGEMENTS DONNES	121 979 842	118 118 269
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	46 580 163	26 906 218
Garanties réelles	8 000 000	8 000 000 *
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	67 399 679	83 212 051
 ENGAGEMENTS RECUS	 1 128 231 239	 1 175 231 071
Cautions Reçues	434 206 961	423 883 522
Garanties Reçues	1 306 570	1 306 570
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	100 046 551	102 972 667
Valeurs des biens, objet de leasing	592 671 156	647 068 312
 ENGAGEMENTS RECIPROQUES	 45 720 456	 80 834 238
Emprunts obtenus non encore encaissés	45 249 838	79 900 000
Effets escomptés sur la clientèle	470 618	934 238

(*) Les garanties réelles n'ont pas été portées au niveau de l'état des engagements hors bilan de 2020 par omission

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	71 196 089	67 760 255
Intérêts et charges assimilées	17	(41 262 528)	(51 464 874)
Produits des placements	18	628 220	976 994
Autres produits d'exploitation	19	36 789	35 037
Produits nets		<u><u>30 598 569</u></u>	<u><u>17 307 412</u></u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	20	9 257 720	8 121 023
Dotations aux amortissements	21	1 120 843	651 460
Autres charges d'exploitation	22	4 538 132	3 605 478
Total des charges d'exploitation		<u><u>14 916 695</u></u>	<u><u>12 377 961</u></u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u><u>15 681 874</u></u>	<u><u>4 929 451</u></u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	10 747 947	9 031 197
Dotations nettes aux autres provisions	24	262 439	(352 686)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u><u>4 671 488</u></u>	<u><u>(3 749 060)</u></u>
Autres pertes ordinaires	25	(167 750)	(344 850)
Autres gains ordinaires	26	1 443	284 876
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u><u>4 505 181</u></u>	<u><u>(3 809 034)</u></u>
Impôts sur les bénéfices	27	(345 553)	(159 032)
Contribution sociale de solidarité	27	(29 619)	(300)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u><u>4 130 009</u></u>	<u><u>(3 968 365)</u></u>
Contribution conjoncturelle		-	(23 077)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u><u>4 130 009</u></u>	<u><u>(3 991 443)</u></u>
Résultat par action		0,378	(0,365)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	28	429 517 299	399 647 846
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(271 650 545)	(241 638 174)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(12 721 690)	(13 155 197)
Intérêts payés	31	(39 885 039)	(53 601 824)
Impôts et taxes payés	32	(24 223 886)	(26 007 193)
Autres flux liés à l'exploitation	36	(6 165 251)	(26 071 913)
		<u>74 870 890</u>	<u>39 173 545</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(1 195 247)	(2 963 841)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	1 604	261 000
		<u>(1 193 643)</u>	<u>(2 702 841)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite au rachat d'actions propres	15	(1 011)	(50 599)
Dividendes et autres distributions	35	(72 956)	(120 745)
Encaissements provenant des emprunts	12	284 093 091	822 500 000
Remboursements d'emprunts	12	(359 634 644)	(839 904 580)
		<u>(75 615 519)</u>	<u>(17 575 924)</u>
Variation de trésorerie			
		<u>(1 938 273)</u>	<u>18 894 780</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 et 10	19 346 396	451 616
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 et 10	17 408 123	19 346 396

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre	Décembre		Décembre	Décembre		Décembre	Décembre
	2021	2020		2021	2020		2021	2020
Intérêts de leasing	66 302 483	65 606 263	Intérêts et charges assimilés	41 262 528	51 464 874			
Intérêts de retard	2 691 172	1 275 113						
Variation des produits réservés	111 491	(1 220 229)						
Produits accessoires	2 090 943	2 099 107						
Autres produits d'exploitation	36 789	35 037						
Intérêts et produits assimilés de leasing	71 232 877	67 795 291	Total des intérêts et charges assimilés	41 262 528	51 464 874	Marge commerciale (PNB)	29 970 349	16 330 418
Marge commerciale (PNB)	29 970 349	16 330 418	Autres charges d'exploitation	3 134 788	3 200 094			
<u>Sous total</u>	<u>29 970 349</u>	<u>16 330 418</u>		<u>3 134 788</u>	<u>3 200 094</u>	<u>Valeur Ajoutée brute</u>	<u>26 835 562</u>	<u>13 130 324</u>
Valeur Ajoutée brute	26 835 562	13 130 324	Impôts et taxes	1 403 344	405 384			
Produits des placements	628 220	976 994	Charges de personnel	9 257 720	8 121 023			
<u>Sous total</u>	<u>27 463 781</u>	<u>14 107 318</u>	<u>Sous total</u>	<u>10 661 065</u>	<u>8 526 407</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>16 802 717</u>	<u>5 580 911</u>
Excédent brut d'exploitation	16 802 717	5 580 911	Dotations aux amortissements et aux résorptions	1 120 843	651 460			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	4 976 014	2 283 426	- Pour dépréciation des créances	15 328 271	9 592 779			
- pour titres de participation	13 423	487 405	- Collectives	395 690	1 721 844			
- des comptes d'actifs	151 840	-	- Pour dépréciation des titres	45 861	8 588			
- collectives	-	-	- Pour risques et charges	200 000	126 000			
Autres produits ordinaires	1 443	284 876	- Pour autres actifs	181 840	130			
			Autres pertes ordinaires	167 750	344 850			
			Impôts sur les bénéfices	345 553	159 032			
			Contribution sociale de solidarité	29 619	300			
<u>Sous total</u>	<u>21 945 436</u>	<u>8 636 618</u>	<u>Sous total</u>	<u>17 815 428</u>	<u>12 604 983</u>	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	<u>4 130 009</u>	<u>(3 968 365)</u>
Résultat des activités ordinaires	4 130 009	(3 968 365)	Contribution conjoncturelle	-	23 077			
<u>Sous total</u>	<u>4 130 009</u>	<u>(3 968 365)</u>	<u>Sous total</u>	<u>-</u>	<u>23 077</u>	<u>Résultat net</u>	<u>4 130 009</u>	<u>(3 991 443)</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2ème semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 mai 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11.480.000 dinars pour le porter de 28.700.000 dinars à 40.180.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Par apport en numéraire pour un montant de 13.776.000 dinars par la création de 1.722.000 actions nouvelles émises au prix de 8 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 3 dinars de prime d'émission (3 actions nouvelles pour 10 actions anciennes). Les nouvelles actions ont été souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription. Elles portent jouissance au 1^{er} Janvier 2017.

- Par incorporation de réserves pour un montant de 2.870.000 dinars (1 action gratuite pour 10 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 juin 2020 a décidé de procéder à des opérations d'augmentation et de réduction du capital de la société pour le porter de 40.180.000 dinars à 55.000.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Augmentation du capital social d'une somme de 14.866.600 dinars par incorporation de réserves prélevées sur les comptes « Primes d'émissions » et « Résultats reportés » pour respectivement 13.996.000 dinars et 870.600 dinars. Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 14.866.600 dinars à la création et à la libération intégrale de 2.973.320 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.036.000 actions, à raison de 37 actions nouvelles pour 100 actions anciennes. Au terme de cette augmentation, le capital d'Hannibal Lease est porté à 55.046.600 dinars divisé en 11.009.320 actions de 5 dinars chacune. Elles portent jouissance à compter du 1^{er} Janvier 2020.

- Réduction de capital social d'un montant de 46.600 dinars par l'annulation de 9.320 actions rachetées conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117. Au terme de cette réduction, le capital d'Hannibal Lease est ramené à 55.000.000 dinars divisé en 11.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2021, à 55.000.000 Dinars composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Toutefois et en vertu des dispositions de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse, la société bénéficie de la réduction du taux d'imposition de 35% à 20% pendant une période de cinq ans à partir de l'année d'admission.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007 ; et
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 31 décembre 2021, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

3-3-2-1 Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,

- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

3-3-2-2 Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2022-02 du 4 mars 2022, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par Hannibal Lease se présente comme suit :

1. Le regroupement des engagements classés A et B1 par secteur d'activité :

- a. Agences de location de voitures ;
- b. Agences de voyage ;
- c. Agriculture ;
- d. Autres industries ;
- e. Autres Services ;
- f. BTP ;
- g. Commerce ;
- h. Industries Agroalimentaires ;
- i. Industries mécaniques et électriques ;
- j. Industries pharmaceutiques ;
- k. Oléifacteurs ;
- l. Promotion immobilière ;
- m. Santé ;
- n. Télécom et TIC ;
- o. Tourisme.

2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2014 à 2019 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2022-02) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i .
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $(N-1)$ du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N) .
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δgi » suivants :

Groupe de contreparties	Δ _{gi}
Agence de location de voitures	7,50%
Agences de voyage	7,75%
Agriculture	5,00%
Autres industries	3,50%
Autres services	2,75%
BTP	5,00%
Commerce	1,50%
Industries agroalimentaires	1,25%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Industries pharmaceutiques	1,00%
Oléifacteurs	1,25%
Promotion immobilière	5,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Tourisme	9,00%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. La période retenue étant 2014-2019 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2022-02) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe i de l'année (N)}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année (N)}} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec:

- TP_{gi}(N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Il est à noter que les TP_{gi} historiques ont été ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais. En effet, les biais sont constitués essentiellement par des relations ayant un comportement exceptionnel au cours de cette année ou un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

Par référence aux taux de provisionnement moyen « TPM_{gi} » observés durant la période retenue (2015-2019), HL a retenu des taux de provisionnement désignés « TPR_{gi} » inférieurs aux taux de provisionnement minimums indiqués au niveau de l'annexe III de la circulaire n°2022-02.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe i : } PC_{gi} = \text{Engts 0 et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : $\sum_{i=1}^n PCgi$

3-3-2-3 Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, et à l'exception de la dernière ligne de crédit obtenue auprès de la BAD, la société n'est pas exposée au risque de change.

Ledit crédit est actualisé au cours de clôture de l'exercice pour la partie restant due à cette même date. Les différences de change en résultant sont constatées dans les comptes de résultat de l'exercice, pour la partie réalisée, et dans le compte « Ecart de conversion » pour la partie latente.

Le compte « Ecart de conversion » est actualisé à la date de chaque arrêté tout en tenant compte des variations des cours de change entre les différents exercices et des soldes d'échéances restant dues à la fin de chaque période.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	4% & 5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

3-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Banques	17 407 825	19 345 402
- Caisses	2 201	994
<u>Total</u>	<u>17 410 026</u>	<u>19 346 396</u>

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
Créances sur contrats mis en force	570 448 060	628 717 428
Encours financiers	510 500 419	568 705 745
Impayés	61 433 308	60 732 435
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées	735 491	1 437 285
Intérêts échus différés	(2 831 702)	(3 291 872)
Valeurs à l'encaissement	610 544	1 133 835
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 739 369	2 442 951
Total brut des créances leasing	572 187 429	631 160 379
<u>A déduire couverture</u>		
Provisions pour dépréciation des encours	(13 330 369)	(9 509 038)
Provisions pour dépréciation des impayés	(33 945 952)	(27 415 026)
Provisions collectives	(5 068 534)	(4 672 844)
Provisions additionnelles	(88 280)	(88 280)
Produits réservés	(4 291 153)	(4 402 644)
Total net des créances leasing	515 463 141	585 072 547

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2020	571 148 696
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	236 562 180
- Relocations	18 227 968
- Consolidations	29 592
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(281 693 328)
- Relocations	(14 536 058)
- Cessions à la valeur résiduelle	(277 828)
- Cessions anticipées	(17 221 433)
<u>Solde au 31 décembre 2021</u>	512 239 788

5.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

		31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Créance à plus de cinq ans		2 308 628	5 934 592
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		328 753 245	356 027 928
- Créance à moins d'un an		259 566 567	285 577 019
Paiement minimaux sur contrats actifs	(1)	590 628 440	647 539 539
- Revenus à plus de cinq ans		429 868	964 082
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		47 029 530	48 647 648
- Revenus à moins d'un an		52 587 154	53 360 936
Total des produits financiers non acquis	(2)	100 046 551	102 972 667
- Valeurs résiduelles	(3)	5 677 979	5 254 225
- Contrats suspendus	(4)	14 240 551	18 884 647
- Contrats en cours	(5)	1 739 369	2 442 951
Encours financiers des contrats de leasing	(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)	512 239 788	571 148 696

5.2 Analyse de l'encours par secteur d'activité et par type de matériel

5.2.1 Analyse par secteur d'activité

		31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Bâtiment et travaux publics		64 773 274	81 266 050
- Industrie		63 260 439	71 480 534
- Tourisme		81 257 914	86 581 217
- Commerce et services		234 182 631	257 466 352
- Agriculture		68 765 530	74 354 543
Total		512 239 788	571 148 696

5.2.2 Analyse par type de matériel

		31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Equipements		34 427 179	49 662 426
- Matériel roulant		399 240 110	420 925 426
- Matériel spécifique		53 298 081	69 728 950
Sous Total		486 965 369	540 316 801
- Immobilier		25 274 418	30 831 895
Total		512 239 788	571 148 696

5.3 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

		31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Clients ordinaires (1)		30 857 161	36 692 410
Inférieur à 1 mois		9 918 252	11 434 727
Entre 1 à 3 mois		8 371 914	10 264 691
Entre 3 et 6 mois		2 476 176	2 515 583
Entre 6 mois et 1 année		2 474 164	4 904 175
Supérieur à 1 année		7 616 654	7 573 234
Clients litigieux (2)		30 576 146	24 040 025
Total (1)+(2)		61 433 308	60 732 435

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	389 414 567	86 932 124	5 381 511	7 483 050	21 289 167	510 500 419
Impayés	3 113 595	12 920 931	2 273 838	4 154 385	38 970 559	61 433 308
Contrats en instance de mise en force	1 739 369	-	-	-	-	1 739 369
CREANCES LEASING	394 267 530	99 853 055	7 655 349	11 637 435	60 259 726	573 673 096
Avances reçues (*)	(6 776 603)	(90 046)	(111)	(352)	(489 428)	(7 356 540)
ENCOURS GLOBAL	387 490 928	99 763 009	7 655 238	11 637 083	59 770 298	566 316 555
ENGAGEMENTS HORS BILAN	46 046 325	533 838	-	-	-	46 580 163
TOTAL ENGAGEMENTS	433 537 253	100 296 847	7 655 238	11 637 083	59 770 298	612 896 718
Produits réservés	-	-	(270 446)	(501 626)	(3 519 082)	(4 291 153)
Provisions sur encours financiers	-	-	(46 836)	(899 991)	(12 383 543)	(13 330 369)
Provisions sur impayés	-	-	(357 888)	(1 758 415)	(31 829 649)	(33 945 952)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(88 280)	(88 280)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(675 169)	(3 160 031)	(47 820 553)	(51 655 754)
ENGAGEMENTS NETS	433 537 253	100 296 847	6 980 069	8 477 051	11 949 745	561 240 965
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,25%	1,90%	9,75%	
			12,90%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2020			11,36%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			8,82%	27,15%	80,01%	
			65,34%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2020			55,93%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Actions cotées	1 317 347	1 317 347
- Certificats de dépôts	33 500 000	27 000 000
- Titres SICAV	160 311	-
Total brut	34 977 658	28 317 347
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(163 566)	(131 127)
Total net	34 814 093	28 186 220

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Cours moyen de décembre	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 414	1,335	(123 532)	0,046%
SAH	35 069	1,000	5,130	179 902	11,096		0,058%
TUNIS RE	13 050	5,000	9,518	124 204	7,182	(30 479)	0,087%
Délice Holding	35 276	10,000	13,723	484 095	14,769		0,064%
ARTES	6 500	5,000	7,647	49 705	6,177	(9 555)	0,033%
ASSURANCES MAGHREBIA	4 505	10,000	55,500	250 028	64,113		0,100%
Total				1 317 347		(163 566)	

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez HL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
FIDELITY SICAV PLUS	1 512	106,026	160 311

NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Titres de participation	8 178 841	8 178 841
- Titres immobilisés	2 581 112	2 581 112
Total	10 759 953	10 759 953

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2021 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Date de souscription
- Société Amilcar LLD	99,16%	12 395	100	1 239 500	2014
- Société immobilière ECHARIFA	26,56%	23 104	100	2 200 000 (*)	2010-2012
- Société NIDA	29,84%	3 939 342	1	4 739 341 (**)	2010-2013-2014-2016
Total				8 178 841	

(*) L'acquisition des 22.000 actions de la société immobilière ECHARIFA a été réalisée au prix de 100 dinars par action. Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.104 actions gratuites.

(**) L'acquisition des 3.939.342 actions de la société NIDA SA a été réalisée à raison de 2.606.011 actions au prix de 1 dinars par action et 1.333.331 actions au prix de 1.6 dinars par action.

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2021 comme suit :

Emetteur	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant Total</u>	<u>Date de souscription</u>
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- Fonds commun de placement MAC Horizon	4,23%	5 000	100,000	100,000	500 000	2016
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	41,00%	20 000	100,000	100,000	2 000 000	2019
<u>Total</u>					<u>2 581 112</u>	

Note 8: Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements						Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période		
Logiciels	33,3%	698 897	31 980	(15 000)	-	-	715 877	620 318	39 292	(250)	-	-	659 610	-	56 266
Logiciels en cours		34 293		-	-	-	34 293	-	-	-	-	-	-	-	34 293
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		686 542		-	-	-	686 542	-	-	-	-	-	-	-	686 542
Total des immobilisations incorporelles		1 419 732	31 980	(15 000)	-	-	1 436 712	620 318	39 292	(250)	-	-	659 610	-	777 101
Terrain	-	5 670 140		-	-	-	5 670 140	-	-	-	-	-	-	-	5 670 140
Terrain hors exploitation	-	250 000		-	-	-	250 000	-	-	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	4% & 5%	10 500 106	138 232	819 948	-	-	11 458 286	1 375 393	482 984	-	-	-	1 858 378	-	9 599 909
Matériel de transport	20,0%	1 052 892	173 323	-	(2 100)	-	1 224 115	441 212	186 926	-	(2 100)	-	626 038	-	598 077
Equipements de bureau	10,0%	1 139 964	72 313	30	(3 445)	-	1 208 863	640 602	62 188	-	(3 217)	-	699 573	-	509 290
Matériel informatique	33,3%	880 889	32 475	1 075	-	(97 700)	816 737	734 729	97 699	-	-	(97 647)	734 781	-	81 956
Installations générales	10,0%	2 536 657	129 798	183 223	-	-	2 849 678	412 914	245 612	250	-	-	658 526	-	2 191 152
Autres matériels	10,0%	102 930		-	-	-	102 930	45 213	6 141	-	-	-	51 354	-	51 575
Immobilisations en cours		3 209 314	170 357	(898 796)	-	-	2 480 876	-	-	-	-	-	-	-	2 480 876
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		132 875	281 660	(90 480)	-	-	324 055	-	-	-	-	-	-	-	324 055
Total des immobilisations corporelles		25 475 768	998 158	15 000	(5 545)	(97 700)	26 385 681	3 650 063	1 081 551	250	(5 317)	(97 647)	4 628 650	250 000	21 507 031
TOTAUX		26 895 499	1 030 138	-	(5 545)	(97 700)	27 822 392	4 270 382	1 120 843	-	(5 317)	(97 647)	5 288 260	250 000	22 284 132

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Charges reportées	1 714 607	2 206 826
- Dépôts et cautionnements versés	59 600	53 200
- Fournisseurs, avances et acomptes	112 652	100 152
- Prêts au personnel	1 800 622	1 615 206
- Personnel, avances et acomptes	47 903	34 191
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés (voir note 27)	1 168 279	1 426 054
- Etat, compte d'attente TVA	1 174 193	1 096 835
- Compte courant "AMILCAR LLD"	250 000	250 000
- Produits à recevoir des tiers	22 553	77 547
- Débiteurs divers	49 492	63 178
- Charges constatées d'avances	83 003	39 646
<u>Total brut</u>	<u>6 482 903</u>	<u>6 962 834</u>
A déduire :		
- Provisions	(200 089)	(170 089)
<u>Montant net</u>	<u>6 282 814</u>	<u>6 792 746</u>

Les charges reportées s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES REPORTEES
AU 31 DECEMBRE 2021
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	675 567	-	675 567	675 567	-	675 567	-
Charges à répartir	33%	368 279	-	368 279	158 279	-	158 279	210 000
Frais d'émission des emprunts	(a)	8 075 813	451 523	8 527 336	6 078 986	943 742	7 022 729	1 504 607
TOTAUX		9 119 659	451 523	9 571 182	6 912 833	943 742	7 856 575	1 714 607

Les charges reportées englobent les frais d'augmentation de capital, les frais d'émissions des emprunts ainsi que les charges à répartir. Cette dernière rubrique (charges à répartir) présente les dépenses engagées pour la transformation en banque digitale.

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à D : 943.742 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Banques, découverts	1 903	-
<u>Total</u>	<u>1 903</u>	<u>-</u>

NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	7 356 540	6 864 947
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>7 362 540</u>	<u>6 870 947</u>

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Banques locales	193 604 356	191 465 371
- Banques étrangères	41 758 962	37 055 299
- Emprunts obligataires	190 148 680	241 163 680
- Certificats de dépôt	12 000 000	37 500 000
- Certificats de leasing	-	6 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>437 511 998</u>	<u>513 184 350</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 919 320	2 210 337
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	896 533	930 634
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	11 177 708	10 018 917
- Intérêts courus sur certificats de leasing	-	194 250
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(131 048)	(500 784)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>13 862 512</u>	<u>12 853 354</u>
<u>Total</u>	<u>451 374 510</u>	<u>526 037 704</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

NOTE 12 : EMPRUNTS

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2020	2021		Solde	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>CERTIFICAT DE DEPOT ET CERTIFICATS DE LEASING</u>											
Certificats de Best Lease	6 000 000	Remboursement après 180 jours de la date de souscription de chaque certificat	6 000 000	-	(6 000 000)	-	-	-	-	-	-
<u>Sous-total</u>			6 000 000	-	(6 000 000)		-	-	-	-	-
Certificats de dépôt	12 000 000	Remboursement après 30, 90, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque certificat	37 500 000	106 500 000	(132 000 000)	-	-	-	12 000 000	-	12 000 000
<u>Sous-total</u>			37 500 000	106 500 000	(132 000 000)		-	-	12 000 000	-	12 000 000
<u>Total des certificats de leasing et certificats de dépôts</u>			43 500 000	106 500 000	(138 000 000)		-	-	12 000 000	-	12 000 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>											
HL 2013/2	30 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 644 000	-	(2 644 000)	-	-	-	-	-	-
HL 2014/1	30 080 000	Annuellement (2015-2019)	2 576 000	-	(2 576 000)	-	-	-	-	-	-
HL 2015/1	30 000 000	Annuellement (2016-2020)	7 520 000	-	(3 760 000)	-	-	-	3 760 000	-	3 760 000
HL 2015/2 SUB	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	7 794 000	-	(3 897 000)	-	-	-	3 897 000	-	3 897 000
HL 2015/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	17 332 000	-	(8 000 000)	-	-	-	9 332 000	4 666 000	4 666 000
HL 2016/1	20 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-	-	-	-
HL 2016/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	19 122 000	-	(8 000 000)	-	-	-	11 122 000	5 561 000	5 561 000
HL 2017/1	20 000 000	Annuellement (2018-2024)	14 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-	10 000 000	6 000 000	4 000 000
HL 2017/2	25 000 000	Annuellement (2018-2024)	16 621 680	-	(5 000 000)	-	-	-	11 621 680	6 621 680	5 000 000
HL 2017/3	40 000 000	Annuellement (2019-2025)	35 412 000	-	(8 000 000)	-	-	-	27 412 000	19 412 000	8 000 000
HL 2018 SUB	20 000 000	Annuellement (2019-2025)	14 780 000	-	(4 000 000)	-	-	-	10 780 000	6 780 000	4 000 000
HL 2018/2	30 000 000	Annuellement (2020-2026)	14 362 000	-	(1 138 000)	-	-	-	13 224 000	10 124 000	3 100 000
HL 2020/1	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	15 000 000	-	(3 000 000)	-	-	-	12 000 000	9 000 000	3 000 000
HL 2020/2	40 000 000	Annuellement (2021-2025)	40 000 000	-	(8 000 000)	-	-	-	32 000 000	24 000 000	8 000 000
HL 2020/3	30 000 000	Annuellement (2022-2026)	30 000 000	-	-	-	-	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
HL 2021/1 SUB	15 000 000	Annuellement (2022-2028)	-	15 000 000	-	-	-	-	15 000 000	12 600 000	2 400 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			241 163 680	15 000 000	(66 015 000)	-	-	-	190 148 680	128 764 680	61 384 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2020	2021		Solde	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>											
BAD 4,996 (2013-2023)	5 996 434	Semestriellement (2016-2022)	2 284 441	-	(856 634)	-	-	-	1 427 807	571 173	856 634
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	Semestriellement (2019-2026)	9 333 334	-	(1 333 334)	-	-	-	8 000 000	6 666 666	1 333 334
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	Semestriellement (2019-2028)	6 666 667	-	(888 889)	-	-	-	5 777 778	4 888 890	888 888
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	Semestriellement (2019-2027)	2 142 858	-	(428 572)	-	-	-	1 714 286	1 285 714	428 572
BAD 8 MEUR (2018)	13 292 000	Semestriellement (2019-2023)	16 628 000	-	(6 651 200)	50 163	(88 466)	(92 497)	9 846 000	3 282 000	6 564 000
KFW 12 MEUR (2021)	14 993 091	Semestriellement (2019-2023)	-	14 993 091	-	-	-	-	14 993 091	14 993 091	-
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			37 055 299	14 993 091	(10 158 628)	50 163	(88 466)	(92 497)	41 758 962	31 687 534	10 071 428
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>											
QNB 5MDT (2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2021)	714 286	-	(714 286)	-	-	-	-	-	-
BT 3MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	150 000	-	(150 000)	-	-	-	-	-	-
BIAT 2MDT (2016)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	200 000	-	(200 000)	-	-	-	-	-	-
BIAT 5MDT (2-2016)	5 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	500 000	-	(500 000)	-	-	-	-	-	-
BIAT 3MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	157 895	-	(157 895)	-	-	-	-	-	-
BIAT 4MDT (2016)	4 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	400 000	-	(400 000)	-	-	-	-	-	-
BIAT 3 MDT (2016-1)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	157 895	-	(157 895)	-	-	-	-	-	-
BTL 3 MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	450 000	-	(450 000)	-	-	-	-	-	-
BH 5 MDT (2016)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	1 132 506	-	(1 132 506)	-	-	-	-	-	-
STB 10 MDT (2016)	10 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	2 000 000	-	(2 000 000)	-	-	-	-	-	-
ATB 1 MDT (2016)	1 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	200 000	-	(200 000)	-	-	-	-	-	-
BNA 5 MDT (2016)	5 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	750 000	-	(750 000)	-	-	-	-	-	-
BIAT 3 MDT (2016-2)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	315 789	-	(315 789)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 2 MDT (2016-1)	2 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	457 747	-	(457 747)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 3 MDT (2016-1)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	686 307	-	(686 307)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 3 MDT (2016-2)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	688 035	-	(688 035)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 2 MDT (2016-2)	2 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	457 233	-	(457 233)	-	-	-	-	-	-
BIAT 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	1 000 000	-	(1 000 000)	-	-	-	-	-	-
BNA 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	1 052 632	-	(1 052 632)	-	-	-	-	-	-
BARAKA 5 MDT (2017-1)	5 000 000	Semestriellement (2017-2022)	1 697 542	-	(1 110 741)	-	-	-	586 802	-	586 802
BARAKA 5 MDT (2017-2)	5 000 000	Semestriellement (2017-2022)	1 697 542	-	(1 110 741)	-	-	-	586 802	-	586 802
AMEN BANK 7MDT (2017)	7 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	2 781 119	-	(1 543 056)	-	-	-	1 238 063	-	1 238 063
BT 5MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	1 500 000	-	(1 000 000)	-	-	-	500 000	-	500 000
BTL 3MDT (2017)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	900 000	-	(600 000)	-	-	-	300 000	-	300 000
AMEN BANK 5MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	1 979 071	-	(1 098 053)	-	-	-	881 018	-	881 018
AMEN BANK 3MDT (2017)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	1 184 063	-	(656 424)	-	-	-	527 639	-	527 639
ATB 3MDT (2017)	1 000 000	Trimestriellement (2018-2022)	1 200 000	-	(600 000)	-	-	-	600 000	-	600 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2020	2021		Solde	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BIAT 20MDT (2017)	20 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	7 862 398	-	(4 366 529)	-	-	-	3 495 869	-	3 495 869
BH 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2022)	2 231 636	-	(1 073 179)	-	-	-	1 158 457	-	1 158 457
STB BANK 10MDT (2017)	10 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	3 500 000	-	(2 000 000)	-	-	-	1 500 000	-	1 500 000
AMENBANK 5 MDT (2018)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	2 791 139	-	(1 041 522)	-	-	-	1 749 617	609 754	1 139 863
BH 4 MDT (2018-1)	4 000 000	Trimestriellement (2018-2025)	3 188 345	-	(603 723)	-	-	-	2 584 622	1 925 411	659 210
BH 4 MDT (2018-2)	4 000 000	Trimestriellement (2018-2025)	3 190 523	-	(602 907)	-	-	-	2 587 615	1 928 587	659 028
BT 3MDT (2018)	3 000 000	Trimestriellement (2018-2027)	2 083 333	-	(333 334)	-	-	-	1 749 999	1 416 665	333 334
BT 5MDT (2018)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	2 250 000	-	(1 000 000)	-	-	-	1 250 000	250 000	1 000 000
AMEN 1MDT (2018)	1 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	587 397	-	(217 956)	-	-	-	369 441	129 199	240 242
AMEN 2MDT (2018)	2 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	1 277 362	-	(425 461)	-	-	-	851 902	382 955	468 947
AMEN 1MDT (2018-2)	1 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	612 471	-	(227 267)	-	-	-	385 205	134 700	250 505
AMEN 1MDT (2019)	1 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	641 412	-	(238 009)	-	-	-	403 403	141 057	262 346
AMEN 7MDT (2019)	7 000 000	Trimestriellement (2019-2024)	5 894 843	-	(1 239 070)	-	-	-	4 655 773	3 271 806	1 383 967
STB 5MDT (2020-1)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	4 250 000	-	(1 000 000)	-	-	-	3 250 000	2 250 000	1 000 000
STB 5MDT (2020-2)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	4 500 000	-	(1 000 000)	-	-	-	3 500 000	2 500 000	1 000 000
BARAKA 42,5 MDT (2020)	42 500 000	Mensuellement (2020-2025)	42 500 000	-	(8 232 868)	-	-	-	34 267 132	24 338 667	9 928 465
BT 0,479 130 (2020)	479 130	Trimestriellement (2020-2022)	425 893	-	(212 948)	-	-	-	212 945	-	212 945
BT 0,307 189 (2020)	307 189	Trimestriellement (2020-2022)	273 056	-	(136 532)	-	-	-	136 524	-	136 524
BT 0,303 296 (2020)	303 296	Trimestriellement (2020-2022)	269 596	-	(134 800)	-	-	-	134 796	-	134 796
BT 0,292 184 (2020)	292 184	Trimestriellement (2020-2022)	259 719	-	(129 860)	-	-	-	129 859	-	129 859
Amen 2,5MDT 2020	2 500 000	Trimestriellement (2020-2023)	2 314 227	-	(784 486)	-	-	-	1 529 741	681 351	848 390
Amen 2,5MDT -2 2020	2 500 000	Trimestriellement (2020-2023)	2 315 218	-	(784 881)	-	-	-	1 530 338	681 605	848 733
BT 0,285317 (2020)	285 317	Mensuellement (2020-2022)	251 078	-	(136 956)	-	-	-	114 122	-	114 122
BT 0,306995 (2020)	306 995	Trimestriellement (2020-2022)	272 884	-	(136 444)	-	-	-	136 440	-	136 440
BT 0,325889 (2020)	325 889	Trimestriellement (2020-2022)	289 679	-	(144 840)	-	-	-	144 839	-	144 839
BIAT 40 MDT (2020)	40 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	38 000 000	-	(8 000 000)	-	-	-	30 000 000	22 000 000	8 000 000
BIAT 0,930 MDT (2020)	930 000	Trimestriellement (2020-2025)	883 500	-	(186 000)	-	-	-	697 500	511 500	186 000
BIAT 2,6 MDT (2020)	2 600 000	Trimestriellement (2020-2025)	2 470 000	-	(520 000)	-	-	-	1 950 000	1 430 000	520 000
BIAT 0,361 MDT(2020)	361 000	Trimestriellement (2020-2025)	361 000	-	(76 000)	-	-	-	285 000	209 000	76 000
BIAT 0,885 MDT (2020)	885 000	Trimestriellement (2020-2025)	855 000	-	(180 000)	-	-	-	675 000	495 000	180 000
BIAT 1,250 MDT (2020)	1 250 000	Trimestriellement (2020-2025)	1 250 000	-	(263 158)	-	-	-	986 842	723 684	263 158
BIAT 0,750 MDT (2020)	750 000	Trimestriellement (2020-2025)	750 000	-	(157 895)	-	-	-	592 105	434 211	157 895
BIAT 3,254 MDT (2020)	3 254 000	Trimestriellement (2020-2025)	3 254 000	-	(685 053)	-	-	-	2 568 947	1 883 895	685 053
Amen 10 MDT (2021)	10 000 000	Mensuellement (2022-2026)	-	10 000 000	-	-	-	-	10 000 000	8 366 090	1 633 910
BIAT 25MDT (2021)	25 000 000	Mensuellement (2022-2026)	-	25 000 000	-	-	-	-	25 000 000	20 000 000	5 000 000
CITIBANK 50 MDT	50 000 000	Crédit relais	12 200 000	103 600 000	(77 000 000)	-	-	-	38 800 000	-	38 800 000
ABC 13 MDT	13 000 000	Crédit relais	13 000 000	9 000 000	(13 000 000)	-	-	-	9 000 000	-	9 000 000
Total des crédits des banques locaux			191 465 371	147 600 000	(145 461 015)	-	-	-	193 604 356	96 695 138	96 909 218
Total général			513 184 350	284 093 091	(359 634 644)	50 163	(88 466)	(92 497)	437 511 998	257 147 352	180 364 646

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	291 288	386 886
<u>Sous total</u>	<u>291 288</u>	<u>386 886</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs, retenue de garantie	152 499	242 798
- Fournisseurs, Assurances décénales	10 354	85 164
<u>Sous total</u>	<u>162 852</u>	<u>327 962</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	273 447	337 345
- Effets à payer	67 653 920	62 340 033
- Factures non parvenues	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>67 935 197</u>	<u>62 685 208</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>68 389 338</u>	<u>63 400 056</u>

NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Personnel, rémunérations dues	1 608	1 733
- Personnel, provisions pour congés payés	355 169	254 117
- Etat, retenues sur salaires	210 344	175 093
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	361 850	545 546
- Etat, retenues sur TVA	-	10 888
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	6 700	38 091
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	11 500	3 750
- Etat, TVA à payer	1 801 440	1 630 717
- Etat, contribution conjoncturelle (voir note 27)	-	5 000
- Etat, contribution sociale de solidarité (voir note 27)	29 619	300
- Etat, autres impôts et taxes à payer	172 171	115 975
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	10 655	14 034
- Produits constatés d'avance	71 929	-
- Dettes fiscales	2 596 045	3 894 068
- CNSS	428 459	383 312
- CAVIS	64 947	54 205
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	91 803	41 255
- Actionnaires, dividendes à payer	63	63
- Créiteurs divers	298 922	362 431
- Prestataires Assurances	18 181	60 811
- Diverses Charges à payer	1 260 353	833 121
- Ecart de conversion (voir note 12)	88 466	50 163
- Provisions pour risques et charges	1 016 254	816 254
<u>Total</u>	<u>8 896 479</u>	<u>9 290 926</u>

NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Capital social	(A)	55 000 000	55 000 000
- Réserve légale	(B)	4 102 363	3 930 605
- Réserve spéciale pour réinvestissement		4 887 979	4 887 979
- Réserve pour fonds social		-	72 956
- Actions propres	(C)	(404 890)	(403 879)
- Complément d'apport		10 532	10 532
- Résultats reportés		3 263 397	7 426 598
<u>Total des capitaux propres avant résultat de la période</u>	(D)	<u>66 859 380</u>	<u>70 924 790</u>
Résultat de l'exercice (1)		4 130 009	(3 991 443)
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(F)	<u>70 989 389</u>	<u>66 933 347</u>
Nombre d'actions (2)	(E)	10 925 255	10 925 871
Résultat par action (1) / (2)		0,378	(0,365)

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2021 à D : 55.000.000 composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 16 juin 2020, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2020	74 407	403 879
Achats de la période	345	1 011
Solde au 31 décembre 2021	74 752	404 890

Le nombre des actions détenues par HL représente, au 31 décembre 2021, 0,68% des actions en circulation.

Le rachat de Hannibal Lease de ses propres actions a eu un effet de régularisation de son cours boursier.

(D) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2021 à D : 3.563.371 et se détaillent comme suit :

- Réserve spéciale pour réinvestissement	2 887 979
- Résultats reportés	675 392

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES (suite)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2021
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2019	40 180 000	3 493 910	4 887 979	13 996 000	193 701	8 664 341	(389 349)	-	69 552	71 096 134
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 juin 2020		436 695				(367 143)			(69 552)	-
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 16 Juin 2020	14 866 600			(13 996 000)		(870 600)				-
Réduction du capital décidée par l'AGE du 16 Juin 2020	(46 600)						36 068	10 532		-
Rachat d'actions propres							(50 599)			(50 599)
Prélèvement sur fonds social					(120 745)					(120 745)
Résultat de l'exercice 2020									(3 991 443)	(3 991 443)
Solde au 31 Décembre 2020	55 000 000	3 930 605	4 887 979	-	72 956	7 426 599	(403 879)	10 532	(3 991 443)	66 933 347
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27 avril 2021		171 758				(4 163 201)			3 991 443	-
Rachat d'actions propres							(1 011)			(1 011)
Prélèvement sur fonds social					(72 956)					(72 956)
Résultat de l'exercice 2021									4 130 009	4 130 009
Solde au 31 Décembre 2021	55 000 000	4 102 363	4 887 979	-	-	3 263 397	(404 890)	10 532	4 130 009	70 989 390

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Intérêts de leasing	66 302 483	65 606 263
- Intérêts de retard	2 691 172	1 275 113
- Prélouer	61 158	116 025
- Frais de dossier	468 889	419 820
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	536 177	425 753
- Frais de rejet	1 024 719	1 137 510
Total des produits	71 084 598	68 980 483
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	1 716 773	694 595
Intérêts de retard antérieurs	136 978	69 429
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(1 667 933)	(1 885 030)
Intérêts de retard	(74 327)	(99 223)
Variation des produits réservés	111 491	(1 220 229)
Total des intérêts et des produits de leasing	71 196 089	67 760 255
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	549 821 098	626 692 070
. A la fin de la période	491 615 772	549 821 098
. Moyenne (A)	520 718 435	588 256 584
- Intérêts de la période (B)	66 302 483	65 606 263
- Taux moyen (B) / (A)	12,73%	11,15%

NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Intérêts des emprunts obligataires	20 504 180	17 351 788
- Intérêts des crédits des banques locales	16 003 560	19 366 724
- Intérêts des crédits des banques étrangères	2 020 049	2 433 933
- Intérêts des autres opérations de financement	1 937 330	9 027 718
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	943 742	804 716
Total des charges financières des emprunts (A)	41 408 862	48 984 880
- Intérêts des comptes courants	11 375	1 894 296
- Autres charges financières	(157 709)	585 698
Total des autres charges financières	(146 334)	2 479 994
Total général	41 262 528	51 464 874
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	513 184 350	529 661 930
. A la fin de l'exercice	437 511 998	513 184 350
. Moyenne (B)	475 348 174	521 423 140
- Taux moyen (A) / (B)	8,71%	9,39%

NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dividendes	231 120	631 427
- Plus values sur cession des titres SICAV	-	11 328
- Revenus des comptes créditeurs	161 869	256 855
- Moins values sur cession des titres cotés	-	(216 669)
- Revenus des certificats de dépôt	244 776	429 777
- Retenues à la source libératoires sur les certificats de dépôts	(38 567)	(161 974)
- Revenus des comptes courants associés	22 500	22 500
- Plus values latentes sur titres SICAV	772	-
- Jetons de présences reçus des filiales	5 750	3 750
<u>Total</u>	<u>628 220</u>	<u>976 994</u>

NOTE 19 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'analysent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Produits locatifs	36 789	35 037
<u>Total</u>	<u>36 789</u>	<u>35 037</u>

NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Salaires et complément de salaires	7 456 372	6 376 834
- Cotisations de sécurité sociale	1 267 221	1 136 741
- Autres charges sociales	534 127	607 448
<u>Total</u>	<u>9 257 720</u>	<u>8 121 023</u>

NOTE 21 : Dotations aux amortissements

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	39 292	59 791
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	1 081 551	591 669
<u>Total</u>	<u>1 120 843</u>	<u>651 460</u>

NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Achat de matières et fournitures	389 514	372 261
<u>Total des achats</u>	<u>389 514</u>	<u>372 261</u>
- Locations	328 922	470 663
- Entretien et réparations	145 879	82 667
- Primes d'assurances	252 518	204 226
- Etudes, recherches et services extérieurs	1 351	491
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>728 670</u>	<u>758 047</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	443 726	472 078
- Publicités, publications, relations publiques	210 992	212 129
- Déplacements, missions et réceptions	159 058	126 909
- Frais postaux et de télécommunications	200 128	291 597
- Services bancaires et assimilés	267 168	451 228
- Autres	473 032	353 346
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 754 104</u>	<u>1 907 287</u>
- Rémunération du président du conseil d'administration	100 000	-
- Rémunération du comité d'audit	25 000	25 000
- Rémunération du comité de risques	25 000	25 000
- Jetons de présence	112 500	112 500
<u>Total des charges diverses</u>	<u>262 500</u>	<u>162 500</u>
- Contribution au budget de l'Etat	949 000	-
- Impôts et taxes sur rémunérations	208 549	183 039
- T.C.L	181 191	157 393
- Droits d'enregistrement et de timbres	46 520	52 238
- Autres impôts et taxes	18 084	12 713
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>1 403 344</u>	<u>405 384</u>
<u>Total général</u>	<u>4 538 132</u>	<u>3 605 478</u>

NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	15 328 271	9 592 779
- Dotations aux provisions collectives	395 690	1 721 844
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(4 976 014)	(2 283 426)
<u>Total</u>	<u>10 747 947</u>	<u>9 031 197</u>

NOTE 24 : Dotations nettes aux autres provisions

Le détail des dotations nettes aux autres provisions est le suivant :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	181 840	131
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	45 861	8 588
- Dotations aux provisions pour risques et charges	200 000	126 000
- Reprise sur provision pour dépréciation des comptes d'actifs	(151 840)	-
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(13 423)	(487 405)
<u>Total</u>	<u>262 439</u>	<u>(352 686)</u>

NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Pertes suite à des affaires contentieuses	165 509	-
- Pénalités	1 923	339 416
- Mise en rebut d'immobilisations	53	5 417
- Autres pertes ordinaires	266	17
<u>Total</u>	<u>167 750</u>	<u>344 850</u>

NOTE 26 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	1 375	255 853
- Ristourne TFP	-	28 996
- Autres gains sur éléments exceptionnels	68	27
<u>Total</u>	<u>1 443</u>	<u>284 876</u>

NOTE 27 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Résultat comptable	4 130 009	(3 991 443)
A réintégrer		
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	15 723 961	11 314 623
- Dotations aux provisions pour risques et charges	200 000	126 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	181 840	131
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres	45 861	8 588
- Reprises sur provisions fiscales	5 141 277	2 283 426
- Provisions fiscales 2018/2017 pour affaires en cours	4 375 292	4 353 448
- Retenues à la source libératoires	38 567	161 974
- Impôts sur les sociétés	345 553	159 032
- Contribution conjonctuelle	-	23 077
- Contribution sociale de solidarité	29 619	300
- Diverses charges non déductibles	258 069	371 038
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	5 141 277	2 283 426
- Provisions fiscales 2018/2017 pour affaires en cours	4 375 292	4 353 448
- Produits des placements ayant subis des retenues à la source libératoires	244 776	417 962
- Plus values latents sur titre SICAV	772	-
- Reprise sur provision pour dépréciation des comptes d'actifs	151 840	-
- Dividendes	231 120	-
Bénéfice fiscal avant provisions	20 324 971	7 755 358
Provisions pour dépréciation des créances douteuses	15 723 961	11 314 623
Provisions pour dépréciation de titres cotés	45 861	8 588
Bénéfice fiscal	4 555 149	(3 567 853)
Déduction des amortissements différés et déficits reportés		
- Déduction des déficits reportés	3 567 853	-
Bénéfice imposable	987 296	(3 567 853)
Impôt sur les sociétés au taux de 35% (minimum d'impôt 0,2% du CA TTC)	345 553	159 032
A imputer		
- Report d'impôt au titre de l'exercice précédent	1 426 054	1 121 053
- Retenues à la source	87 778	464 032
Impôt à payer (Report d'impôt)	(1 168 279)	(1 426 054)
Contribution conjonctuelle	-	23 077
Contribution sociale de solidarité	29 619	300

NOTE 28 : Encaissements reçus des clients

		<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 4	60 732 435	62 551 653
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 4	(61 433 308)	(60 732 435)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 4	1 133 835	707 608
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 4	(610 544)	(1 133 835)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(6 864 947)	(7 369 719)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	7 356 540	6 864 947
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	6 000	6 000
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en début de période	+ Note 4	1 437 285	-
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en fin de période	- Note 4	(735 491)	(1 437 285)
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 4	(3 291 872)	(2 847 531)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 4	2 831 702	3 291 872
- TVA collectée		62 446 548	57 434 844
- TVA collectée sur avances et acomptes		(77 358)	77 674
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 4 & 16	347 995 811	334 063 015
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16	4 818 904	3 409 257
- Consolidation	- Note 4	(29 592)	(126 354)
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 4	(3 691 910)	(8 014 499)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 4	277 828	273 139
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 4	17 221 433	12 635 494
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>429 517 299</u>	<u>399 647 846</u>

NOTE 29 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	62 685 208	73 681 051
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(67 935 197)	(62 685 208)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 4	236 562 180	196 877 766
- TVA sur Investissements	+	40 346 104	33 768 315
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	3 750	-
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	(11 500)	(3 750)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		<u>271 650 545</u>	<u>241 638 174</u>

NOTE 30 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(34 191)	(41 140)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	47 903	34 191
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(100 152)	(100 152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	112 652	100 152
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(53 200)	(54 800)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	59 600	53 200
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(39 646)	(56 964)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	83 003	39 646
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	386 886	586 141
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(291 288)	(386 886)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 14	1 733	1 533
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 14	(1 608)	(1 733)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	254 117	215 541
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(355 169)	(254 117)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	175 093	195 984
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(210 344)	(175 093)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	545 546	506 671
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(361 850)	(545 546)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	383 312	450 745
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(428 459)	(383 312)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	54 205	74 142
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(64 947)	(54 205)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	41 255	38 916
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(91 803)	(41 255)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	833 121	819 155
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(1 260 353)	(833 121)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	588 164	548 000
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(402 748)	(283 935)
- TVA, payée sur biens et services	+	458 351	1 172 322
- Charges de personnel	+ Note 20	9 257 720	8 121 023
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	4 538 132	3 605 478
- Impôts et taxes	- Note 22	(1 403 344)	(405 384)
- Charges à répartir	+ Note 9	-	210 000
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>12 721 690</u>	<u>13 155 197</u>

NOTE 31 : Intérêts payés

		<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	451 523	1 346 725
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	38 091	46 727
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(6 700)	(38 091)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	10 018 917	10 661 840
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(11 177 708)	(10 018 917)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	3 140 971	3 725 223
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(2 815 852)	(3 140 971)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	- Note 12	(500 784)	(380 369)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	+ Note 12	131 048	500 784
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+ Note 12	194 250	432 459
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	- Note 12	-	(194 250)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	41 262 528	51 464 874
- Différence de change sur emprunts	Note 12	92 497	507
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(943 742)	(804 716)
		<u>39 885 039</u>	<u>53 601 824</u>

Intérêts payés

NOTE 32 : Impôts et taxes payés

		<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en début de période	- Note 9	(1 426 054)	(1 121 053)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en fin de période	+ Note 9	1 168 279	1 426 054
- Etat, contribution conjoncturelle en début de période	+ Note 14	5 000	-
- Etat, contribution conjoncturelle en fin de période	- Note 14	-	(5 000)
- Etat, contribution sociale de solidarité en début de période	+ Note 14	300	27 116
- Etat, contribution sociale de solidarité en fin de période	- Note 14	(29 619)	(300)
- Etat, retenues sur TVA en début de période	+ Note 14	10 888	63 200
- Etat, retenues sur TVA en fin de période	- Note 14	-	(10 888)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	115 975	221 876
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(172 171)	(115 975)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	14 034	6 467
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(10 655)	(14 034)
- TVA payée		21 471 370	22 534 296
- Dettes fiscales en début de période	+ Note 14	3 894 068	6 301 709
- Dettes fiscales en fin de période	- Note 14	(2 596 045)	(3 894 068)
- Impôts et taxes	+ Note 22	1 403 344	405 384
- Contribution conjoncturelle	+ Note 27	-	23 077
- Contribution sociale de solidarité	+ Note 27	29 619	300
- Impôts sur les bénéfices	+ Note 27	345 553	159 032
		<u>24 223 886</u>	<u>26 007 193</u>

Impôts payés

NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	228	5 148
- Mises en rebut d'immobilisations corporelles	+ Note 8	53	5 417
- Pertes suite à la mise en rebut d'immobilisations corporelles	- Note 25	(53)	(5 417)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	1 375	255 853
		<u>1 604</u>	<u>261 000</u>

NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

NOTE 33 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	228	5 148
- Mises en rebut d'immobilisations corporelles	+ Note 8	53	5 417
- Moins value sur cessions d'immobilisations	- Note 25	(53)	(5 417)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	1 375	255 853
		<u>1 604</u>	<u>261 000</u>

NOTE 35 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 14	63	63
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 14	(63)	(63)
- Prélèvements sur fonds social	+ Note 15	72 956	120 745
		<u>72 956</u>	<u>120 745</u>

NOTE 36 : Autres flux liés à l'exploitation

		<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	77 547	256 372
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(22 553)	(77 547)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	63 178	88 045
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(49 492)	(63 178)
- Placements en début de période	+ Note 6	28 317 347	1 449 323
- Placements en fin de période	- Note 6	(34 977 658)	(28 317 347)
- Compte courant "AMILCAR LLD" en début de période	+ Note 9	250 000	250 000
- Compte courant "AMILCAR LLD" en fin de période	- Note 9	(250 000)	(250 000)
- Produits constaté d'avance en début de période	- Note 14	-	-
- Produits constaté d'avance en fin de période	+ Note 14	71 929	-
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(362 431)	(479 224)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	298 922	362 431
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	(60 811)	(18 181)
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	18 181	60 811
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+ Note 18	231 892	642 755
- Moins values sur cessions titres cotés	- Note 18	-	(216 669)
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	396 328	550 908
- Autres gains ordinaires	+ Note 26	68	29 023
- Autres pertes ordinaires	- Note 25	(167 697)	(339 433)
		<u>(6 165 251)</u>	<u>(26 071 913)</u>
<u>Autres flux liés à l'exploitation</u>			

Note 37 : Informations sur les parties liées :

Engagement Leasing

AMILCA LLD

Au cours de l'exercice 2021, HL a mis en force 44 contrats au profit de la société « Amilcar LLD », dans laquelle elle détient directement 99,16 % du capital, pour une valeur totale de 5 598 657 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 25 011 762 dinars.

La marge brute réalisée en 2021 sur ces contrats s'élève à 1 356 447 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2021, à 12 226 010 dinars.

NIDA SA

En 2021, HL a mis en force un contrat au profit de la société « NIDA SA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 262 367 dinars

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 460 976 dinars

La marge brute réalisée en 2021 sur ces contrats s'élève à 8 515 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2021, à 101 785 dinars.

Société Financière Tunisienne

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « FINANCIERE TUNISIENNE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise s'élève à 155 598 dinars.

La marge brute réalisée en 2021 sur ce contrat s'élève à 8 429 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2021, à 62 685 dinars.

MANUFACTURING INTLE COMPAGNY « MIC »

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « MANUFACTURING INTLE COMPAGNY (MIC) », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 539 819 dinars.

La marge brute réalisée en 2021 sur ces contrats s'élève à 14 171 dinars.

Au 31 décembre 2021, l'encours financier de ces contrats s'élève à 112 357 dinars.

UNITED GULF FINANCIAL SERVICES « UGFS »

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « UNITED GULF FINANCIAL SERVICES (UGFS) », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 88 249 dinars.

La marge brute réalisée en 2021 sur ces contrats s'élève à 1 583 dinars.

Au 31 décembre 2021, l'encours financier de ces contrats s'élève à 8 932 dinars.

STE INVESTMENT TRUST TUNISIA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « INVESTMENT TRUST TUNISIA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 480 597 dinars.

La marge brute réalisée en 2021 sur ces contrats s'élève à 16 906 dinars.

Au 31 décembre 2021, l'encours financier de ces contrats s'élève à 73 102 dinars.

STE HERMES CONSEIL

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « HERMES CONSEIL », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, s'élève à 80 783 dinars. Il a été racheté en 2021.

La marge brute réalisée en 2021 sur ce contrat s'élève à 918 dinars.

STE STIAL SA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « STIAL », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, totalise la somme de 622 482 dinars.

La marge brute réalisée en 2021 sur ces contrats s'élève 14 795 dinars.

Au 31 décembre 2021, l'encours financier de ces contrats s'élève à 90 301 dinars.

STE BOISSONS DU CAP BON

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « BOISSONS DU CAP BON », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, s'élève à 54 776 dinars.

Au 31 décembre 2021, l'encours financier de ce contrat s'élève à un dinar.

CENTRALE LAITIERE DU NORD

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « CENTRALE LAITIERE DU NORD », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, s'élève à 383 433 dinars.

Au 31 décembre 2021, l'encours financier de ce contrat s'élève à 7 dinars.

CENTRALE LAITIERE DU CAP BON SA

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « CENTRALE LAITIERE DU CAP BON SA », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, s'élève à 148 766 dinars.

Au 31 décembre 2021, l'encours financier de ce contrat s'élève à un dinar.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EL HAFSIA

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EL HAFSIA », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, s'élève à 35 958 dinars.

La marge brute réalisée en 2021 sur ce contrat s'élève à 2 124 dinars.

Au 31 décembre 2021, l'encours financier de ce contrat s'élève à 16 709 dinars.

STE IDENTITY & PARTNERS SA

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « STE IDENTITY & PARTNERS SA », filiale de la société NIDA dans laquelle HL a des dirigeants en commun, s'élève à 146 174 dinars.

La marge brute réalisée en 2021 sur ce contrat s'élève à 15 516 dinars.

Au 31 décembre 2021, l'encours financier de ce contrat s'élève à 108 796 dinars.

ECLAIR PRYM TUNISIE

En 2021, HL a mis en force un contrat au profit de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour un montant de 78 440 dinars.

La marge brute réalisée en 2021 sur ce contrat s'élève 4 203 dinars.

Au 31 décembre 2021, l'encours financier de ce contrat s'élève à 72 111 dinars.

PRYM FASHION TUNISIE

En 2021, HL a mis en force un contrat au profit de la société « PRYM FASHION TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour un montant de 137 819 dinars.

La marge brute réalisée en 2021 sur ce contrat s'élève 12 225 dinars.

Au 31 décembre 2021, l'encours financier de ce contrat s'élève à 102 220 dinars.

Certificats de dépôt

Société Immobilière ECHARIFA

1- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 30 décembre 2020 au 30 janvier 2021, au taux facial de 10%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève 24.105 DT.

2- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 18.500.000 DT, durant la période allant du 25 janvier 2021 au 28 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 131.265 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2021, à 1.000.000 DT.

Société Immobilière AL KADIRIA

1- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 12 novembre 2020 au 25 janvier 2021, au taux facial de 10%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 16.229 DT.

2- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 17.000.000 DT, durant la période allant du 11 janvier 2021 au 20 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 241.872 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2021, à 2.000.000 DT.

EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT

1- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 23 décembre 2020 au 28 janvier 2021, au taux facial de 10%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 10.744 DT.

2- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 18.000.000 DT, durant la période allant du 22 janvier 2021 au 23 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 126.179 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2021, à 1.500.000 DT.

LES BATIMENTS MODERNES

1- HL a réalisé, en 2020, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants

communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 2 décembre 2020 et échéant le 1^{er} janvier 2021, au taux facial de 10%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 138 DT.

2- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société LES BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 5.000.000 DT, durant la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 28 Septembre 2021, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 37.221 DT.

Mr Abderrazek BEN AMMAR

HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Abderrazek BEN AMMAR, administrateur de votre société, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 28 juillet 2020 au 24 janvier 2021, à des taux variant entre 10% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 6.577 DT.

Société NIDA

1- HL a réalisé, en 2020, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant de 500.000 DT, émis le 3 novembre 2020 et échéant le 2 janvier 2021, au taux facial de 10%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 274 DT.

2- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant de 3.000.000 DT, durant la période allant du 2 janvier 2021 au 28 décembre 2021, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 44.335 DT.

Mme NADIA MEDDEB DJILANI

1- HL a réalisé, en 2020, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 14 octobre 2020 et échéant le 12 avril 2021, au taux facial de 10%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 26.984 DT.

2- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 12 avril 2021 au 7 avril 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 62.919 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2021, à 1.000.000 DT.

Feu Abdelkader ESSEGHAIER

1- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, représentés par Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 14 décembre 2020 au 23 janvier 2021, au taux facial de 10%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 16.253 DT.

2- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, représentés par Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 18.000.000 DT, durant la période allant du 13 janvier 2021 au 18 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève 255.172 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2021, à 3.000.000 DT.

Avance en compte courant associés

Le conseil d'administration réuni le 27 Août 2018, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 250.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 9 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2020, s'élève à 22 500 dinars.

Location de voitures

Amilcar Location Longue Durée a conclu avec Hannibal Lease un contrat de location de voitures. Les voitures mises à la disposition de Hannibal Lease à fin 2021 sont au nombre de 13.

Les charges supportées au titre de l'année 2021 s'élèvent à 265 363 DT.

Convention d'assistance et de conseil

Le conseil d'administration réuni le 21 février 2018, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2021 à 33 861 dinars hors taxes, soit 38 265 dinars toutes taxes comprises.

Acquisition d'un bureau

Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2022, a autorisé l'acquisition auprès de la société Confection Ras Jbal « CRJ », ayant des dirigeants en commun, d'un bureau situé au rez-de-chaussée de l'immeuble CRJ sis au centre urbain nord de Tunis pour l'ouverture d'une nouvelle agence. La superficie du local est de 83m² avec un prix d'acquisition de 5.200 DT HT par m² hors aménagement.

Ainsi, le prix global est de 431.600 Dinars HT, soit 513.604 Dinars TTC. Le paiement se fera 50% à l'acceptation de l'offre et 50% à la signature du contrat définitif.

A ce titre, Hannibal Lease a payé une avance de 256.802 Dinars en 2021.

Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants se détaillent comme suit :

	PCA		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2021	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2021	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2021	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2021
Avantages à court terme	100 000	100 000	346 034	2 186	276 997	-	162 500	162 500
Rémunérations brutes	100 000	100 000	290 000	-	250 000	-	-	-
Charges sociales	-	-	8 744	2 186	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	47 290	-	26 997	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	162 500	162 500
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
	100 000	100 000	346 034	2 186	276 997	-	162 500	162 500

Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président du conseil d'administration de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 50.000 DT.

NOTE 38 : Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 24 mars 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des événements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 24 mars 2022, font apparaître un total du bilan de 607.014.159 DT, un bénéfice net de 4.130.009 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 17.408.123 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2021, les créances s'élèvent à 572.187 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 52.433 KDT et les agios réservés ont atteint 4.291 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ; et
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 24 mars 2022.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 24 Mars 2022

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

DELTA CONSULT
Said MALLEK

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

1- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 18.500.000 DT, durant la période allant du 25 janvier 2021 au 28 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 131.265 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2021, à 1.000.000 DT.

2- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 17.000.000 DT, durant la période allant du 11 janvier 2021 au 20 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 241.872 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2021, à 2.000.000 DT.

3- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 18.000.000 DT, durant la période allant du 22 janvier 2021 au 23 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 126.179 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2021, à 1.500.000 DT.

4- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société LES BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 5.000.000 DT, durant la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 28 Septembre 2021, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 37.221 DT.

5- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant de 3.000.000 DT, durant la période allant du 2 janvier 2021 au 28 décembre 2021, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 44.335 DT.

6- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 12 avril 2021 au 7 avril 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 62.919 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2021, à 1.000.000 DT.

7- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, représentés par Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 18.000.000 DT, durant la période allant du 13 janvier 2021 au 18 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève 255.172 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2021, à 3.000.000 DT.

8- Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2022, a autorisé l'acquisition auprès de la société Confection Ras Jbal « CRJ », ayant des dirigeants en commun, d'un bureau situé au rez-de-chaussée de l'immeuble CRJ sis au centre urbain nord de Tunis pour l'ouverture d'une nouvelle agence. La superficie du local est de 83m² avec un prix d'acquisition de 5.200 DT HT par m² hors aménagement.

Ainsi, le prix global est de 431.600 Dinars HT, soit 513.604 Dinars TTC. Le paiement se fera 50% à l'acceptation de l'offre et 50% à la signature du contrat définitif.

A ce titre, Hannibal Lease a payé une avance de 256.802 Dinars en 2021.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

1- Le conseil d'administration réuni le 27 Août 2018, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 250.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 9 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2021, s'élève à 22 500 dinars.

2- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 30 décembre 2020 au 30 janvier 2021, au taux facial de 10%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève 24.105 DT.

3- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 12 novembre 2020 au 25 janvier 2021, au taux facial de 10%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 16.229 DT.

4- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 23 décembre 2020 au 28 janvier 2021, au taux facial de 10%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 10.744 DT.

5- HL a réalisé, en 2020, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 2 décembre 2020 et échéant le 1^{er} janvier 2021, au taux facial de 10%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 138 DT.

6- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Abderrazek BEN AMMAR, administrateur de votre société, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 28 juillet 2020 au 24 janvier 2021, à des taux variant entre 10% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 6.577 DT.

7- HL a réalisé, en 2020, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant de 500.000 DT, émis le 3 novembre 2020 et échéant le 2 janvier 2021, au taux facial de 10%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 274 DT.

8- HL a réalisé, en 2020, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 14 octobre 2020 et échéant le 12 avril 2021, au taux facial de 10%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 26.984 DT.

9- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, représentés par Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 14 décembre 2020 au 23 janvier 2021, au taux facial de 10%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 16.253 DT.

10- Le conseil d'administration réuni le 21 février 2018, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2021 à 33 861 dinars hors taxes, soit 38 265 dinars toutes taxes comprises.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration réuni le 27 avril 2021, a nommé Mr Hédi DJILANI en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société et il lui a fixé sa rémunération.

- Le conseil d'administration réuni le 27 avril 2021, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Directeur Général de la société et il lui a fixé sa rémunération.

Cette rémunération est composée de salaires, de la prise en charge de la cotisation sociale, de l'assurance groupe et d'autres avantages sous forme d'une voiture de direction et la prise en charge des frais y afférents, ainsi que toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Le conseil d'administration réuni le 27 avril 2021 a nommé Mr Rafik MOALLA en qualité de Directeur Général Adjoint et il lui a fixé sa rémunération.

Cette rémunération est composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu ainsi que la prise en charge de l'assurance groupe. Il bénéficie en outre d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que de la prise en charge de toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés, au titre de 2021, par des jetons de présence et des rémunérations, approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2021.

Les obligations et engagements de la société Hannibal Lease envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	PCA		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2021	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2021	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2021	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2021
Avantages à court terme	100 000	100 000	346 034	2 186	276 997	-	162 500	162 500
Rémunérations brutes	100 000	100 000	290 000	-	250 000	-	-	-
Charges sociales	-	-	8 744	2 186	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	47 290	-	26 997	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	162 500	162 500
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-						
	100 000	100 000	346 034	2 186	276 997	-	162 500	162 500

Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président du conseil d'administration de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 50.000 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 24 Mars 2022

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

DELTA CONSULT
Said MALLEK

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT
A RISQUE « PHENICIA FUND »**

*Rapport Du Commissaire Aux Comptes
Sur Les Etats Financiers De L'Exercice*

Clos Le 31 Decembre 2021



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

**Messieurs les membres du conseil d'administration
de la société de gestion « alternative Capital Partners »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS CLOS
AU 31 DECEMBRE 2021**

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Messieurs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers audités font ressortir un actif net de **4 899 579** Dinars et une valeur liquidative égale à **871,036** Dinars par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND » au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sans réserve.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gestionnaire du fonds et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux souscripteurs

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de

l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND »

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les

informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables en Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR « PHENICIA FUND » des normes prudentielles prévues par le premier article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

De cette appréciation, il ressort que le seuil de 15% autorisé a été respecté.

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR « PHENICIA FUND » des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

De cette appréciation, il ressort que le seuil de 30% autorisé a été respecté.

Moncef Boussanouga Zammouri
Commissaire aux comptes

FMBZ KPMG Tunisie

Immeuble KPMG
6, Rue du Riyal
Tunis, le 16/03/2022


FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF: 810663T/A/M/000 - RC: B148992002
Tél: 71.194.344 / Fax: 71.194.320
E-mail: tn_fmfbz@kpmg.com

FONDS PHENICIA FUND

Fonds Commun de Placement à Risque
«Procédure Allégée»
Régis par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des OPC

MF : 1376206E/N/N000

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Mars 2022

BILAN
(exprimé en Dinars Tunisiens)

<i>ACTIFS</i>	Note	<u>Au 31/12/2021</u>	<u>Au 31/12/2020</u>
AC 1 - Portefeuille titres		4 866 578	5 128 574
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5-1-1	4 604 857	4 709 857
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	261 721	418 717
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		40 670	39 511
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités	5-1-3	40 670	39 511
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		4 907 248	5 168 085
<i>PASSIF</i>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-4	7 056	13 452
PA 2 - Autres créditeurs divers		613	0
TOTAL PASSIF		7 669	13 452
<i>ACTIF NET</i>			
CP 1 - Capital	5-1-5	5 705 405	5 705 405
a - Capital		5 630 700	5 630 700
b- Réserves non distribuables		74 705	74 705
CP 2 - Résultats Cumulés		-805 826	-550 772
a - Résultat net des exercices antérieurs		-550 772	-409 647
b- Résultat de l'exercice		-255 054	-141 125
ACTIF NET		4 899 579	5 154 633
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 907 248	5 168 085

ETAT DE RESULTAT AU

(exprimés en Dinars Tunisiens)

	Note	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		664	1 007
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	664	1 007
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>	5-2-2	165	16 406
Total des revenus des placements		829	17 412
<i>CH 1 - Charges de gestion du Fonds</i>	5-2-3	168 564	171 943
Revenu net des placements		-167 735	-154 530
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-4	211	144
Résultat d'exploitation		-167 946	-154 674
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Sommes distribuables de l'exercice		-167 946	-154 674
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres Frais de négociation		-87 108	13 549
Résultat net de l'exercice		-255 054	-141 125

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	-255 054	-141 125
a - Résultat d'exploitation	-272 946	-154 674
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	17 892	13 549
d - Frais de négociation de titres	0	0
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	0
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	0
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-255 054	-141 125
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	5 154 633	5 295 758
b - en fin d'exercice	4 899 579	5 154 633
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS		
a - en début d'exercice	5 625	5 625
b - en fin d'exercice*	5 625	5 625
VALEUR LIQUIDATIVE	871,036	916,379
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-4,95%	-2,66%

Notes aux états financiers

(a) Présentation du fonds :

Le fonds « **Phenicia Fund** » est un fond commun de placement à risque. Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et par la loi n°2005-105 du 19 décembre 2005 relative à la création des fonds communs de placement à risque.

Les libérations afférentes au montant du fonds ont porté sur un total **5.630.700 DT**, divisé en **5.625 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune et en **57 Parts B** d'un montant nominal de **100 DT** chacune, pouvant être détaillé par souscripteur comme suit :

Désignation	Montant libéré
Assurances COMAR	500 000
Arab Tunisian Bank	1 500 000
Arab Tunisian Lease	500 000
Caisse des Dépôts et des Consignations	1 125 000
Assurances MAGHREBIA	1 000 000
Assurances MAGHREBIA VIE	1 000 000
Total Parts A	5 625 000
Alternative Capital Partners	5 700
Total Parts B	5 700
Total Général des Parts A et B	5 630 700

Le fonds « **Phenicia Fund** » a réalisé son closing le 10 décembre 2014, sa durée est de 10 ans. Cette période peut être prorogée d'une durée maximum de deux périodes d'un an.

Il a été agréé par la décision du conseil du marché financier n°22/2014 du 29 Mai 2014.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **Alternative Capital Partners S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

(b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **Phenicia Fund** » a pour objet d'investir au moins 80% du montant du fonds dans les entreprises en Tunisie, en création ou en développement, non cotées (y compris les émissions de nouvelles actions admises sur le marché alternatif et ce, dans la limite de 30% de cette proportion).

Au moins 65% du montant du fonds (compte non tenu des montants souscrits par des non-résidents ou provenant du budget de l'Etat) sera investi dans la souscription d'actions ou de parts sociales ou d'OCA dans :

- des entreprises implantées dans les zones de développement, telles que fixées par les articles 23 et 24 du code d'incitation aux investissements ;
- des entreprises qui réalisent des investissements de lutte contre la pollution et de protection de l'environnement prévus par l'article 37 du code d'incitation aux investissements,
- des projets réalisés dans le cadre de petites et moyennes entreprises, telles que définies par le code d'incitation aux investissements,
- des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, tels que définis par le code d'incitation aux investissements,
- des entreprises procédant à des investissements de promotion de l'innovation ;
- des entreprises admises à bénéficier des avantages fiscaux dans le cadre d'une opération de transmission ;
- des entreprises entant des programmes de mise à niveau.

Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2021 du fonds «PHENICIA FUND»

(C) Régime fiscal applicable au Fonds « Phenicia Fund » :

C-1) Pour les titulaires des parts :

i) Souscripteurs des parts du Fonds :

Les montants réinvestis dans la souscription aux parts des fonds sont déductibles de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques ou de l'impôt sur les sociétés sans que le minimum d'impôt prévu par les articles 12 et 12 bis de la loi n° 89-114 du 30 décembre 1989 ne soit exigible et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions.

ii) Revenus des parts du fonds :

Les revenus provenant des parts du fonds sont considérés comme étant des revenus distribués et sont exonérés de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

iii) Plus values de cession des parts du fonds :

La plus value provenant de la cession des parts du fonds est déductible de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

C-2) Impôt direct applicable au fonds :

Selon le code des organismes de placement collectif, le fonds« **PheniciaFund** »n'a pas de personnalité morale et est en conséquence en dehors du champ d'application de l'impôt.

De ce fait les revenus réalisés par ces dits fonds ne sont pas imposables en Tunisie.

Toutefois, les revenus des capitaux mobiliers réalisés par les fonds communs de placement à risque sont soumis à une retenue à la source **libératoire et définitive** de 20%.

(D) Rémunération du gestionnaire du fonds :

La gestion du fonds « **Phenicia Fund** » a été confiée à la société « **Alternative Capital Partners S.A** ». Sa rémunération est fixée à :

- 1,67% HT l'an, pour la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements ;
- 0,83% HT l'an, pour la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière.

(E) Rémunération du dépositaire du fonds :

Le dépôt des actifs du fonds « **Phenicia Fund** » a été confié à l'Arab Tunisian Bank. Sa rémunération est fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit inférieure à 5.000 TND HT.

Note 2. Faits marquants de la période :

Néant.

Note 3. Référentiel comptable :

Les états financiers du fonds « **Phenicia Fund** », arrêtés, ont été établis conformément au système comptable des entreprises, promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999, ainsi que la norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure :

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **Phenicia Fund** » sont évalués à la valeur de réalisation.

(b) Unité monétaire

Les états financiers du fonds « **Phenicia Fund** » sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers du fonds peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

i- Prise en compte des placements

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

iii- Évaluation à la date d'arrêt des situations :

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres, considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

iiii Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2021 du fonds «PHENICIA FUND»

Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

5-1- Notes au bilan :

5-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Les placements en actions et en valeurs assimilées s'élèvent au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 à une valeur nette de 4.709.857 DT qui se détaillent comme suit :

PORTEFEUILLE	Valeur Brut au 31/12/2021	Provision au 31/12/2021	Valeur Net au 31/12/2021
PRISMA SA	749 867	0	749 867
CYTOPHARMA SA	839 995	0	839 995
ECOMAT SA	840 000	0	840 000
AURASOL SA	840 000	105 000	735 000
SUDPOTASSE SA	840 000	0	840 000
SBA WORKFORCE SA	599 995	0	599 995
Total	4 709 857	105 000	4 604 857

5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :

Les placements monétaires du fonds « Phénicia Fund », sont afférents aux acquisitions de titres SICAV ainsi que les produits courus à la date d'arrêté.

Ils totalisent au 31 décembre 2021 une valeur brute de 261.721 DT contre 418.717 DT au 31 décembre 2020 et peuvent être détaillés comme suit :

Désignation	Solde 31/12/2021	Solde 31/12/2020
SANADETT SICAV AFC	51 642	418 401
FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	210 079	0
AFC SALAMET CAP	0	316
Total	261 721	418 717

5-1-3- Disponibilités :

Figurent sous cet intitulé, les fonds disponibles en banque dans un compte ouvert au nom du Fonds qui s'élèvent au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 respectivement à la somme de 40.670 DT et à la somme de 39.511 DT.

5-1-4- Opérateurs Créditeurs :

Figurent sous cet intitulé, les dettes envers le dépositaire du fonds s'élèvent à 7.056 DT au 31 décembre 2021 contre 13.452 DT au 31 décembre 2020.

Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2021 du fonds «PHENICIA FUND»**5-1-5- Capital (montant du fonds) :**

Le capital du fonds « Phénicia Fund » est fermé. Aucune opération de rachat ou de vente de parts A n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

Capital	Parts A	Parts B
Montant	5 625 000	5 700
Nombre de titres	5 625	57
Nombre de souscripteurs	6	1
Souscriptions réalisées 2021		
Montant	0	0
Nombre de titres émis	0	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2021	0	0
Rachats effectués 2021		
Montant	0	0
Nombre de titres rachetés 2021	0	0
Nombre de souscripteurs sortants 2021	0	0
Autres mouvements 2021		
Plus ou moins values potentielles sur titres	0	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0	0
Régularisation des sommes non distribuables 2021	0	0
Capital au 31-12-2021		
Montant	5 625 000	5 700
Nombre de titres	5 625	57
Nombre des souscripteurs	6	1

Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2021 du fonds «PHENICIA FUND»

5-2- Notes à l'état de résultat :

5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements correspondent aux revenus des placements en Bons de Trésor Assimilables et des plus-values des actions SICAVet qui s'élèvent à 664 DT à fin 2021 contre 1.007 DT à fin 2020.

5-2-2- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à fin2021 à 165 DT contre 16.406 DT à fin 2020.

5-2-3- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent à fin 2021 à la somme de 168.564 DT contre 171.943 DT à fin 2020.

Elles comprennent essentiellement les charges directement liées à l'activité du fonds, notamment la rémunération revenant au gestionnaire, ainsi que la rémunération revenant au dépositaire des titres et avoirs du fonds.

La rémunération revenant au gestionnaire est afférente à des honoraires au titre de la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements pour 106.259 DT (contre 108.584 DT en 2020) et à la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière pour 55.617 DT (contre 55.617 DT en 2020) ainsi que la commission du dépositaire du fonds s'élève à la somme de 5.968 DT (contre 6.302 DT en 2020) au 31 décembre 2021 et la redevance et la publication des états financiers du conseil du marché financier s'élève à une somme de 720 DT (contre 1.440 DT en 2020).

5-2-4- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé essentiellement, les diverses charges affectées au fonds **dont essentiellement** les minimums de perception au titre des déclarations fiscales pour 105 DT à fin2021 contre 90 DT à fin2020 ainsi que diverses commissions bancaires pour 101 DT à fin2021 contre 51 DT à fin 2020.

Note 6. Engagements hors bilan:

Néant.

AVIS DES SOCIÉTÉS

FINANCIERS CONSOLIDÉS

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2022. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux Comptes M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et M. Said MALLEK.

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021 (exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
ACTIFS			
	<u>Notes</u>		
Liquidités et équivalents de liquidités	5	17 632 373	19 346 405
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	502 696 577	571 653 545
Portefeuille-titres de placement	7	36 314 093	28 186 220
Portefeuille d'investissement	8	2 581 112	2 581 112
Titres mis en équivalence	9	9 555 238	8 798 584
Valeurs Immobilisées	10	45 042 134	41 580 364
Autres actifs	11	8 447 727	7 948 325
TOTAL DES ACTIFS		<u>622 269 254</u>	<u>680 094 555</u>
PASSIFS			
	<u>Notes</u>		
Concours bancaires	12	223 607	543 992
Dettes envers la clientèle	13	7 362 540	6 870 947
Emprunts et dettes rattachées	14	459 862 949	528 520 180
Fournisseurs et comptes rattachés	15	69 568 076	64 123 131
Autres passifs	16	9 047 287	9 611 649
TOTAL DES PASSIFS		<u>546 064 460</u>	<u>609 669 899</u>
INTERETS MINORITAIRES	17	<u>30 206</u>	<u>21 790</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		55 000 000	55 000 000
Réserves		9 000 873	8 902 071
Actions propres		(404 890)	(403 879)
Résultats reportés consolidés		6 670 140	10 083 246
Résultat consolidé		5 908 464	(3 178 572)
Total des capitaux propres	18	<u>76 174 587</u>	<u>70 402 866</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>622 269 254</u>	<u>680 094 555</u>

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2021
(Exprimé en dinars)

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
ENGAGEMENTS DONNES	122 108 321	118 118 269
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	46 232 404	26 906 218
Garanties réelles	8 000 000	8 000 000 *
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	67 875 917	83 212 051
ENGAGEMENTS RECUS	1 113 037 327	1 157 083 026
Cautions Reçues	434 206 961	423 883 522
Garanties Reçues	1 306 570	1 306 570
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	100 046 551	101 181 256
Valeurs des biens, objet de leasing	577 477 244	630 711 678
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	45 720 456	80 834 238
Emprunts obtenus non encore encaissés	45 249 838	79 900 000
Effets escomptés sur la clientèle	470 618	934 238

(*) Les garanties réelles n'ont pas été portées au niveau de l'état des engagements hors bilan de 2020 par omission

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	19	69 820 155	66 242 264
Revenus des opérations de location longue durée	20	10 373 722	9 073 089
Intérêts et charges assimilées	21	(41 762 991)	(51 516 787)
Coût des opérations de location longue durée	22	(6 511 992)	(5 582 250)
Produits des placements	23	419 733	343 174
Autres produits d'exploitation	24	122 693	83 216
Produits nets		<u>32 461 319</u>	<u>18 642 707</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	25	9 860 157	8 713 405
Dotations aux amortissements	26	1 209 833	736 513
Autres charges d'exploitation	27	4 702 643	3 643 840
Total des charges d'exploitation		<u>15 772 634</u>	<u>13 093 758</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS			
		<u>16 688 685</u>	<u>5 548 948</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	28	10 747 947	9 031 197
Dotations nettes aux autres provisions	29	288 558	(326 036)
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		<u>5 652 180</u>	<u>(3 156 213)</u>
Autres pertes ordinaires	30	(172 306)	(346 172)
Autres gains ordinaires	31	1 830	285 101
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES AVANT IMPOT			
		<u>5 481 703</u>	<u>(3 217 284)</u>
Impôts sur les bénéfices		(528 430)	(468 748)
Contribution sociale de solidarité		(41 811)	(12 689)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES APRES IMPOT			
		<u>4 911 463</u>	<u>(3 698 721)</u>
Contribution conjoncturelle		-	(23 077)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES			
		<u>4 911 463</u>	<u>(3 721 798)</u>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9	1 005 418	550 916
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE			
		<u>5 916 880</u>	<u>(3 170 882)</u>
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	(8 416)	(7 690)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE			
		<u>5 908 464</u>	<u>(3 178 572)</u>
Résultat par action		0,541	(0,291)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	32	432 606 574	400 828 771
Décaissements pour financement de contrats de leasing	33	(268 311 491)	(237 032 192)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	34	(14 615 506)	(16 907 455)
Intérêts payés	35	(40 385 502)	(53 653 738)
Impôts et taxes payés	36	(24 739 600)	(26 217 684)
Autres flux liés à l'exploitation		(8 170 296)	(26 784 434)
		<u>76 384 178</u>	<u>40 233 268</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(11 150 665)	(8 950 836)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	2 982 397	2 821 272
		<u>(8 168 268)</u>	<u>(6 129 563)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite au rachat d'actions propres	17	(1 011)	(50 599)
Dividendes et autres distributions	39	(72 956)	(120 745)
Encaissements provenant des emprunts	13	296 870 956	825 031 209
Remboursements d'emprunts	13	(366 406 546)	(839 953 313)
		<u>(69 609 557)</u>	<u>(15 093 448)</u>
Variation de trésorerie			
		<u>(1 393 647)</u>	<u>19 010 257</u>
Trésorerie au début de l'exercice	5 et 11	18 802 413	(207 845)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 et 11	17 408 766	18 802 413

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION CONSOLIDE

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre	Décembre		Décembre	Décembre		Décembre	Décembre
	2021	2020		2021	2020		2021	2020
Intérêts de leasing	64 926 549	64 088 273	Intérêts et charges assimilés	41 762 991	51 516 787			
Revenu des opérations de location longue durée	10 373 722	9 073 089	Coût des opérations de location longue durée	6 511 992	5 582 250			
Intérêts de retard	2 691 172	1 275 113						
Variation des produits réservés	111 491	(1 220 229)						
Produits accessoires	2 090 943	2 099 107						
Autres produits d'exploitation	122 693	83 216						
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>80 316 569</u>	<u>75 398 569</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>48 274 983</u>	<u>57 099 037</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>32 041 586</u>	<u>18 299 532</u>
Marge commerciale (PNB)	32 041 586	18 299 532	Autres charges d'exploitation	3 239 030	3 189 301			
<u>Sous total</u>	<u>32 041 586</u>	<u>18 299 532</u>		<u>3 239 030</u>	<u>3 189 301</u>	<u>Valeur Ajoutée brute</u>	<u>28 802 557</u>	<u>15 110 231</u>
Valeur Ajoutée brute	28 802 557	15 110 231	Impôts et taxes	1 463 614	454 539			
Produits des placements	419 733	343 174	Charges de personnel	9 860 157	8 713 405			
<u>Sous total</u>	<u>29 222 289</u>	<u>15 453 405</u>	<u>Sous total</u>	<u>11 323 771</u>	<u>9 167 944</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>17 898 518</u>	<u>6 285 461</u>
Excédent brut d'exploitation	17 898 518	6 285 461	Dotations aux amortissements et aux résorptions	1 209 833	736 513			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	4 976 014	2 283 426	- Pour dépréciation des créances	15 328 271	9 592 779			
- Collectives	-	-	- Collectives	395 690	1 721 844			
- sur autres actifs	151 840	-	- Pour dépréciation des titres	45 861	8 588			
- des actions cotées	13 423	487 405	- Pour risques et charges	200 000	126 000			
Autres produits ordinaires	1 830	285 101	- Pour dépréciation des autres actifs	207 959	26 780			
			Autres pertes ordinaires	172 306	346 172			
			Impôts sur les bénéfices	528 430	468 748			
			Contribution sociale de solidarité	41 811	12 689			
<u>Sous total</u>	<u>23 041 624</u>	<u>9 341 393</u>	<u>Sous total</u>	<u>18 130 162</u>	<u>13 040 114</u>	<u>Résultat courant des sociétés</u>		
						<u>intégrées après impôt</u>	<u>4 911 463</u>	<u>(3 698 721)</u>
Résultat courant des sociétés intégrées après impôt	4 911 463	(3 698 721)	Contribution conjoncturelle	-	23 077	<u>Résultat net des sociétés intégrées</u>	<u>4 911 463</u>	<u>(3 721 798)</u>
						Quote part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	1 005 418	550 916
						Part revenant aux intérêts minoritaires	(8 416)	(7 690)
						<u>Résultat net revenant à la société</u>		
						<u>consolidante</u>	<u>5 908 464</u>	<u>(3 178 572)</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « HL » est composé des quatre sociétés suivantes :

- ◆ La société Hannibal Lease « **HL** » a été créée en juillet 2001 et ayant comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la société Hannibal Lease s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 55.000.000 divisé en 11.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis juillet 2013.

- ◆ La société « **AMILCAR LLD** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet principal la location de voitures.

Le capital social de la société « **AMILCAR LLD** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 12.500 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 1994. Elle a pour objet principal la promotion immobilière.

Le capital social de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 8.700.000, divisé en 87.000 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **NIDA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en mai 2007. Elle a pour objet la promotion, le développement et l'hébergement des centres d'appels.

Le capital social de la société « **NIDA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 13.200.000, divisé en 13.200.000 actions de D : 1 chacune, totalement libérées.

1.2. Participations et organigramme du groupe

Les participations de la société Hannibal Lease dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

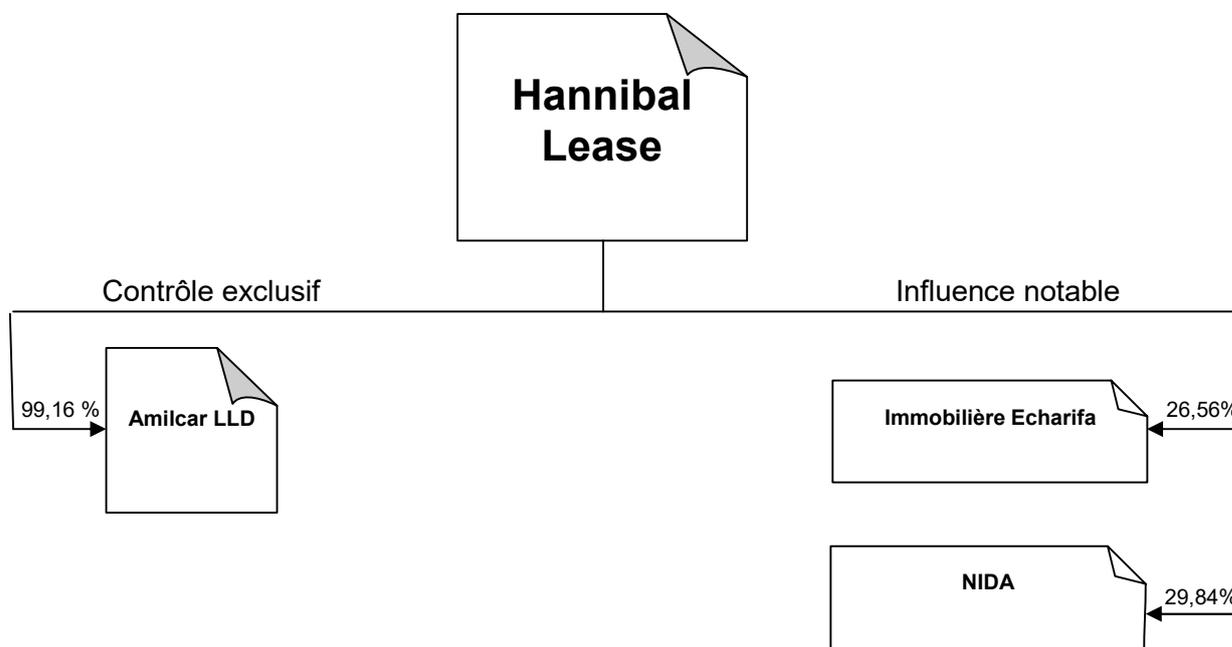
- ✓ Hannibal Lease détient 12.395 titres sur les 12.500 actions formant le capital de la société « **AMILCAR LLD** », soit un pourcentage de participation de 99,16%.
- ✓ Hannibal Lease détient 23.104 titres sur les 87.000 actions formant le capital de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** », soit un pourcentage de participation de 26,56%.

- ✓ Hannibal Lease détient 3.939.342 titres sur les 13.200.000 actions formant le capital de la société « **NIDA** », soit un pourcentage de participation de 29,84%

Périmètre de consolidation

	2021		2020	
	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
Amilcar LLD	99,16%	99,16%	99,16%	99,16%
Société Immobilière ECHARIFA	26,56%	26,56%	26,56%	26,56%
Société NIDA	29,84%	29,84%	29,84%	29,84%

Organigramme du groupe



Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Hannibal Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue
AMILCAR LLD	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIÈRE ECHARIFA	Influence notable	Mise en équivalence
NIDA	Influence notable	Mise en équivalence

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ Traitement des participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

Toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ Intégration des sociétés sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle.

Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément. Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale.

Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Toutefois, Hannibal Lease n'est pas solidairement responsable des passifs de ses filiales et n'a aucun engagement en capital d'une entreprise associée pour laquelle elle pourrait être éventuellement responsable.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ **Elimination des soldes et transactions intra-groupe**

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

4-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

4-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

4-3 Sommaire des principales méthodes comptables

4-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

4-3-2-1 Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi

des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

4-3-2-2 Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2022-02 du 4 mars 2022, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par Hannibal Lease se présente comme suit :

1. Le regroupement des engagements classés A et B1 par secteur d'activité :
 - a. Agences de location de voitures ;
 - b. Agences de voyage ;
 - c. Agriculture ;
 - d. Autres industries ;
 - e. Autres Services ;
 - f. BTP ;
 - g. Commerce ;
 - h. Industries Agroalimentaires ;
 - i. Industries mécaniques et électriques ;
 - j. Industries pharmaceutiques ;
 - k. Oléifacteurs ;
 - l. Promotion immobilière ;
 - m. Santé ;
 - n. Télécom et TIC ;
 - o. Tourisme.

2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2014 à 2019 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2022-02) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N)/n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i .
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $(N-1)$ du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N) .
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δ_{gi} » suivants :

Groupe de contreparties	Δ_{gi}
Agence de location de voitures	7,50%
Agences de voyage	7,75%
Agriculture	5,00%
Autres industries	3,50%
Autres services	2,75%
BTP	5,00%
Commerce	1,50%
Industries agroalimentaires	1,25%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Industries pharmaceutiques	1,00%
Oléifacteurs	1,25%
Promotion immobilière	5,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Tourisme	9,00%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de contreparties « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. La période retenue étant 2014-2019 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2022-02) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des provisions sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N)/n$$

Avec:

- $TP_{gi}(N)$: Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i

- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Il est à noter que les TP_{gi} historiques ont été ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais. En effet, les biais sont constitués essentiellement par des relations ayant un comportement exceptionnel au cours de cette année ou un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

Par référence aux taux de provisionnement moyen « TPM_{gi} » observés durant la période retenue (2015-2019), HL a retenu des taux de provisionnement désignés « TPR_{gi} » inférieurs aux taux de provisionnement minimums indiqués au niveau de l'annexe III de la circulaire n°2022-02.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi}.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

4-3-2-3 Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

4-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, et à l'exception de la dernière ligne de crédit obtenue auprès de la BAD, la société n'est pas exposée au risque de change.

Ledit crédit est actualisé au cours de clôture de l'exercice pour la partie restant due à cette même date. Les différences de change en résultant sont constatées dans les comptes de résultat de l'exercice, pour la partie réalisée, et dans le compte « Ecart de conversion » pour la partie latente.

Le compte « Ecart de conversion » est actualisé à la date de chaque arrêté tout en tenant compte des variations des cours de change entre les différents exercices et des soldes d'échéances restant dues à la fin de chaque période.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	4% & 5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier	25% & 33%
- Autres matériels	10,0%

4-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

4-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée aux sociétés du groupe est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

4-3-9 Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

NOTE 5 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Banques	17 630 140	19 345 402
- Caisses	2 233	1 003
<u>Total</u>	<u>17 632 373</u>	<u>19 346 405</u>

NOTE 6 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
Créances sur contrats mis en force	557 681 496	615 298 426
Encours financiers	498 274 409	555 222 339
Impayés	60 833 308	60 732 435
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées	735 491	1 437 285
Intérêts échus différés	(2 772 256)	(3 227 468)
Valeurs à l'encaissement	610 544	1 133 835
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 739 369	2 442 951
<u>Total brut des créances leasing</u>	<u>559 420 865</u>	<u>617 741 377</u>
<u>A déduire couverture</u>		
Provisions pour dépréciation des encours	(13 330 369)	(9 509 038)
Provisions pour dépréciation des impayés	(33 945 952)	(27 415 026)
Provisions collectives	(5 068 534)	(4 672 844)
Provisions additionnelles	(88 280)	(88 280)
Produits réservés	(4 291 153)	(4 402 644)
Total net des créances leasing	<u>502 696 577</u>	<u>571 653 545</u>

6.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2020	<u>557 665 290</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	230 963 522
- Relocations	18 227 968
- Consolidations	29 592
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(274 837 275)
- Relocations	(14 536 058)
- Cessions à la valeur résiduelle	(277 828)
- Cessions anticipées	(17 221 433)
<u>Solde au 31 décembre 2021</u>	<u>500 013 778</u>

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
<u>Clients ordinaires (1)</u>	30 257 161	36 692 410
Inférieur à 1 mois	9 318 252	11 434 727
Entre 1 à 3 mois	8 371 914	10 264 691
Entre 3 et 6 mois	2 476 176	2 515 583
Entre 6 mois et 1 année	2 474 164	4 904 175
Supérieur à 1 année	7 616 654	7 573 234
<u>Clients litigieux (2)</u>	30 576 146	24 040 025
<u>Total (1)+(2)</u>	<u>60 833 308</u>	<u>60 732 435</u>

6.3 : Analyse et classification des créances sur la clientèle

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	377 188 557	86 932 124	5 381 511	7 483 050	21 289 167	498 274 409
Impayés	2 513 595	12 920 931	2 273 838	4 154 385	38 970 559	60 833 308
Contrats en instance de mise en force	1 739 369	-	-	-	-	1 739 369
CREANCES LEASING	381 441 520	99 853 055	7 655 349	11 637 435	60 259 726	560 847 086
Avances reçues (*)	(6 776 603)	(90 046)	(111)	(352)	(489 428)	(7 356 540)
ENCOURS GLOBAL	374 664 918	99 763 009	7 655 238	11 637 083	59 770 298	553 490 545
ENGAGEMENTS HORS BILAN	45 698 566	533 838	-	-	-	46 232 404
TOTAL ENGAGEMENTS	420 363 483	100 296 847	7 655 238	11 637 083	59 770 298	599 722 949
Produits réservés	-	-	(270 446)	(501 626)	(3 519 082)	(4 291 153)
Provisions sur encours financiers	-	-	(46 836)	(899 991)	(12 383 543)	(13 330 369)
Provisions sur impayés	-	-	(357 888)	(1 758 415)	(31 829 649)	(33 945 952)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(88 280)	(88 280)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(675 169)	(3 160 031)	(47 820 553)	(51 655 754)
ENGAGEMENTS NETS	420 363 483	100 296 847	6 980 069	8 477 051	11 949 745	548 067 195
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,28%	1,94%	9,97%	
			13,18%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2020			11,60%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			8,82%	27,15%	80,01%	
			65,34%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2020			55,93%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Actions cotées	1 317 347	1 317 347
- Certificats de dépôts	35 000 000	27 000 000
- Titres SICAV	160 311	-
Total brut	36 477 658	28 317 347
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(163 566)	(131 127)
Total net	36 314 093	28 186 220

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Cours moyen de décembre	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 414	1,335	(123 532)	0,046%
SAH	35 069	1,000	5,130	179 902	11,096		0,058%
TUNIS RE	13 050	5,000	9,518	124 204	7,182	(30 479)	0,087%
Délice Holding	35 276	10,000	13,723	484 095	14,769		0,064%
ARTES	6 500	5,000	7,647	49 705	6,177	(9 555)	0,033%
ASSURANCES MAGHREBIA	4 505	10,000	55,500	250 028	64,113		0,100%
Total				1 317 347		(163 566)	

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez HL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
FIDELITY SICAV PLUS	1 512	106,026	160 311

NOTE 8 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Titres immobilisés	2 581 112	2 581 112
Total	2 581 112	2 581 112

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2021 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût unitaire d'acquisition	Montant Total	Date de souscription
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- Fonds commun de placement MAC Horizon	4,23%	5 000	100,000	100,000	500 000	2016
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	41,00%	20 000	100,000	100,000	2 000 000	2019
Total					2 581 112	

NOTE 9 : Titres mis en équivalence

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Titres mis en équivalence	9 555 238	8 798 584
<u>Total</u>	<u>9 555 238</u>	<u>8 798 584</u>

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 Décembre 2021 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Quote-part dans les réserves</u>	<u>Ecart d'acquisition</u>	<u>Quote-part dans les résultats</u>	<u>Valeur des titres mis en équivalence</u>	<u>% détenu</u>
- Société immobilière ECHARIFA	2 200 000	498 633	-	314 735	3 013 368	26,56%
- Société NIDA	4 739 341	1 801 750	(689 904)	690 682	6 541 870	29,84%
	<u>6 939 341</u>	<u>2 300 383</u>	<u>(689 904)</u>	<u>1 005 418</u>	<u>9 555 238</u>	

Note 10 : Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements						Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période		
Ecart d'acquisition	5%	689 904	-	-	-	-	689 904	172 476	34 495	-	-	-	206 972	-	482 932
Total écart d'acquisition		689 904	-	-	-	-	689 904	172 476	34 495	-	-	-	206 972	-	482 932
Logiciels	33,3%	758 353	35 182	(15 000)	-	-	778 535	678 300	40 656	(250)	-	-	718 706	-	59 829
Logiciels en cours		47 118	19 350	-	-	-	66 468	-	-	-	-	-	-	-	66 468
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		686 542	-	-	-	-	686 542	-	-	-	-	-	-	-	686 542
Total des immobilisations incorporelles		1 492 013	54 532	(15 000)	-	-	1 531 545	678 300	40 656	(250)	-	-	718 706	-	812 839
Terrain	-	5 430 290	-	-	-	-	5 430 290	-	-	-	-	-	-	-	5 430 290
Terrain hors exploitation	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-	-	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	5%	10 500 107	138 232	819 948	-	-	11 458 287	1 375 394	482 984	-	-	-	1 858 378	-	9 599 910
Matériel de transport	20%	26 563 622	5 771 980	-	(4 310 400)	-	28 025 202	8 598 104	4 327 903	-	(2 651 606)	-	10 274 402	-	17 750 801
Equipements de bureau	10%	1 157 461	75 109	30	(3 445)	-	1 229 156	648 174	66 464	-	(3 217)	-	711 421	-	517 735
Matériel informatique	33%	913 810	58 648	1 075	-	(97 700)	875 832	758 207	106 690	-	-	(97 647)	767 250	-	108 583
Installations générales	10%	2 627 607	152 715	183 223	-	-	2 963 545	465 977	260 356	250	-	-	726 583	-	2 236 962
Autres matériels	10%	102 931	-	-	-	-	102 931	45 213	6 141	-	-	-	51 354	-	51 576
Matériel de Transport à Statut Juventre 25% et 33%		1 531 209	4 277 864	-	-	-	5 809 073	28 935	534 565	-	-	-	563 500	-	5 245 573
Immobilisations en cours		3 209 314	170 357	(898 796)	-	-	2 480 876	-	-	-	-	-	-	-	2 480 876
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		132 875	281 660	(90 480)	-	-	324 056	-	-	-	-	-	-	-	324 056
Total des immobilisations corporelles		52 419 227	10 926 567	15 000	(4 313 845)	(97 700)	58 949 249	11 920 003	5 785 104	250	(2 654 823)	(97 647)	14 952 887	250 000	43 746 362
TOTAUX		54 601 144	10 981 099	-	(4 313 845)	(97 700)	61 170 698	12 770 779	5 860 255	-	(2 654 823)	(97 647)	15 878 564	250 000	45 042 134

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Il s'agit d'un bien ayant fait l'objet d'une opération de leasing et qui a été repris par la société, suite à un arrangement conclu avec le client concerné.

NOTE 11 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Clients Amilcar LLD	965 990	736 585
- Charges reportées	1 714 607	2 206 826
- Dépôts et cautionnements versés	59 600	53 200
- Fournisseurs, avances et acomptes	112 652	100 152
- Prêts au personnel	1 813 963	1 626 606
- Personnel, avances et acomptes	47 903	34 191
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés	1 278 028	1 426 054
- Etat, crédit de TVA	779 364	513 001
- Etat, compte d'attente TVA	1 174 193	1 096 835
- Produits à recevoir des tiers	320 052	84 591
- Débiteurs divers	52 274	63 178
- Compte d'attente	5 931	5 931
- Charges constatées d'avances	508 929	325 674
- Stocks de pièces de rechanges	14 258	19 399
Total brut	<u>8 847 743</u>	<u>8 292 222</u>
A déduire :		
- Provisions	(400 016)	(343 897)
Montant net	<u>8 447 727</u>	<u>7 948 325</u>

NOTE 12 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Banques, découverts	223 607	543 992
Total	<u>223 607</u>	<u>543 992</u>

NOTE 13 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	7 356 540	6 864 947
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
Total	<u>7 362 540</u>	<u>6 870 947</u>

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Banques locales	195 604 356	191 465 372
- Banques étrangères	41 758 962	37 055 298
- Emprunts obligataires	190 148 680	241 163 680
- Certificats de dépôts	12 000 000	37 500 000
- Certificats de leasing	-	6 000 000
- Billets de trésorerie	1 500 000	1 000 000
- Dettes de Leasing	4 988 439	1 482 476
Total emprunts	<u>446 000 437</u>	<u>515 666 826</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 919 320	2 210 337
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	896 533	930 634
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	11 177 708	10 018 917
- Intérêts courus sur certificats de leasing	-	194 250
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(131 048)	(500 784)
Total dettes rattachées	<u>13 862 512</u>	<u>12 853 354</u>
Total	<u>459 862 949</u>	<u>528 520 180</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2020	2021		Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>											
HL 2013/2	30 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 644 000	-	(2 644 000)	-	-	-	-	-	-
HL 2014/1	30 080 000	Annuellement (2015-2019)	2 576 000	-	(2 576 000)	-	-	-	-	-	-
HL 2015/1	30 000 000	Annuellement (2016-2020)	7 520 000	-	(3 760 000)	-	-	-	3 760 000	-	3 760 000
HL 2015/2 SUB	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	7 794 000	-	(3 897 000)	-	-	-	3 897 000	-	3 897 000
HL 2015/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	17 332 000	-	(8 000 000)	-	-	-	9 332 000	4 666 000	4 666 000
HL 2016/1	20 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-	-	-	-
HL 2016/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	19 122 000	-	(8 000 000)	-	-	-	11 122 000	5 561 000	5 561 000
HL 2017/1	20 000 000	Annuellement (2018-2024)	14 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-	10 000 000	6 000 000	4 000 000
HL 2017/2	25 000 000	Annuellement (2018-2024)	16 621 680	-	(5 000 000)	-	-	-	11 621 680	6 621 680	5 000 000
HL 2017/3	40 000 000	Annuellement (2019-2025)	35 412 000	-	(8 000 000)	-	-	-	27 412 000	19 412 000	8 000 000
HL 2018 SUB	20 000 000	Annuellement (2019-2025)	14 780 000	-	(4 000 000)	-	-	-	10 780 000	6 780 000	4 000 000
HL 2018/2	30 000 000	Annuellement (2020-2026)	14 362 000	-	(1 138 000)	-	-	-	13 224 000	10 124 000	3 100 000
HL 2020/1	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	15 000 000	-	(3 000 000)	-	-	-	12 000 000	9 000 000	3 000 000
HL 2020/2	40 000 000	Annuellement (2021-2025)	40 000 000	-	(8 000 000)	-	-	-	32 000 000	24 000 000	8 000 000
HL 2020/3	30 000 000	Annuellement (2022-2026)	30 000 000	-	-	-	-	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
HL 2021/1 SUB	15 000 000	Annuellement (2022-2028)	-	15 000 000	-	-	-	-	15 000 000	12 600 000	2 400 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			241 163 680	15 000 000	(66 015 000)	-	-	-	190 148 680	128 764 680	61 384 000
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>											
BAD 4,996 (2013-2023)	5 996 434	Semestriellement (2016-2022)	2 284 441	-	(856 634)	-	-	-	1 427 807	571 173	856 634
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	Semestriellement (2019-2026)	9 333 334	-	(1 333 334)	-	-	-	8 000 000	6 666 666	1 333 334
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	Semestriellement (2019-2028)	6 666 667	-	(888 889)	-	-	-	5 777 778	4 888 890	888 888
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	Semestriellement (2019-2027)	2 142 858	-	(428 572)	-	-	-	1 714 286	1 285 714	428 572
BAD 8 MEUR (2018)	13 292 000	Semestriellement (2019-2023)	16 628 000	-	(6 651 200)	50 163	(88 466)	(92 497)	9 846 000	3 282 000	6 564 000
KFW 12 MEUR (2021)	14 993 091	Semestriellement (2019-2023)	-	14 993 091	-	-	-	-	14 993 091	14 993 091	-
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			37 055 299	14 993 091	(10 158 628)	50 163	(88 466)	(92 497)	41 758 962	31 687 534	10 071 428

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2020	2021		Solde	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>											
QNB 5MDT (2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2021)	714 286	-	(714 286)	-	-	-	-	-	-
BT 3MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	150 000	-	(150 000)	-	-	-	-	-	-
BIAT 2MDT (2016)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	200 000	-	(200 000)	-	-	-	-	-	-
BIAT 5MDT (2-2016)	5 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	500 000	-	(500 000)	-	-	-	-	-	-
BIAT 3MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	157 895	-	(157 895)	-	-	-	-	-	-
BIAT 4MDT (2016)	4 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	400 000	-	(400 000)	-	-	-	-	-	-
BIAT 3 MDT (2016-1)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	157 895	-	(157 895)	-	-	-	-	-	-
BTL 3 MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	450 000	-	(450 000)	-	-	-	-	-	-
BH 5 MDT (2016)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	1 132 506	-	(1 132 506)	-	-	-	-	-	-
STB 10 MDT (2016)	10 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	2 000 000	-	(2 000 000)	-	-	-	-	-	-
ATB 1 MDT (2016)	1 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	200 000	-	(200 000)	-	-	-	-	-	-
BNA 5 MDT (2016)	5 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	750 000	-	(750 000)	-	-	-	-	-	-
BIAT 3 MDT (2016-2)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	315 789	-	(315 789)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 2 MDT (2016-1)	2 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	457 747	-	(457 747)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 3 MDT (2016-1)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	686 307	-	(686 307)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 3 MDT (2016-2)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	688 035	-	(688 035)	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK 2 MDT (2016-2)	2 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	457 233	-	(457 233)	-	-	-	-	-	-
BIAT 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	1 000 000	-	(1 000 000)	-	-	-	-	-	-
BNA 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	1 052 632	-	(1 052 632)	-	-	-	-	-	-
BARAKA 5 MDT (2017-1)	5 000 000	Semestriellement (2017-2022)	1 697 542	-	(1 110 741)	-	-	-	586 802	-	586 802
BARAKA 5 MDT (2017-2)	5 000 000	Semestriellement (2017-2022)	1 697 542	-	(1 110 741)	-	-	-	586 802	-	586 802
AMEN BANK 7MDT (2017)	7 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	2 781 119	-	(1 543 056)	-	-	-	1 238 063	-	1 238 063
BT 5MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	1 500 000	-	(1 000 000)	-	-	-	500 000	-	500 000
BTL 3MDT (2017)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	900 000	-	(600 000)	-	-	-	300 000	-	300 000
AMEN BANK 5MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	1 979 071	-	(1 098 053)	-	-	-	881 018	-	881 018
AMEN BANK 3MDT (2017)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	1 184 063	-	(656 424)	-	-	-	527 639	-	527 639
ATB 3MDT (2017)	1 000 000	Trimestriellement (2018-2022)	1 200 000	-	(600 000)	-	-	-	600 000	-	600 000
BIAT 20MDT (2017)	20 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	7 862 398	-	(4 366 529)	-	-	-	3 495 869	-	3 495 869
BH 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2022)	2 231 636	-	(1 073 179)	-	-	-	1 158 457	-	1 158 457
STB BANK 10MDT (2017)	10 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	3 500 000	-	(2 000 000)	-	-	-	1 500 000	-	1 500 000
AMENBANK 5 MDT (2018)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	2 791 139	-	(1 041 522)	-	-	-	1 749 617	609 754	1 139 863
BH 4 MDT (2018-1)	4 000 000	Trimestriellement (2018-2025)	3 188 345	-	(603 723)	-	-	-	2 584 622	1 925 411	659 210
BH 4 MDT (2018-2)	4 000 000	Trimestriellement (2018-2025)	3 190 523	-	(602 907)	-	-	-	2 587 615	1 928 587	659 028
BT 3MDT (2018)	3 000 000	Trimestriellement (2018-2027)	2 083 333	-	(333 334)	-	-	-	1 749 999	1 416 665	333 334
BT 5MDT (2018)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	2 250 000	-	(1 000 000)	-	-	-	1 250 000	250 000	1 000 000
AMEN 1MDT (2018)	1 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	587 397	-	(217 956)	-	-	-	369 441	129 199	240 242
AMEN 2MDT (2018)	2 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	1 277 362	-	(425 461)	-	-	-	851 902	382 955	468 947
AMEN 1MDT (2018-2)	1 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	612 471	-	(227 267)	-	-	-	385 205	134 700	250 505
AMEN 1MDT (2019)	1 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	641 412	-	(238 009)	-	-	-	403 403	141 057	262 346
AMEN 7MDT (2019)	7 000 000	Trimestriellement (2019-2024)	5 894 843	-	(1 239 070)	-	-	-	4 655 773	3 271 806	1 383 967
STB 5MDT (2020-1)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	4 250 000	-	(1 000 000)	-	-	-	3 250 000	2 250 000	1 000 000
STB 5MDT (2020-2)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	4 500 000	-	(1 000 000)	-	-	-	3 500 000	2 500 000	1 000 000
BARAKA 42,5 MDT (2020)	42 500 000	Mensuellement (2020-2025)	42 500 000	-	(8 232 868)	-	-	-	34 267 132	24 338 667	9 928 465
BT 0,479 130 (2020)	479 130	Trimestriellement (2020-2022)	425 893	-	(212 948)	-	-	-	212 945	-	212 945
BT 0,307 189 (2020)	307 189	Trimestriellement (2020-2022)	273 056	-	(136 532)	-	-	-	136 524	-	136 524
BT 0,303 296 (2020)	303 296	Trimestriellement (2020-2022)	269 596	-	(134 800)	-	-	-	134 796	-	134 796
BT 0,292 184 (2020)	292 184	Trimestriellement (2020-2022)	259 719	-	(129 860)	-	-	-	129 859	-	129 859
Amen 2,5MDT 2020	2 500 000	Trimestriellement (2020-2023)	2 314 227	-	(784 486)	-	-	-	1 529 741	681 351	848 390
Amen 2,5MDT -2 2020	2 500 000	Trimestriellement (2020-2023)	2 315 218	-	(784 881)	-	-	-	1 530 338	681 605	848 733
BT 0,285317 (2020)	285 317	Mensuellement (2020-2022)	251 078	-	(136 956)	-	-	-	114 122	-	114 122

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2020	2021		Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BT 0,306995 (2020)	306 995	Trimestriellement (2020-2022)	272 884	-	(136 444)	-	-	-	136 440	-	136 440
BT 0,325889 (2020)	325 889	Trimestriellement (2020-2022)	289 679	-	(144 840)	-	-	-	144 839	-	144 839
BIAT 40 MDT (2020)	40 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	38 000 000	-	(8 000 000)	-	-	-	30 000 000	22 000 000	8 000 000
BIAT 0,930 MDT (2020)	930 000	Trimestriellement (2020-2025)	883 500	-	(186 000)	-	-	-	697 500	511 500	186 000
BIAT 2,6 MDT (2020)	2 600 000	Trimestriellement (2020-2025)	2 470 000	-	(520 000)	-	-	-	1 950 000	1 430 000	520 000
BIAT 0,361 MDT(2020)	361 000	Trimestriellement (2020-2025)	361 000	-	(76 000)	-	-	-	285 000	209 000	76 000
BIAT 0,885 MDT (2020)	885 000	Trimestriellement (2020-2025)	855 000	-	(180 000)	-	-	-	675 000	495 000	180 000
BIAT 1,250 MDT (2020)	1 250 000	Trimestriellement (2020-2025)	1 250 000	-	(263 158)	-	-	-	986 842	723 684	263 158
BIAT 0,750 MDT (2020)	750 000	Trimestriellement (2020-2025)	750 000	-	(157 895)	-	-	-	592 106	434 211	157 895
BIAT 3,254 MDT (2020)	3 254 000	Trimestriellement (2020-2025)	3 254 000	-	(685 053)	-	-	-	2 568 947	1 883 895	685 053
Amen 10 MDT (2021)	10 000 000	Mensuellement (2022-2026)	-	10 000 000	-	-	-	-	10 000 000	8 366 090	1 633 910
BIAT 25MDT (2021)	25 000 000	Mensuellement (2022-2026)	-	25 000 000	-	-	-	-	25 000 000	20 000 000	5 000 000
CITIBANK 50 MDT	50 000 000	Crédit relais	12 200 000	103 600 000	(77 000 000)	-	-	-	38 800 000	-	38 800 000
ABC 13 MDT	13 000 000	Crédit relais	13 000 000	9 000 000	(13 000 000)	-	-	-	9 000 000	-	9 000 000
BIAT 2MDT (2021) Amilcar	2 000 000	Mensuellement (2022-2026)	-	2 000 000	-	-	-	-	2 000 000	1 600 000	400 000
<u>Total des crédits des banques locaux</u>			191 465 371	149 600 000	(145 461 015)	-	-	-	195 604 356	98 295 138	97 309 218
Autres emprunts											
Certificats de Leasing	6 000 000	Remboursement après une période de 180 jours de la date de souscription de	6 000 000	-	(6 000 000)	-	-	-	-	(6 000 000)	6 000 000
Certificats de dépôt	12 000 000	Remboursement après 30 ou 90 ou 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque certificat	37 500 000	106 500 000	(132 000 000)	-	-	-	12 000 000	-	12 000 000
Billets de trésorerie	1 500 000		1 000 000	6 500 000	(6 000 000)	-	-	-	1 500 000	-	1 500 000
Emprunt leasing		Mensuellement	1 482 476	4 277 865	(771 902)	-	-	-	4 988 439	3 631 443	1 356 996
<u>Total des autres emprunts</u>			45 982 476	117 277 865	(144 771 902)	-	-	-	18 488 439	(2 368 557)	20 856 996
<u>Total général</u>			515 666 826	296 870 956	(366 406 546)	50 163	(88 466)	(92 497)	446 000 437	256 378 796	189 621 642

NOTE 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	1 154 146	642 465
<u>Sous total</u>	<u>1 154 146</u>	<u>642 465</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs d'immobilisation	15 880	20 337
- Fournisseurs, retenue de garantie	152 499	242 798
- Fournisseurs, Assurances décénales	10 354	85 164
<u>Sous total</u>	<u>178 733</u>	<u>348 299</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	273 447	337 345
- Effets à payer	67 953 920	62 787 192
- Factures non parvenues	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>68 235 197</u>	<u>63 132 367</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>69 568 076</u>	<u>64 123 131</u>

NOTE 16 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Clients Amilcar LLD, avances et acomptes	-	38 000
- Personnel, rémunérations dues	2 558	1 733
- Personnel, provisions pour congés payés	356 949	254 117
- Etat, retenues sur salaires	210 344	175 093
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	361 850	545 546
- Etat, retenues sur TVA	-	10 888
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	6 700	38 091
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	11 500	3 750
- Etat, contribution conjoncturelle	-	5 000
- Etat, contribution sociale de solidarité	41 811	12 689
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	-	149 758
- Etat, autres impôts et taxes à payer	203 610	148 087
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	10 655	14 034
- Etat, TVA à payer	1 801 440	1 630 717
- Dettes fiscales	2 596 045	3 894 068
- CNSS	459 241	413 892
- CAVIS	64 947	54 205
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	91 803	41 255
- Actionnaires, dividendes à payer	63	63
- Créiteurs divers	299 187	362 696
- Prestataires Assurances	18 181	65 105
- Diverses Charges à payer	1 310 892	860 853
- Produits constatés d'avance	71 425	2 229
- Ecart de conversion	88 466	50 163
- Provisions pour risques et charges	1 039 620	839 620
<u>Total</u>	<u>9 047 287</u>	<u>9 611 649</u>

NOTE 17 : Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Amilcar LLD		
- Dans le capital	10 500	10 500
- Dans les réserves	11 290	3 600
- Dans le résultat	8 416	7 690
	<u>30 206</u>	<u>21 790</u>

NOTE 18 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Capital social	(A)	55 000 000	55 000 000
- Réserve légale	(B)	4 102 363	3 930 605
- Réserve spéciale pour réinvestissement		4 887 979	4 887 979
- Réserve pour fonds social		-	72 956
- Actions propres	(D)	(404 890)	(403 879)
- Complément d'apport		10 532	10 532
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence		2 300 383	1 998 230
- Dividendes reçus des filiales		185 987	611 320
- Résultats reportés		4 183 770	7 473 696
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		70 266 123	73 581 438
Résultat net des sociétés intégrés		4 911 463	(3 721 798)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		1 005 418	550 916
Part revenant aux intérêts minoritaires		(8 416)	(7 690)
Résultat consolidé de l'exercice		5 908 464	(3 178 572)
Total des capitaux propres avant affectation	(E)	76 174 587	70 402 866
Nombre d'actions (2)		10 925 255	10 925 871
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,541	(0,291)

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2021 à D : 55.000.000 composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 16 juin 2020, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2020	74 407	403 879
Achats de la période	345	1 011
Solde au 31 décembre 2021	74 752	404 890

Le nombre des actions détenues par HL représente, au 31 décembre 2021, 0,68% des actions en circulation.

Le rachat de Hannibal Lease de ses propres actions a eu un effet de régularisation de son cours boursier.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2021
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Réserve pour fond social	Dividendes reçus des filiales	Actions propres	Complément d'apport	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2019	40 180 000	3 493 910	4 887 979	13 996 000	1 622 347	193 701	106 225	(389 349)	-	9 067 765	656 870	73 815 449
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 juin 2020		436 695					(106 225)			(227 669)	(102 801)	-
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 16 Juin 2020	14 866 600			(13 996 000)						(870 600)		-
Réduction du capital décidée par l'AGE du 16 Juin 2020	(46 600)							36 068	10 532			-
Affectations des résultats des filiales					438 549		115 520				(554 069)	-
Amortissement des subventions					(62 667)							(62 667)
Dividendes reçus des filiales intégrées							495 800			(495 800)		-
Rachat d'actions propres								(50 599)				(50 599)
Prélèvement sur fonds social						(120 745)						(120 745)
Résultat de l'exercice 2020											(3 178 572)	(3 178 572)
Solde au 31 décembre 2020	55 000 000	3 930 605	4 887 979	-	1 998 230	72 956	611 320	(403 879)	10 532	7 473 696	(3 178 572)	70 402 866
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27 avril 2021		171 758					(611 320)			(3 289 926)	3 729 488	-
Affectations des résultats des filiales					364 929		185 987				(550 916)	-
Amortissement des subventions					(62 776)							(62 776)
Rachat d'actions propres								(1 011)				(1 011)
Prélèvement sur fonds social						(72 956)						(72 956)
Résultat de l'exercice 2021											5 908 464	5 908 464
Solde au 31 décembre 2021	55 000 000	4 102 363	4 887 979	-	2 300 383	-	185 987	(404 891)	10 532	4 183 770	5 908 464	76 174 587

NOTE 19 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Intérêts de leasing	64 926 549	64 088 273
- Intérêts de retard	2 691 172	1 275 113
- Prélouer	61 158	116 025
- Frais de dossier	468 889	419 820
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	536 177	425 753
- Frais de rejet	1 024 719	1 137 510
<u>Total des produits</u>	<u>69 708 664</u>	<u>67 462 493</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	1 716 773	694 595
Intérêts de retard antérieurs	136 978	69 429
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(1 667 933)	(1 885 030)
Intérêts de retard	(74 327)	(99 223)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>111 491</u>	<u>(1 220 229)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>69 820 155</u>	<u>66 242 264</u>

NOTE 20 : Revenus des opérations de location longue durée

L'analyse des revenus des opérations de location longue durée se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Location longue durée	9 051 722	7 751 667
- Plus values de cession du matériel de transport	1 281 614	1 344 839
- Moins values de cession du matériel de transport	(51 014)	(23 417)
- Remboursement des assurances sur les épaves	91 400	-
<u>Total</u>	<u>10 373 722</u>	<u>9 073 089</u>

NOTE 21 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	20 504 180	17 351 788
- Intérêts des crédits des banques locales	16 003 560	19 366 724
- Intérêts des crédits des banques étrangères	2 020 049	2 433 933
- Intérêts des autres opérations de financement	2 026 255	9 053 907
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	943 742	804 716
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>41 497 787</u>	<u>49 011 069</u>
- Intérêts des comptes courants	45 511	1 894 296
- Autres charges financières	219 693	611 423
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>265 204</u>	<u>2 505 719</u>
<u>Total général</u>	<u>41 762 991</u>	<u>51 516 787</u>

NOTE 22 : Coût des opérations de location longue durée

Le coût des opérations de location longue durée s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dotations aux amortissements du parc automobile	4 650 421	4 065 515
- Achats de pièces de rechange	566 711	456 809
- Primes d'assurances	954 699	841 541
- Remboursement assurances	(907 689)	(595 662)
- Entretiens	1 116 400	694 795
- Vignettes	131 450	119 252
<u>Total</u>	<u>6 511 992</u>	<u>5 582 250</u>

NOTE 23 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dividendes	45 133	20 107
- Plus values sur cession des titres SICAV	-	11 328
- Revenus des comptes créditeurs	161 869	256 855
- Revenus des certificats de dépôt	244 776	429 777
- Retenues à la source libératoires sur les certificats de dépôts	(38 567)	(161 974)
- Moins values sur cession des titres cotés	-	(216 669)
- Plus values latentes sur titres SICAV	772	-
- Jetons de présences reçus des filiales	5 750	3 750
<u>Total</u>	<u>419 733</u>	<u>343 174</u>

NOTE 24 : Autres produits d'exploitation

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Produits locatifs	36 789	35 037
- Récupération dégâts et produits des prolongations	85 904	48 179
<u>Total</u>	<u>122 693</u>	<u>83 216</u>

NOTE 25 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Salaires et complément de salaires	7 965 929	6 877 828
- Cotisations de sécurité sociales	1 343 817	1 208 516
- Autres charges sociales	550 411	627 061
<u>Total</u>	<u>9 860 157</u>	<u>8 713 405</u>

NOTE 26 : Dotations aux amortissements

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	40 656	61 546
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	1 134 682	640 473
- Dotations aux amortissements d'écart d'acquisition	34 495	34 495
<u>Total</u>	<u>1 209 833</u>	<u>736 513</u>

NOTE 27 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Achat de matières et fournitures	501 280	450 046
<u>Total des achats</u>	<u>501 280</u>	<u>450 046</u>
- Locations	102 955	245 671
- Entretiens et réparations	145 879	82 667
- Primes d'assurances	252 518	204 226
- Etudes, recherches et services extérieurs	5 779	6 212
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>507 132</u>	<u>538 776</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	499 361	517 706
- Publicités, publications, relations publiques	215 756	220 456
- Déplacements, missions et réceptions	190 253	148 600
- Frais postaux et de télécommunications	225 033	314 840
- Services bancaires et assimilés	304 683	473 032
- Autres	473 032	353 346
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 908 118</u>	<u>2 027 980</u>
- Rémunération du président du conseil d'administration	150 000	-
- Rémunération du comité Permanent d'audit	25 000	25 000
- Rémunération du comité de risques	25 000	25 000
- Jetons de présence	122 500	122 500
<u>Total des charges diverses</u>	<u>322 500</u>	<u>172 500</u>
- Contribution au budget de l'Etat	949 000	-
- Impôts et taxes sur rémunérations	223 645	197 965
- T.C.L	203 432	176 516
- Droits d'enregistrement et de timbres	67 513	66 775
- Autres impôts et taxes	20 023	13 283
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>1 463 614</u>	<u>454 539</u>
<u>Total général</u>	<u>4 702 643</u>	<u>3 643 840</u>

NOTE 28 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	15 328 271	9 592 779
- Dotations aux provisions collectives	395 690	1 721 844
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(4 976 014)	(2 283 426)
<u>Total</u>	<u>10 747 947</u>	<u>9 031 197</u>

NOTE 29 : Dotations nettes aux autres provisions

Le détail des dotations nettes aux autres provisions est le suivant :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	45 861	8 588
- Dotations aux provisions pour divers risques et charges	200 000	126 000
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	207 959	26 780
- Reprises sur provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	(151 840)	-
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(13 423)	(487 405)
<u>Total</u>	<u>288 558</u>	<u>(326 036)</u>

NOTE 30 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Pertes suite à des affaires contentieuses	165 509	-
- Mise en rebut d'immobilisations corporelles	53	5 417
- Pénalités de retard	6 451	340 717
- Autres	293	38
<u>Total</u>	<u>172 306</u>	<u>346 172</u>

NOTE 31 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	1 375	255 853
- Ristourne TFP	-	28 996
- Autres	454	252
<u>Total</u>	<u>1 830</u>	<u>285 101</u>

Note 32 : Encaissements reçus des clients

		<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 6	60 732 435	62 256 763
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 6	(60 833 308)	(60 732 435)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 6	1 133 835	707 608
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 6	(610 544)	(1 133 835)
- Clients AMILCAR LLD avances et comptes reçus en début de période	- Note 16	(38 000)	(39 800)
- Clients AMILCAR LLD avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 16	-	38 000
- Clients AMILCAR LLD en début de période	+ Note 11	736 585	753 516
- Clients AMILCAR LLD en fin de période	- Note 11	(965 990)	(736 585)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 13	(6 864 947)	(7 369 719)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 13	7 356 540	6 864 947
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en début de période	+ Note 6	1 437 285	-
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en fin de période	- Note 6	(735 491)	(1 437 285)
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 13	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 13	6 000	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 6	(3 227 468)	(2 779 993)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 6	2 772 256	3 227 468
- TVA collectée		64 292 630	58 999 794
- TVA collectée sur avances et acomptes		(77 358)	77 674
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 6 & 19	339 763 824	326 155 769
- Revenus bruts de l'exercice (loyers AMILCAR)	+ Note 20	9 051 722	7 751 667
- Autres produits d'exploitation	+ Note 19	4 904 808	3 457 436
- Consolidation	+ Note 6	(29 592)	(126 354)
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 6	(3 691 910)	(8 014 499)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 6	277 828	273 139
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 6	17 221 433	12 635 494
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>432 606 574</u>	<u>400 828 771</u>

NOTE 33 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 15	63 132 367	73 570 117
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 15	(68 235 197)	(63 132 367)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 6	230 963 522	192 829 877
- TVA sur Investissements	+	42 458 549	33 768 315
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 16	3 750	-
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 16	(11 500)	(3 750)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		<u>268 311 491</u>	<u>237 032 192</u>

NOTE 34 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 11	(34 191)	(41 640)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 11	47 903	34 191
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 11	(100 152)	(100 152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 11	112 652	100 152
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 11	(53 200)	(54 800)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 11	59 600	53 200
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 15	642 465	947 963
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 15	(1 154 146)	(642 465)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 16	1 733	1 533
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 16	(2 558)	(1 733)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 16	254 117	217 192
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 16	(356 949)	(254 117)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 16	175 093	195 984
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 16	(210 344)	(175 093)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 16	545 546	506 671
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 16	(361 850)	(545 546)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 16	413 892	473 474
- C.N.S.S en fin de période	- Note 16	(459 241)	(413 892)
- CAVIS en début de période	+ Note 16	54 205	74 142
- CAVIS en fin de période	- Note 16	(64 947)	(54 205)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 16	41 255	38 916
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 16	(91 803)	(41 255)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 16	860 853	831 883
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 16	(1 310 892)	(860 853)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	588 164	560 000
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(400 807)	(284 535)
- TVA, payée sur biens et services	+	458 351	2 922 999
- Charges de personnel	+ Note 25	9 860 157	8 713 405
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22 et 27	6 564 214	5 160 576
- Impôts et taxes	- Note 27	(1 463 614)	(454 539)
- Charges à répartir	+ Note 11	-	210 000
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>14 615 506</u>	<u>16 907 455</u>

NOTE 35 : Intérêts payés

		<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 11	451 523	1 346 725
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	- Note 14	(500 784)	(380 369)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	+ Note 14	131 048	500 784
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 16	38 091	46 727
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 16	(6 700)	(38 091)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 14	10 018 917	10 661 840
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 14	(11 177 708)	(10 018 917)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 14	3 140 971	3 725 223
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 14	(2 815 852)	(3 140 971)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+ Note 14	194 250	432 459
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	- Note 14	-	(194 250)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 21	41 762 991	51 516 787
- Différence de change sur emprunts	Note 14	92 497	507
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 21	(943 742)	(804 716)
<u>Intérêts payés</u>		<u>40 385 502</u>	<u>53 653 738</u>

NOTE 36 : Impôts et taxes payés

		<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 16	149 758	2 016
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 16	-	(149 758)
- Etat, contribution conjoncturelle en début de période	+ Note 16	5 000	-
- Etat, contribution conjoncturelle en fin de période	- Note 16	-	(5 000)
- Etat, contribution sociale de solidarité en début de période	+ Note 16	12 689	32 299
- Etat, contribution sociale de solidarité en fin de période	- Note 16	(41 811)	(12 689)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en début de période	- Note 11	(1 426 054)	(1 121 053)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en fin de période	+ Note 10	1 278 028	1 426 054
- Etat, retenues sur TVA en début de période	+ Note 16	10 888	63 200
- Etat, retenues sur TVA en fin de période	- Note 16	-	(10 888)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 16	148 087	248 166
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 16	(203 610)	(148 087)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 16	14 034	6 467
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 16	(10 655)	(14 034)
- TVA payée		21 471 370	22 534 296
- Dettes fiscales en début de période	+ Note 16	3 894 068	6 301 709
- Dettes fiscales en fin de période	- Note 16	(2 596 045)	(3 894 068)
- Impôts et taxes	+ Note 27	1 463 614	454 539
- Contribution Conjoncturelle		-	23 077
- Contribution sociale de solidarité		41 811	12 689
- Impôts sur les bénéfices		528 430	468 748
<u>Impôts et taxes payés</u>		<u>24 739 600</u>	<u>26 217 684</u>

NOTE 37 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 10	54 532	75 447
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 10	10 926 567	8 934 824
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 15	348 299	288 863
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 15	(178 733)	(348 299)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>11 150 665</u>	<u>8 950 836</u>

NOTE 38 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 10	1 659 022	1 243 998
- Mises en rebut d'immobilisations corporelles	+ Note 10	53	5 417
- Pertes suite à la mise en rebut d'immobilisations corporelles	- Note 20	(53)	(5 417)
- Moins value sur cessions d'immobilisations	- Note 20 et 30	(51 014)	(23 417)
- Remboursement des assurances sur les épaves	+ Note 20	91 400	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	+ Note 20 et 31	1 282 989	1 600 692
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>2 982 397</u>	<u>2 821 272</u>

NOTE 39 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 16	63	63
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 16	(63)	(63)
- Prélèvements sur fonds social	+ Note 18	72 956	120 745
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>72 956</u>	<u>120 745</u>

NOTE 40 : Informations avec les entreprises associées

Engagement Leasing

NIDA SA

En 2021, HL a mis en force un contrat au profit de la société « NIDA SA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 262 367 dinars

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 460 976 dinars

La marge brute réalisée en 2021 sur ces contrats s'élève à 8 515 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2021, à 101 785 dinars.

Certificats de dépôt

Société Immobilière ECHARIFA

1- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du

capital, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 30 décembre 2020 au 30 janvier 2021, au taux facial de 10%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève 24.105 DT.

2- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 18.500.000 DT, durant la période allant du 25 janvier 2021 au 28 janvier 2022, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 131.265 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2021, à 1.000.000 DT.

Société NIDA

1- HL a réalisé, en 2020, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant de 500.000 DT, émis le 3 novembre 2020 et échéant le 2 janvier 2021, au taux facial de 10%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 274 DT.

2- HL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant de 3.000.000 DT, durant la période allant du 2 janvier 2021 au 28 décembre 2021, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2021, s'élève à 44.335 DT.

NOTE 41 : Évènements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 24 Mars 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Messieurs les actionnaires du Groupe Hannibal Lease

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le conseil d'administration du 24 mars 2022, font apparaître un total du bilan de 622.269.254 DT, un bénéfice net de 5.908.464 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 17.408.766 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2020, les créances s'élèvent à 559.421 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 52.433 KDT et les agios réservés ont atteint 4.291 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-3-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;

- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ; et
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 24 mars 2022.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des

circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 24 Mars 2022

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

DELTA CONSULT
Said MALLEK